COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER HAUTE AUTORITÉ

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE

2. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONVERSION

I

Etude du développement économique des Régions de Charleroi, du Centre et du Borinage

Introduction

par

PIERRE VAN DER REST

Président de la Société Coopérative d'Assistance pour la Reconversion Economique des Régions touchées par les fermetures de Charbonnages (SOCOREC – Bruxelles)



COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE

1. La conversion industrielle en Europe.

Rapports et communications à la Conférence intergouvernementale sur « la reconversion industrielle des régions touchées par la fermeture des mines », organisée en commun par le Conseil spécial de ministres et la Haute Autorité de la CECA, du 27 septembre au 1^{er} octobre 1960 à Luxembourg.

(en quatre volumes).

Ι		Les	politiques	nationales	de	développement régio-	
n	al	et de	conversion	n.			ı

paru en 1961

II. — Voies ét moyens de la conversion industrielle.

paru en 1961

III. — Le financement des investissements et les aspects sociaux de la reconversion.

à paraître

IV. — La conduite sur place des opérations de conversion industrielle.

à paraître

Auteurs divers:

V. — Usines préconstruites.

en préparation

V1. — Les organismes d'action régionale.

VII. — Les zonings industriels.

»

VIII. — Analyse comparative des structures socio-économiques de régions minières et sidérurgiques.

))

IX. — Inventaire des opérations de reconversion dans les régions minières et sidérurgiques de la Communauté.

n

Etude du développement économique des Régions de Charleroi, du Centre et du Borinage

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER HAUTE AUTORITÉ

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE 2. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONVERSION

I

Etude du développement économique des Régions de Charleroi, du Centre et du Borinage

Introduction

par

PIERRE VAN DER REST

Président de la Société Coopérative d'Assistance pour la Reconversion Economique des Régions touchées par les fermetures de Charbonnages (SOCOREC – Bruxelles)



AVERTISSEMENT

En 1960, la Haute Autorité a été sollicitée par le Gouvernement belge de participer à une étude des possibilités de réemploi et de développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage.

Après l'accord favorable donné par la Haute Autorité à cette demande, l'étude du développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage, a été entreprise par S.O.C.O.R.E.C.¹.

La plupart des rapports ont été terminés vers la fin de l'année 1961. Les données réunies dans le présent volume constituent une sorte de synthèse de l'étude globale, dont le Gouvernement belge s'était d'ailleurs, au début de l'année 1962, servi à l'occasion de l'élaboration de son programme d'action pour le Borinage.

1. Société Coopérative d'Etudes et d'Assistance pour la Reconversion Economique des régions touchées par les fermetures des charbonnages.



INTRODUCTION

Les évènements de Suez avaient masqué l'évolution structurelle de l'économie charbonnière et la concurrence croissante des produits pétroliers.

Le choc conjoncturel fut d'autant plus brutal à partir du second semestre de 1958. Il apparut soudain nécessaire de fermer une part importante de la production belge. Cette décision affectait particulièrement les régions du Centre et du Borinage dont elle condamnait immédiatement la moitié de la production charbonnière.

On comprend l'émotion suscitée, il y a trois ans déjà, par l'annonce de ce programme que l'évolution accélérée de l'économie énergétique devait encore renforcer.

Les représentants des principaux secteurs de l'économie belge, tout en étant d'accord sur le caractère inéluctable de cette évolution, s'inquiétèrent cependant de ses conséquences sociales.

Le Gouvernement annonçait son intention de promouvoir une politique de reconversion. Ils voulurent y apporter leur contribution. C'est ainsi que naquit S.O.C.O.R.E.C.; constituée le 13 mars 1959, sous la forme d'une société coopérative.

S.O.C.O.R.E.C. se donna un conseil d'administration représentatif non seulement des divers milieux industriels, mais aussi des milieux sociaux et scientifiques des régions atteintes par les fermetures de charbonnages.

Comme organisme de droit privé, S.O.C.O.R.E.C. pouvait bénéficier d'une très grande souplesse dans son action au service de l'intérêt général.

M. Pierre Gosselin, premier Président de S.O.C.O.R.E.C., eut immédiatement la préoccupation de lancer une étude d'ensemble d'où il serait possible de tirer un programme d'action méthodique à long terme. Ainsi commença l'étude des régions du Centre et de Charleroi étendue par la suite au Borinage.

La Haute Autorité de la C.E.C.A. marqua son intérêt pour cette étude et accepta d'en financer la moitié du coût.

Un Comité de direction commun fut établi comprenant les représentants du Gouvernement belge, de la C.E.C.A. et de S.O.C.O.R.E.C. qui sur les plans scientifiques et financiers, agissait comme mandataire du Gouvernement belge.

Un an et demi après le début de cette initiative, l'étude est terminée. Elle comprend dix volumes, soit environ 3 000 pages et constitue, sur le plan industriel, un inventaire assez complet des situations et des problèmes de la région. Ses promoteurs ont cependant voulu éviter de donner à cette étude le caractère d'une photographie de la région et se sont efforcés de dégager, dès que l'état des travaux l'eut permis, un programme d'action, avec l'espoir que celui-ci pourrait retenir l'attention de tous les responsables : le Gouvernement, les institutions européennes, les milieux industriels, les pouvoirs locaux.

L'étude fut elle-même entreprise dans un esprit européen et confiée au groupe d'institutions et d'organismes d'étude suivant :

- La Société d'Economie et de Mathématique Appliquées (S.E.M.A.) à Paris, et la Société Belge d'Economie et de Mathématique Appliquées (S.O.B.E.M.A.P.).
 - L'Institut de Recherches Economiques du Hainaut (I.R.E.H.).
 - L'Institut de Sociologie Solvay.
- L'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain (I.R.E.S.).

L'attention fut d'ailleurs particulièrement attirée sur les perspectives de développement des relations inter-régionales entre le Nord de la France et la partie occidentale du Hainaut belge.



La reconversion pose un problème à sair dans son ensemble et sa complexité. Telle est la leçon principale de cette étude. Celle-ci montre que, sauf avantages discriminatoires assez massifs, on ne peut gère espérer une renaissance industrielle des anciennes régions charbonnières tant que celles-ci n'auront pas pris un visage nouveau.

En effet, le développement d'une région est largement une question de climat. Il n'y a guère d'expansion à attendre d'une région où les habitations sont vieilles et sales, où l'implantation humaine est fonction d'une situation sociale dépassée, où les infrastructures sont démodées et où le choix des fabricants ne se renouvelle pas dans de nombreux secteurs de l'industrie.

Certes, le problème se pose en termes assez différents pour la région de Charleroi, d'une part, et pour celles du Borinage et du Centre, d'autre part.

Le déclin économique est plus profond et plus ancien dans le Borinage où l'activité charbonnière revêtait une importance relative plus grande que dans les autres régions du Hainaut.

Plus récent dans le Centre, ce déclin semble cependant s'y aggraver plus vite.

Divers secteurs de la métallurgie du Centre ont connu une crise qui a sérieusement affecté le dynamisme de cette région et renforcé l'effet de la fermeture des charbonnages. INTRODUCTION 9

Par contre, à Charleroi, les pôles de développement industriel sont encore nombreux et si leur vitalité se confirme et se renforce, ils peuvent assurer une croissance normale du revenu moyen des habitants.

Le problème charbonnier y est d'ailleurs relativement moins important. Dans chacune des trois régions cependant, l'on souffre d'un déclin démographique fort ancien et sensiblement aggravé entre 1930 et 1945 par suite de la grande crise et puis de la guerre.

Le vieillissement de la population, la réduction du nombre des Belges en âge de travail, posent de graves problèmes. Il est donc particulièrement inquiétant de constater qu'au moment même où se fait sentir cet effet sur la population en âge de travail, les étrangers — qui constituaient de 15 à 20% de la population active masculine — quittent massivement la région où ils étaient occupés surtout dans les charbonnages. Jeunes et relativement prolifiques, les étrangers apportaient une compensation essentielle au déclin démographique.

Leur départ entraîne une contraction des marchés locaux, une insuffisance d'utilisation des équipements collectifs et une tendance supplémentaire à ne pas renouveler l'habitat.

Le climat de régression provoque d'ailleurs inévitablement des réactions politico-sociales violentes qui, elles-mêmes achèvent de détourner les investisseurs d'une implantation ou d'un développement dans le vieux sillon industriel wallon.

Si on laisse aller les choses, il est bien possible que l'on n'assite pas avant cinq à six ans à une aggravation spectaculaire du chômage. Cependant, on aura toléré une dégradation de l'économie régionale tellement profonde qu'il deviendra pratiquement impossible d'y faire face.

Il est donc essentiel de changer le climat général de la région en vue de la rendre naturellement plus attractive.

Partie d'un point de vue assez spécifiquement industriel, S.O.C.O.R.E.C. en est arrivée à proposer un programme d'action beaucoup plus complet, à mener parallèlement sur tous les fronts. Les éléments essentiels de ce programme peuvent être résumés comme suit :

- 1º On peut considérer comme un objectif raisonnable pour 1965 de maintenir dans le Hainaut industriel le niveau de l'emploi effectif de 1961. On accepte donc et l'on stabilise le recul du chiffre de l'emploi qui s'est réduit de 10% par rapport à la situation de 1957 avant la crise charbonnière.
- 2º Il n'est pas possible de créer, dès à présent, chaque année tous les emplois industriels nouveaux que postulerait la réalisation de l'objectif visé plus haut. En effet, l'expansion industrielle nécessaire pour y parvenir ne pourra être assurée qu'au terme d'un effort portant sur l'insfractructure, le logement, l'équipement collectif, la création et le développement d'entreprises.

3° En conséquence, pendant la période nécessaire à la réalisation de cet effort, il convient de développer un programme de relais susceptible d'influer suffisamment sur le niveau d'emploi régional.

Un vaste programme de construction de logements aurait cet effet : il assurerait progressivement un caractère plus attractif à la région. Il permettrait la récupération d'une partie de la main-d'œuvre étrangère libérée notamment par les charbonnages et il donnerait l'occasion d'appliquer des techniques nouvelles à certains secteurs industriels de la région (fabrications métalliques, céramique et équipement électro-ménager).

- 4º En résumé, il conviendrait :
- a) de doubler le rythme de réalisation des grands projets d'infrastructure. L'impact géographique maximum de cette réalisation se situera au Nord de la région du Centre et pourra servir de point d'appui à une politique de décongestion de l'agglomération bruxelloise;
- b) d'engager un programme de construction de logements s'élevant à 15% du total national pour une population qui ne rerpésente plus que 11% mais pour laquelle il a été construit depuis 15 ans, toute proportion gardée, deux fois moins de maisons nouvelles que dans l'ensemble du pays;
- c) d'exercer une action spécifique sur les entreprises. Nous n'apportons à l'appui de cette action qu'un certain nombre de suggestions au niveau du secteur. Pour être efficaces, nos recommandations devraient s'appuyer sur une connaissance beaucoup plus précise des problèmes d'entreprises significatives;
- d) d'intégrer ces différents éléments du programme et, à cette fin, de commencer par le choix de quelques parcs industriels dont l'aménagement devrait attirer les investisseurs étrangers.

La politique de logement tiendrait compte de la nouvelle implantation industrielle ainsi préparé.

5° Une action de ce genre postule évidemment la coordination des initiatives sur tous les autres plans.

Un centre de coordination des effets et d'impulsion au développement devrait être constitué.

Pour nous, il est essentiel que cet organe se situe délibérément dans une perspective technique.

Le Gouvernement vient d'adopter pour les régions du Centre et du Borinage un programme d'action qui répond à ces préoccupations et a d'ailleurs été établi avec la collaboration de S.O.C.O.R.E.C.

Nous avons donc la satisfaction de voir notre étude déboucher sur des réalisations effectives !

Pierre Van der REST, Président de Socorec.

PLAN DU RAPPORT

PREMIÈRE PARTIE: Les aspects principaux de la crise régionale. Le choix d'une méthode d'analyse	13
A. — Définition des zones d'études. Aperçu géographique et historique	15
B. — L'ampleur de l'affaissement démographique [et économique	18
C. — Les causes générales de l'affaissement économique	23
D. — Facteurs écrans de la crise structurelle de la région	28
E. — Choix des problèmes retenus et méthode employée	30
DEUXIÈME PARTIE: Les données et les perspectives du dévelop- pement régional. Les objectifs d'un programme d'action	31
Introduction	
Chapitre I. — Etude des données du problème de développement	34
A. — La démographie de l'emploi	34
B. — L'infrastructure et le logement	40
C. — L'étude des secteurs industriels	43
D. — Les éléments de comptabilité économique régionale	72
E. — Les résultats de l'analyse de quelques caractéristiques de l'économie belge	76
F. — Les relations avec le Nord de la France	83
Chapitre II. — Examen des perspectives du développement et objectifs d'un programme d'action	85
A. — Bilan des évolutions prévisibles en l'absence d'intervention	85
B. — Les objectifs d'un programme d'action	96
D. — Des objectits a un brokramme a action	90

PLAN DU RAPPORT

TROISIÈME PARTIE : La consistance d'un programme d'action et les moyens d'une politique de développement régional	109
A. — La politique démographique et la politique de l'emploi .	111
B. — Le programme de grande infrastructure et le plan	
d'aménagement	117
C. — La rénovation structurelle de l'industrie	124
D. — La politique charbonnière	130
E. — Récapitulation des mesures proposées et coût de développement	130
ANNEXES	
I. — Produits nouveaux	135
II. — Liste des secteurs d'achat occupant plus de 50%	
de femmes	141

PREMIÈRE PARTIE

LES ASPECTS PRINCIPAUX DE LA CRISE RÉGIONALE

LE CHOIX D'UNE MÉTHODE D'ANALYSE

•
•

A. — Définition des Zones d'Etudes. Aperçu géographique et historique

1. Principes du découpage des Zones d'études

Les trois régions du Hainaut industriel forment indiscutablement une unité géographique, économique et sociologique. La présente synthèse a pour but de dégager les éléments d'une politique de développement commune à ces trois régions. Cependant, diverses contingences ont fait que l'étude analytique a été faite essentiellement sur deux Zones distinctes :

- la Zone d'étude Centre Charleroi a été étudiée de novembre 1959 à novembre 1960;
- la Zone du Borinage a été étudiée de décembre 1960 à mars 1961.

Au sein de la Zone d'étude Centre — Charleroi, l'effort maximum a été fait pour différencier les sous-régions du Centre et de Charleroi et dégager en particulier, les facteurs propres à la région du Centre.

La présente synthèse conserve évidemment les découpages régionaux qui ont servi de base à l'analyse. Elle vise à les dépasser en formulant des recommandations d'ensemble, tout en maintenant les inflexions nécessaires pour tenir compte des différences locales.

2. Définition de la Zone d'étude Centre-Charleroi

Il a paru utile pour étudier le développement des régions du Centre et de Charleroi de reprendre celles-ci dans une Zone d'étude unique, permettant de recueillir des éléments statistiques globaux, tout en différenciant au maximum dans le cours de l'étude, les sous-régions du Centre et de Charleroi. Cette Zone d'étude a été définie après une étude préliminaire, d'après quelques critères dont les plus importants étaient:

- homogénéité de structure économique et industrielle ;
- homogénéité sous l'aspect infrastructure de transports ;
- bilan des migrations alternantes quasi nul.

Cette étude a conduit à définir une Zone comportant 180 communes appartenant pour l'essentiel aux arrondissements de Charleroi, Soignies et Thuin. La carte n° 1 donne les limites de cette Zone qui a une population de 803 000 habitants et une densité de 550 (au 31.12.58).

Les données géographiques.

La région Centre — Charleroi s'étend au Sud sur une partie du plateau Condrozien et au Nord sur les plateaux de la Belgique centrale. Elle est drainée par les réseaux de la Haine (bassin de l'Escaut) et de la Sambre (bassin de la Meuse) dont la ligne de partage est dirigée Sud-Ouest — Nord-Est entre Anderlues et Godarville. Elle est traversée d'Ouest en Est par le synclinal charbonnier qui s'allonge du Pas-de-Calais à Aix-la-Chapelle et présente deux ruptures dans la région étudiée (entre Mons et le Centre, autour de Namur).

Les données historiques.

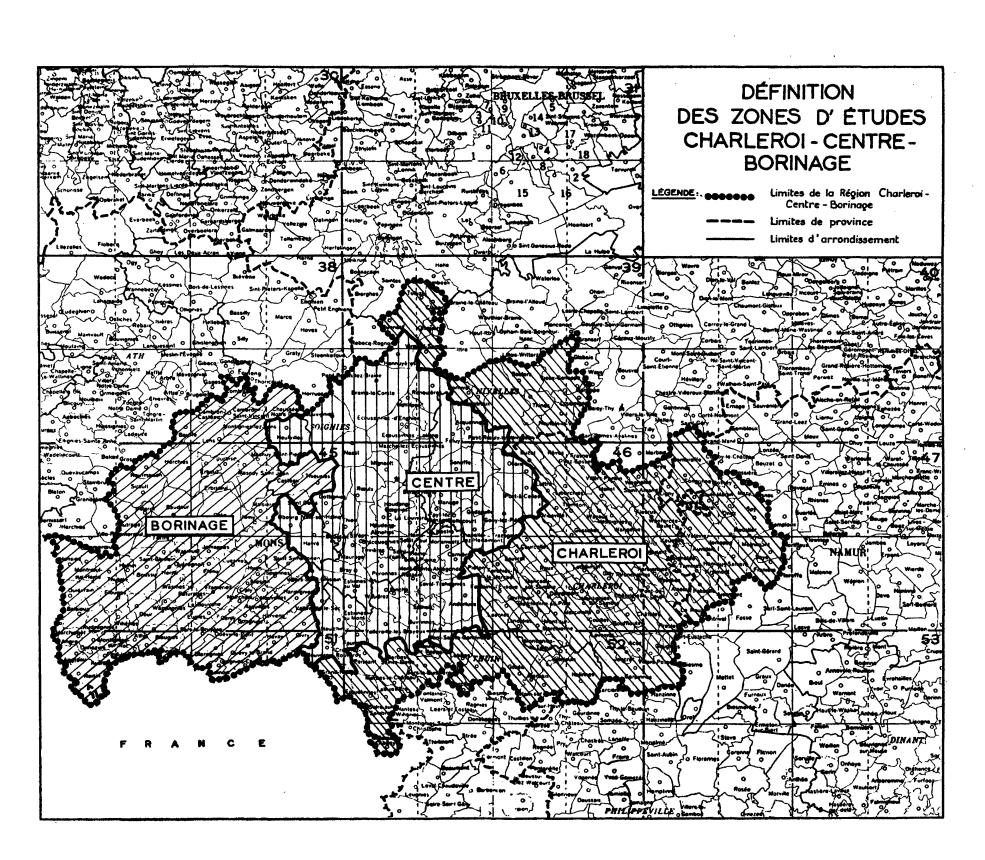
Parallèlement à un développement agricole très ancien, la vocation industrielle de la Zone d'étude s'est affirmée, au xvii° siècle, par l'exploitation de la houille à Jumet et par la fabrication de fer à partir d'hématite et de charbon de bois dans l'entre Sambre et Meuse. Le développement massif de l'utilisation de la houille au début du xix° siècle a provoqué le déplacement de l'industrie sidérurgique vers la vallée de la Sambre, ainsi que le développement des industries du verre et de la céramique. L'évacuation de la houille a été facilitée par l'amélioration des voies de communication fluviales (réseau de la Sambre, canaux de Charleroi et du Centre) et par le développement des chemins de fer assurant également le drainage de la main d'œuvre vers les mines. Les besoins importants de matériel roulant et de biens d'équipement pour les mines donnent naissance à l'industrie des constructions métalliques et mécaniques dans la Zone.

Les vocations industrielles du Centre et de Charleroi ont donc des origines différentes: le développement de la région de Charleroi est précoce et s'est basé sur les avantages naturels de la région (la Sambre, le charbon) qui ont permis à la sidérurgie et à la verrerie de s'y fixer. Celui de la région du Centre, plus tardif, est dû à l'action d'initiatives heureuses et au développement de l'infrastructure ferroviaire. Il est à noter que cet effort particulier en matière de chemin de fer a donné aux régions de Charleroi et du Centre une unité qu'elles ne possèdent pas naturellement.

3. Définition de la Zone d'étude Borinage

La définition de la Zone d'étude devait satisfaire α priori aux conditions suivantes :

- a) se raccorder à la définition de la Zone Centre et Charleroi sans recouvrement pour pouvoir totaliser les résultats des deux études;
 - b) former une unité statistique suffisamment simple pour permettre une



étude rapide (délai 4 mois pour l'étude industrielle, démographique et du revenu des ménages);

- c) tenir compte du contexte géographique et économique et en particulier :
 - des axes de développement possibles (canal du Centre + canal Nimy-Blaton);
 - des réservoirs de main-d'œuvre potentielle, situés à proximité de cet axe (Zones déprimées de Leuze, Tournai, etc.).

En fait, les décisions déjà prises et les réalisations, en matières de parcs industriels en particulier, dans le Borinage limitaient l'intérêt du point c, d'autant que l'étude des réservoirs de main-d'œuvre potentielle dans les Zones déprimées voisines aurait exigé des travaux sortant nettement des possibilités du groupe d'étude dans les délais impartis. Ce point pourrait cependant faire l'objet d'une étude complémentaire.

Compte tenu de ces faits, on s'est tenu à l'étude économique de l'arrondissement de Mons, moins les trois communes incluses dans la définition de la sous-région du Centre (Havré, Obourg, Neufvilles). Cette définition est nettement plus large que les définitions restreintes usuellement adoptées pour le Borinage et qui ne comportent que les communes du sillon charbonnier. Par contre elle ne comprend pas à l'Ouest la commune de Bernissart (arrondissement d'Ath).

Ainsi définie, la Zone d'étude Borinage avait une population de 258 000 habitants au 31 décembre 1959, soit une densité de 439 habitants au km2.

4. Récapitulation pour l'ensemble des trois sous-régions

La population totale des régions du Borinage, du Centre et de Charleroi était donc en fin 1959 de 1 060 000 personnes environ, soit approximativement 12% de la population de l'ensemble de la Belgique.

Si l'on répartit cette population par sous-régions, on obtient :

- sous-région de Charleroi : 529 000 soit 50% de l'ensemble ;
- sous-région du Centre : 273 000 soit 26% de l'ensemble;
- sous-région du Borinage : 258 000 soit 24% de l'ensemble.

B. — L'ampleur de l'affaissement démographique et économique

B₁. — L'affaissement de l'économie régionale en longue période

1. La récession démographique

On se limitera à l'évolution de la population des quatre arrondissements de Charleroi, Thuin, Soignies et Mons. Ces chiffres seront donnés en valeur absolue et en pourcentage des chiffres belges correspondants. Ils s'appliquent à une région un peu plus large que la Zone Centre — Charleroi — Borinage. Le détail des chiffres par arrondissement permet cependant de suivre l'évolution par sous-région. Le tableau n° 1 récapitule ces données.

On remarquera particulièrement les points suivants :

- a) dans les 120 dernières années, le poids relatif de la population régionale dans la population belge a cru rapidement, par l'immigration, entre 1840 et 1880. Il est resté étalé pendant 40 ans également de 1880 à 1920. Dans la dernière période de 40 ans, il a baissé régulièrement. Le pourcentage 1958 est voisin de celui de 1850, malgré la présence d'étrangers, représentant 15% de la population.
- b) La décroissance démographique relative de ces régions ne se manifeste pas encore dans les chiffres absolus. Tout au plus, peut-on parler de stagnation, commencée dès 1910 pour le Borinage, dès 1930 pour les autres arrondissements. Mais si l'on ne comptait pas les étrangers, la régression absolue de la population serait très sensible.
- c) On remarquera que le dynamisme démographique de l'arrondissement de Mons a été très inférieur à celui de Charleroi. La population de l'arrondissement de Mons, supérieure à celle de Charleroi en 1846, ne représente plus que 60% environ de celle-ci en 1947.

Le tableau n° II présente l'évolution de la population active des quatre arrondissements vis-à-vis de la Belgique. Les évaluations entre années différentes ne sont pas rigoureusement comparables en raison de légères différences dans le mode de décompte de certaines catégories (aidants, etc.). Mais elles donnent, avec suffisamment de précision, le sens de l'évolution et les pourcentages par rapport à la Belgique, ils sont en tout cas très indicatifs. On remarquera ici encore que l'activité économique régionale semble avoir atteint son maximum vers 1920 pour décroître ensuite. On constate de plus que le recul relatif de l'arrondissement de Mons par rapport à l'ensemble des quatre arrondissements est antérieur à 1910.

Tableau I

Evolution de la population totale des quatre arrondissements comparée à celle de la Belgique

	1846	1857	1866	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1958
Population par arrondissement											
Charleroi Mons Soignies Thuin	111 857 132 307 72 251 70 011	175 217 177 722 98 135 89 755	212 466 189 168 105 888 96 283	286 249 214 078 123 217 108 823	327 179 227 835 133 784 114 496	377 590 245 244 148 053 125 298	421 024 260 780 160 704 137 522	428 933 258 270 161 270 134 118	451 931 268 711 170 670 140 244	435 091 259 396 166 938 134 886	268 000
Total Quatre arrondissements	386 426	540 829	603 905	732 367	803 294	896 185	980 030	982 591	982 591 1 031 616		996 311 1 068 000
Total Belgique	4 337 196	4 550 000	4 827 833	4 550 000 4 827 833 5 520 009 6 069 321	_	6 693 548 7 423 784 7 405 569	7 423 784	7 405 569	8 092 004 8 512 195 9 078 600	8 512 195	9 078 600
Population Quatre arrondissements en % Total Belgique	8,8	11,7	12,5	13,3	13,2	13,3	13,2	13,2	12,8	11,7	10,8

2. L'affaissement de la production charbonnière

Le tableau n° II montre l'évolution de la production des trois bassins et du royaume entre 1910 et 1959. On voit que la production du Borinage a commencé à décroître après 1920. Le même phénomène s'est produit dès la fin de la deuxième guerre mondiale pour Charleroi et le Centre. On retrouve ici la même antériorité du déclin du Borinage par rapport aux autres sous-régions.

B₂. — L'affaissement de l'économie régionale dans la période récente (1947-1961)

Le déclin de l'activité économique régoinale ressort très nettement de l'examen du tableau n° IV; ce déclin plus accentué dans le Borinage que dans la région du Centre contraste avec la stabilité nationale, elle-même influencée par ce déclin régional dans la mesure où ces régions représentaient plus de 6% de l'emploi national en 1947.

Tableau II

Population active des quatre arrondissements de Mons, Charleroi, Thuin, Soignies
en % de la population active de la Belgique

	1866	1890	1900	1910	1920	1947
Quatre arrondiss	293 278	384 142	441 802	467 448	439 015	410 522 (1
Dont arrondissement de Mons	92 671	112 262	123 492	129 384	118 868	103 347
Belgique	2 483 543	2 939 388	3 300 149	3 402 714	3 133 214	3 481 0 27
Quatre arrondiss. total Belgique en %	11,7	13,1	13,3	13,7	14,0	11,8
Arrondissement Mons en % Quatre arrondiss	1	38,3	27,8	27,7	27,0	25,3

(1) Y compris 55 078 étrangers, soit 13,3 d'étrangers.

Tableau III

Evolution de la production charbonnière

Source: FEDECHAR

Répartition de la production par bassin (en 1 000 tonnes)

Années	Borinage	Centre	Charlbroi	Royaume
1910	4 745	3 579	9 451	23 916
1920	5 027	3 757	7 920	22 388
1938	4 899	4 256	8 366	29 554
1946	3 571	2 976	5 457	22 852
1950	4 644	3 323	6 810	27 321
1952	4 798	3 712	7 205	30 384
1954	4 274	3 605	7 149	29 249
1956	3 987	3 599	6 970	29 555
1958	3 606	2 936	6 448	27 032
1959	2 576	2 066	5 520	22 757

Tableau IV

Estimation de l'évalution de l'emploi total

	Charl	EROI	Cen	TRE	Borin	IAGE	Belgi	QUE
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice
1947	220 000	100	110 000	100	103 000	100	3 481 000	100
1957	226 000	103	111 400	101	94 800	92	3 506 800	101
1959	220 000	100	105 000	95	90 000	87	3 500 700	101
1961	213 000	97	97 800	89	80 200	78	3 505 000	101

Le tableau n° V permet la répartition par groupes professionnels de cette régression de l'emploi régional de 1957 à 1961. Cette réduction de l'emploi régional s'est évidemment traduite par une baisse du revenu régional dont l'ampleur, si elle n'est pas tout-à-fait aussi forte que la réduction de l'emploi (du fait de l'augmentation des revenus de transferts), prend néanmoins des proportions assez inquiétantes. L'estimation de cette diminution du revenu régional est reproduite dans le tableau n° VI.

Tableau V

Estimation de la structure de l'emploi des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage au 30 juin de l'année considérée

	CHAR	LEROI	CE	VTRE	Bori	INAGE
•	Situe	ation	Situ	ation	Situ	ation
	1957	1961	1957	1961	1957	1961
Emploi régional						
Salariés et Appointés :						
Agriculture	650	500	400	300	300	200
Charbonnages	32 500	24 061	19 500	9 000	23 000	10 500
Industries manufactu-	0_00		-000			1 20 000
rières et carrières .	86 300	84 622	36 000	35 000	18 000	16 500
dont carrières	2 200	2 061	2 400	2 300	400	300
industries alimen-						
taires	3 100	3 061	1 300	1 300	1 400	1 400
chimie	2 600	2 500	900	900	2 000	2 000
textiles et vête-						
ments	3 400	3 000	5 500	5 300	2 300	1 900
minéraux non mé-						
tal	13 500	13 500	6 600	6 500	4 800	4 000
sidérurgie et fabr.						
métal	53 500	53 000	17 500	16 900	4 800	4 600
autres	8 000	7 500	1 800	1 800	2 300	2 200
Bâtiments et Travaux pu-					İ	
blics	8 600	8 000	3 500	3 500	3 000	3 000
Services	17 300	18 000	5 000	5 000	7 000	7 000
Administrations publiques	22 000	23 000	11 000	12 000	13 500	15 000
A) Total	167 350	158 183	75 400	64 800	64 800	52 200
B) Indépendants						
(y compris aidants)	58 500	55 000	36 000	33 000	30 000	28 000
C) Emploi régional total						
$A + B \dots$	225 850	213 183	112 450	97 800	94 800	80 200
D) Chômeurs complets.			700	1 800	2 500	000
E) Solde des migrations						
alternantes			+ 3 500	+ 1 000	+ 3 000	— 2 000
F) Ajustement statisti-					4 000	
que			+ 1 400	+ 1 400	— 1 800	— 1 200
Population active régio-	044 500	004.000	440.000	400.000	00.500	0
nale (+ D—E + F)	214 500	201 000	110 000	100 000	92 500	85 000

Tableau VI

Estimation de l'évolution du revenu net au coût des facteurs

	Charleroi		Cen	TRB	Born	VAGE	Belgi	QUE
	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu
	Régional	par	Régional	par	Régional	par	Régional	par
	(millions	habitant	(millions	habitant	(millions	habitant	(millions	habitant
	de francs)	(francs)						
1957	25 250	47 600	11 700	43 300	107 700	41 000	412 500	45 700
1958	25 000	47 100	11 300	42 300	10 400	40 000	411 820	45 400
1961	24 500	46 500	10 500	39 200	9 500	37 500	450 000	48 800

De 1957 à 1961, nous assistons à une baisse de revenu par habitant de l'ordre de 9% dans les régions considérées (Borinage 8,5%, Centre 9,5%) et une baisse supérieure à 10% en ce qui concerne le revenu régional. Pour Charleroi la baisse du revenu est plus faible quoiqu'encore sensible (2,5 et 3% respectivement).

C. — Les causes générales de l'affaissement économique

C₁. — L'affaissement démographique

Trois aspects de cet affaissement sont à considérer :

1. Le développement démographique de la région s'est fait en période d'expansion de la production charbonnière par immigration de main-d'œuvre en provenance principalement d'autres régions de la Belgique par migrations définitives ou alternantes. Une grande partie de cette main-d'œuvre s'est fixée sur place, comme le montre la très rapide croissance des années 1840-1890 (doublement de la population en 50 ans). Le plafonnement de la production charbonnière et la réduction des programmes de développement ont provoqué la réduction des migrations définitives, puis des migrations alternantes. La relance de la production charbonnière après la deuxième guerre mondiale n'a pu être faite que grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre étrangère essentiellement provisoire, en raison des incertitudes de l'évolution à long terme.

- 2. On notera la faible fécondité de la population locale qui est inférieure de 10% à la moyenne belge.
- 3. Si on note depuis quelques années une amélioration de la natalité, il est probable que la crise des charbonnages se traduira, en l'absence de mesures adéquates, par une hémorragie de la main-d'œuvre étrangère non fixée sur place.

C_2 . — Les facteurs sociologiques et psychologiques

Il semble que les populations influencées par les souvenirs d'un siècle d'activité économique intense et par celui des efforts et des luttes consentis, n'aient pas pleinement réalisé les causes des changements économiques survenus dans la région (crise charbonnière, crise de l'industrie du matériel roulant). Il semble en particulier que trois attitudes soient des handicaps pour le développement :

- un sens très aigu de la petite patrie qui limite les échanges de maind'œuvre à l'intérieur de la région. Un départ vers Bruxelles peut être préféré dans le Centre à une migration alternante vers Charleroi. Cette attitude se retrouve d'ailleurs dans les milieux patronaux où elle peut se traduire par des rivalités de groupes. Il y a là une réelle difficulté pour la définition d'une politique optimum de développement;
- une attitude négative vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère; cette attitude, en apparence illogique puisque le développement régional a été tout au long du siècle dernier permis par l'afflux de la main-d'œuvre extérieure à la région, s'explique par la recherche de la sécurité en cas de crise. Elle constitue un handicap sérieux à la fixation de la main-d'œuvre étrangère, italienne en particulier, dont la qualité est reconnue par les témoins objectifs et dont le développement régional peut avoir besoin;
- un conservatisme social marqué par la défense inconditionnelle des avantages acquis et qui se traduit parfois dans le domaine syndical par un manque de flexibilité sur des points importants (heures supplémentaires, formation professionnelle, etc.) nuisible au développement régional.

En ce qui concerne l'attitude des cadres supérieurs, on notera spécialement dans les secteurs en difficulté :

- le sentiment très répandu et décourageant de se trouver défavorisé par rapport aux industriels d'autres régions et plus encore d'autres pays, ce fait étant généralement mis en rapport avec des facteurs extérieurs (déclin des marchés, coût de la main d'œuvre, protection douanière insuffisante, mauvaise organisation des crédits à l'industrie, etc.);
 - ce sentiment ne facilite pas chez tous l'autocritique nécessaire;
 - certaines idées, certaines notions en matière d'organisation et de ges-

tion rationnelle des entreprises ont peu pénétré. Ceci traduit sans doute un manque de contact et un isolement;

- en tout état de cause, beaucoup d'industriels se sentent parfois dépassés par des évènements qui ne sont pas à la mesure d'initiatives personnelles (politique syndicale, changements structurels de l'économie, développement de la concurrence dans des proportions que l'on ne pourrait envisager de rattraper intégralement);
- leur souci principal consiste plutôt à retrouver des activités où puisse jouer à fond leur compétence technique, fût-ce sur le plan d'une sous-traitance, qu'à renverser eux-mêmes une situation d'ensemble qu'ils jugent désastreuse (manque de main-d'œuvre et instabilité de celle-ci, climat social peu propice aux efforts communs, carence des pouvoirs publics vis-à-vis des problèmes d'expansion économique et plus particulièrement industrielle, etc.).

C3. — Vétusté de l'habitat

Il s'agit là autant d'un effet que d'une cause de l'affaissement économique. L'âge des bâtiments, qui est un des meilleurs indices synthétiques de la qualité et de l'attractivité des logements, met en évidence le problème régional sous cet aspect (voir tableau n° VII).

Tableau VII

Age des habitations en 1958

	Charleroi	Centre	Borinage	Bereigne
Plus de 80 ans	41 % 37 % 14 % 8 %	41 % 37 % 14 % 8 %	52 % 26 % 15 % 7 %	34 % 22 % 27 % 17 %
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Pour confirmer les données qualitatives émanant de cette estimation de l'âge des bâtiments, il suffit de relever quelques indications quant au confort des logements tels qu'ils ressortent de l'enquête C.E.C.A.: 78% des logements des ouvriers du Borinage et 83% du Centre ont le WC à l'extérieur du bâtiment et sans eau courante (Campine 56% et Liège 53%).

C4. — Les défauts de l'infrastructure de transport

Les infrastructures de transport de la région sont dans l'ensemble largement périmées. Qu'il s'agisse de routes, de voies ferrées ou de canaux, aucune amélioration décisive n'a eu lieu depuis longtemps. Rappelons quelques comparaisons significatives :

- pas d'autoroutes, comme celles de it bénéficie Bruxelles et Anvers. Le réseau routier est dans l'ensemble peu moderne;
- pas d'électrification de voies ferrées, à la différence de nombreuses régions de Belgique. La ligne Mabeuge-Liège est particulièrement lente;
- pas de canaux à grande section, comme le canal Albert dont bénéficient depuis plus de 20 ans. Liège et Anvers.

Le programme de modernisation des canaux comblera une partie de cet handicap, mais son effet ne se fera vraiment sentir qu'après réalisation complète.

C₅. — Le faible développement du tertiaire

La relative dispersion de la population, qui n'est pas contradictoire avec une forte densité moyenne, résulte de l'étalement des activités minières. Elle n'a pas permis la formation d'une métropole régionale, d'autant que la capitale politique et administrative de la Province se trouve voisine de la Zone le plus tôt déprimée (Borinage), tandis que le centre de la Zone la plus active (Charleroi) ne dispose pas des attributs d'une capitale régionale. On remarquera en effet, que la part de la population active non employée dans l'agriculture, employée dans les Services et les Administrations n'est que de 25 % contre 49 % en Belgique et 47,5 % en France. A une époque où les services de toutes natures absorbent une grande part de la croissance de population active, il y a là un réel obstacle au développement régional.

C₆. — Le vieillissement de la structure industrielle

1. Les effets de la fermeture des charbonnages

a) Effets directs.

Le tableau VIII montre la part prise par la baisse de l'emploi dans les charbonnages dans la baisse totale de l'emploi (229 % à Charleroi, 103 % dans le Centre 83 % dans le Borinage).

Tableau VIII

Influence directe de la réduction de l'emploi dans les charbonnages

	1947	1961	Différence 1961-1957
Charleroi			
A) Emploi total	220 000	213 000	 7 000
B) Emploi dans les charbonnages	40 000	24 000	— 16 000
C) Emploi hors des charbonnages A-B	180 000	189 000	+ 9 000
Centre			
A) Emploi total	110 000	97 800	— 12 200
B) Emploi dans les charbonnages	21 600	9 000	— 12 600
C) Emploi hors des charbonnages A-B	88 400	88 800	+ 400
Borinage			
A) Emploi total	103 000	80 200	22 800
B) Emploi dans les charbonnages	29 500	10 500	19 000
C) Emploi hors des charbonnages A-B	73 500	69 700	- 3 800

Mais la baisse de l'emploi dans les charbonnages est la résultante :

— de l'amélioration de la productivité. Le rendement fond-surface est passé entre 1954 et 1960 (il y a eu peu d'amélioration de la productivité avant 1954):

de	752	à	884	kg/ouvrier	fond-surface	à Charleroi	(+ 1	17%)
đe	758	à	821	α	«	dans le Centre	(+	8%)
de	586	à	829	«	α	dans le Borinage	(+ :	50%)

La moyenne pondérée de l'amélioration montre que la perte d'emploi due à l'amélioration de la productivité aurait été, à production constante, de 25% environ. Cette augmentation de productivité tient compte de l'abandon des mines marginales :

— de la réduction de la production. Celle-ci a diminué de 15% pour les trois bassins entre 1946 et 1959. A productivité constante, la perte d'emploi aurait été également de 15%.

La réduction de production intervenue après 1959 a augmenté la part de la réduction d'emploi due à ce facteur.

Au total, on peut dire, très approximativement que la perte d'emploi dans les charbonnages est due pour 38% à la réduction de la production. La perte due à l'amélioration de la productivité serait de 62%.

b) Effets indirects.

En ce qui concerne les achats de matières d'exploitation qui représentaient en 1960, 3% environ des livraisons de l'industrie métallurgique régionale, la perte d'emploi du secteur correspondant (sidérurgie + fabrication métalliques) peut être prise proportionnellement à la production. Elle présente donc entre 1936 et 1959 une perte d'activité de 1%, soit une baisse virtuelle d'emploi de 700 personnes.

En ce qui concerne les achats de biens d'investissements, nous manquons de données.

Il faudrait encore tenir compte de l'arrêt des travaux de développement faits par le personnel de mines (creusement de puits et galeries). Cette réduction des programmes se traduit en fait par un effet direct supplémentaire.

2. Les crises structurelles des autres secteurs

A la crise structurelle des charbonnages se sont ajoutées celles de plusieurs autres secteurs. Le cas du matériel roulant est bien connu. Mais il faut ajouter dans d'autres secteurs (fabrications métalliques, fonderie d'acier, divers secteurs de l'industrie céramique, confection, voire dans certaines fabrications sidérurgiques) un retard à l'expansion par rapport aux secteurs avancés de l'économie. Ce retard n'est pas particulier à la région, mais il est important en raison de la place prise pour ces secteurs dans l'économie régionale.

D. — Facteurs écrans de la crise structurelle de la région

Les causes essentielles de la résorption de la réduction de l'emploi résident dans la régression de la popultation active d'une part et dans l'extension des pensions d'invalidité aux anciens mineurs et au départ des étrangers d'autre part.

1. Réduction de la population active : celle-ci est due surtout à la baisse de la population active de nationalité belge. Cette baisse est la résultante de trois facteurs ayant joué dans le même sens : le vieillissement de la population, l'émigration et l'extension de la scolarité et des retraites. Dans le Borinage, la population active belge a baissé de 13 000 unités entre 1947 et 1959. Cette réduction peut se répartir ainsi :

Emigration : 7 000 ou 54%
Extension scolarité et retraites : 2 000 ou 15%
Vieillissement de la population : 4 000 ou 31%

2. Extension des pensions d'invalidité aux anciens mineurs et départ des étrangers. Il s'agit ici de phénomènes plus récents et liés directement à la fermeture des charbonnages. Le tableau n° IX permet de mesurer dans

Tableau IX

Comparaison entre la réduction de l'effectif dans les charbonnages et la résorption due aux prises de retraite et de pension d'invalidité et au départ des étrangers

Bassin du Centre du 1er janvier 1959 au 30 juin 1960

-	Fond	SURFACE	Total (Fond + Surface)	
Réduction de l'effectif	3 470 190	1 280 130	4 750 320	
 Admission à la pension d'invalidité. Départs d'étrangers vers l'étranger (et non repris dans d'autres rubri- 	1 400	240	1 640	
ques)	1 100	20	420	

quelle mesure ces phénomènes ont influencé la résorption de la diminution de l'emploi dans les charbonnages de la région du Centre.

Pour le fond, le total des retraites, pensions d'invalidité et départ d'étrangers représente 78% de la réduction des effectifs. La réduction de la population active dans les autres secteurs a également facilité le remploi de certains mineurs de telle sorte que malgré une réduction de l'effectif de 4 750 unités, le chômage dans ce secteur ne s'est accru que de 10 unités. Notons néanmoins que le solde mineurs venus d'autres bassins-mineurs, partis vers d'autres bassins est égal à 280. L'ampleur des prises de pensions d'invalidité par rapport à la réduction de l'effectif est encore plus forte si l'on considère les périodes plus récentes. Pour les six premiers mois de 1960, à une réduction de l'effectif du fond de 1 410 unités (Bassin du Centre) correspondent 740 admissions à la pension d'invalidité, 60 admissions à la pension de retraite et un départ de 400 étrangers environ, soit au total 85% de la réduction de l'effectif.

Ces phénomènes que nous venons de mettre en relief expliquent les raisons

pour lesquelles malgré une forte réduction de l'emploi régional, il n'y a pas eu création d'un chômage structurel important. Cette quasi-synchronisation des deux phénomènes ne s'est néanmoins pas réalisée sans une certaine intéraction. Car il est plus que probable que la perte de la population active, du fait de l'émigration, n'aurait pas eu cette ampleur si l'emploi était resté stable ou en croissance.

E. — Choix des problèmes retenus et méthode employée

L'analyse précédente montre que le déclin de l'économie régionale est le résultat d'un certain nombre de facteurs structurels jouant depuis une quarantaine d'années, mais qui n'ont pris toute leur importance qu'après la deuxième guerre mondiale :

- récession démographique;
- récession, puis crise charbonnière;
- vieillissement structurel de plusieurs activités industrielles ;
- vieillissement du logement et de l'infrastructure.

Pour dégager les possibilités d'action en vue du développement, il est d'abord nécessaire d'examiner si ces facteurs structurels continueront de jouer pendant la prochaine période 1960-1965, voire 1965-1970. En particulier un bilan de l'emploi, en l'absence d'intervention, permettra d'évaluer la marge d'action disponible pour une politique de développement.

La connaissance de la situation prévisible 1965 en l'absence d'intervention, permettra de déterminer la marge d'action réellement disponible pour une intervention et les priorités à respecter.

DEUXIÈME PARTIE

LES DONNÉES ET LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES OBJECTIFS D'UN PROGRAMME D'ACTION



INTRODUCTION

Comme nous l'avons indiqué dans les premières pages de cette étude, les travaux ont été répartis en deux phases : la première portant sur une Zone Centre-Charleroi et réalisée de novembre 1959 à novembre 1960 ; la seconde sur le Borinage et réalisée de décembre 1960 à mars 1961. Malgré la similitude des méthodes employées, ce décalage chronologique explique l'absence d'une présentation unique, qui aurait englobé l'ensemble du Hainaut industriel. On s'est limité à établir la synthèse des résultats dans la perspective d'un programme de développement.

Toutefois, la distinction des données relatives au Centre et Charleroi d'une part, au Borinage d'autre part, ne doit point faire perdre de vue l'unité de situation qui caractérise ces trois sous-régions. Vieillissement démographique, vétusté et inadaptation des infrastructures, crise charbonnière et problèmes structurels d'une industrie demeurée largement traditionnelle, tels sont les problèmes communs qui ouvrent à la réflexion un seul champ de vision. Très schématiquement, l'on pourrait considérer que les facteurs de déclin s'accentuent d'Est en Ouest, tandis que Charleroi s'affirme par rapport au Centre, et dans une mesure appréciable par rapport au Borinage, comme pôle d'attraction. Par contre, les solutions envisagées et qui font l'objet de la troisième partie de l'étude, s'étalent sur l'ensemble géographique hennuyer; une répartition moins dense de l'habitat et des activités, l'existence d'espaces disponibles à proximité immédiate des agglomérations favorisent même le Centre et le Borinage sur le plan d'un nouvel aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les zonings industriels et la création de nouvelles bases de communication.

La distinction empirique de deux Zones d'étude dans les analyses qui vont suivre, doit donc être interprétée avec toute la relativité qui s'impose, comme moyen d'approche, sans autre engagement sur le fond que la reconnaissance d'une diversité régionale plus marquée dans les consciences et les perspectives d'action que dans les faits.

CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE DES DONNÉES DU PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT

A. — La démographie de l'emploi

A₁. — Zone Centre-Charleroi

Population totale: situation actuelle.

La population de la Zone (au 31 déc. 1958) est de 802 900 habitants, soit 8,8% de la population totale belge. Elle a une densité de 550 habitants au km², la densité moyenne de la Belgique étant de 298.

Cette population présente deux caractéristiques essentielles : la proportion importante d'étrangers que l'on y trouve et sa structure d'âge qui accuse un vieillissement marqué.

Les étrangers forment 14,7% de la population totale de la Zone : si l'on considère la seule population active, ce pourcentage s'élève à 17,6%. 70% de ces étrangers sont des Italiens; un faible pourcentage d'entre eux sont mariés à des Belges, et un nombre important d'étrangers, mariés dans leur pays d'origine, sont venus habiter seuls en Belgique. Ces deux faits semblent indiquer que peu d'étrangers ont l'intention de se fixer définitivement en Belgique.

La structure d'âge de la population est nettement plus vieille que celle de la population de la Belgique.

Ce phénomène serait encore plus marqué si l'on considérait seulement la population belge de la Zone; en effet, la présence massive d'étrangers appartenant à des classes d'âge plus jeunes a un effet de rajeunissement sur l'ensemble de la population de la Zone.

La structure vieillie de la population de la Zone explique que la natalité y est plus faible et la mortalité plus forte que pour l'ensemble du pays.

En effet, l'on ne constate pas de différence entre les taux de natalité par classe d'âge entre la population de la Belgique d'une part, et la population de la Zone d'autre part.

Il n'en est cependant pas ainsi si l'on distingue dans la Zone le taux de la population belge et celui de la population étrangère. En effet, le taux de natalité par classe d'âge de la population belge de la Zone est inférieur de 10% environ à la moyenne de la Belgique; cette faiblesse est compensée par le taux plus fort de la population étrangère.

En revanche, la présence de nombreux étrangers explique probablement le taux relativement élevé de la mortalité infantile dans la région.

Le mouvement migratoire avec le reste de la Belgique donne, pour l'ensemble de la période 1948-1958, un solde nul. Mais celui-ci est la résultante de deux mouvements en sens inverses : positif jusqu'en 1952, le solde migratoire est devenu négatif depuis lors. Il y a là un indice d'une tendance à quitter la Zone pour d'autres régions belges.

Le mouvement migratoire avec l'étranger fait apparaître, pendant la même période, un solde positif de 48 000 personnes. L'immigration fluctue d'après la cononcture et la politique d'imm:gration suivie par la Belgique : l'émigration des étrangers est, au contraire, stable, quelles que soient les circonstances, et se situe aux environs de 7 500 personnes par an.

Les résultats des mouvements naturels et migratoires peuvent se résumer comme suit :

La part relative de la population de la Zone par rapport à celle de la Belgique a tendance à décroître : de 1930 à 1958 la population de la Belgique a augmenté de 11,7%; celle de la Zone de 3,3% seulement.

Comme entre 1930 et 1958 le mouvement naturel accuse un solde négatif de 3,7 % (pendant les mêmes périodes la Belgique a un solde positif de 9,5 %), c'est grâce à l'immigration d'étrangers que la population de la Zone a légèrement augmenté.

Population totale: perspectives.

Pour l'ensemble de la Zone il est plus que probable, du fait de la présence d'un très fort pourcentage d'étrangers, que la situation économique aura une influence directe sur les niveaux de la population totale et de la population active.

Des prévisions de population pour 1967 ont été faites sur la base de plusieurs hypothèses : quelle que soit l'hypothèse retenue, la population belge diminuera dans la Zone; cette diminution se situera entre 8 900 et 17 500 personnes suivant l'hypothèse retenue.

Quant à la population étrangère, son évolution dépendra des conditions économiques et de la politique d'immigration.

La population belge de la Zone diminuera et si la population totale s'accroît, ce sera dû uniquement à l'influence de la population étrangère.

La population présentera en 1967 des caractéristiques encore plus marquées de vieillissement avec, en particulier, une diminution du pourcentage

des habitants âgés de 15 à 40 ans (influence des classes creuses des années 1930-1935 et 1950-1945).

La région du Centre a une structure démographique très semblable à celle de l'ensemble de la Zone, tant au point de vue structure d'âge que proportion d'étrangers (et nationalités de ceux-ci) ainsi que, dans une certaine mesure, pour la densité de la population.

Par contre, on note dans l'évolution démographique une certaine différence (surtout à partir de 1947), le Centre progressant plus lentement que l'ensemble de la Zone (et par conséquent que la région de Charleroi); la population totale de la Zone a augmenté de 3,3 % entre 1930 et 1958, alors que celle du Centre ne progressait que de 2,9 %.

Cela s'est traduit surtout par un solde migratoire avec le reste de la Belgique, assez élevé (surtout depuis 1954). De 1954 à 1958 le Centre a perdu entre 3 500 et 4 500 habitants (à comparer à 2 500 pour la Zone).

Cette perte est compensée par l'immigration d'étrangers (8 000 durant la même période).

L'évolution future de la population de la région du Centre dépend de l'évolution économique. Dans la mesure où celle-ci sera semblable à celle de la Zone dans son ensemble, on peut prévoir une évolution similaire des deux régions, étant donné la structure très voisine de leur population.

En négligeant les mouvements migratoires futurs, la population belge de la région du Centre passera de 233 000 habitants en 1958 à 235 500 en 1962, et 229 500 en 1967.

Population active et emploi.

En 1957 la population active de la Zone s'élevait à 324 500 personnes ainsi réparties :

	Hommes	Femmes	TOTAL
Belges	210 000	57 500	267 500
Etrangers	47 300 257 300	9 700	324 500

Les étrangers représentaient 17,6% de cette population. Dans le cadre des perspectives faites sur la population totale, la population active belge de la Zone diminuera de près de 20 000 personnes (18 000 hommes et 2 000 femmes) de 1957 à 1967, dont 7 000 dans la seule région du Centre. Elle devrait lentement remonter après 1967. Pour des raisons évidentes, il n'a pas été fait de perspectives sur la population active étrangère.

En ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage de la Zone était très faible avant la crise charbonnière. En 1957 le taux du chômage global (chômage complet plus partiel) du bureau de Charleroi était de 1,6 et celui du bureau régional de La Louvière de 1,9, alors que le taux de la Belgique était de 5,2.

Ce phénomène s'explique par la structure des activités de la Zone et la tendance à la diminution de la population active.

En effet, il y a prépondérance dans cette région d'activités à faible taux structurel de chômage. Les secteurs, où traditionnellement les taux de chômage sont élevés (construction, bois, textile, transport) sont peu représentés, alors que, prédominent les secteurs à faible taux de chômage (métallurgie, mines, verre).

La crise charbonnière qui est intervenue dans les premiers mois de 1958 a quelque peu modifié cet état de choses, mais dans une mesure différente pour le Centre et Charleroi.

a) Région de Charleroi.

Le plein emploi continue à régner dans cette région (taux de chômage complet en juin 1960 : 1,6%; Belgique : 4,8%). L'analyse de ce chômage complet pour les hommes en montre très bien le caractère résiduel.

Si nous excluons de l'ensemble des chômeurs complets masculins ceux de plus de 50 ans, les inaptes, et, parmi les chômeurs restants, ceux dont la durée de chômage est inférieure à un mois, nous nous retrouvons en présence de 150 chômeurs environ sur un total d'assurés de 115 000.

Néanmoins, il convient d'insister sur l'importance du chômage partiel et accidentel dû au chômage partiel dans les charbonnages. Durant l'année 1959, la moyenne journalière du nombre de chômeurs partiels était de 5 238, ce qui signifie une perte de 4% de la masse globale des journées de travail de l'ensemble des ouvriers et employés assurés contre le chômage.

C'est à une conclusion très différente que nous aboutissons pour l'activité féminine dans cette région. Notons tout d'abord la faiblesse de l'effectif féminin dans le total des assurés contre le chômage: 15% (ensemble du pays: 24%). C'est une conséquence du peu d'importance dans la zone de l'agriculture et du tertiaire (deux secteurs où les aides familiaux féminins peuvent être très nombreux).

Ce chômage a un caractère structurel, la conjoncture n'en affacte que très faiblement l'ampleur, et le pourcentage des femmes en chômage dont la durée de chômage dépasse un an est supérieur à la moyenne nationale (nov. 1959, bureau régional de Charleroi : 45%; Belgique : 37%). Il s'agit d'indices certains d'un sous-emploi féminin dans la région.

b) Région du Centre.

Pour les communes du bureau régional de la Louvière, il est indéniable que la crise charbonnière a eu une influence sur l'évolution du chômage; cependant, elle est jusqu'à présent plus faible que celle produite par la « crise » de certains secteurs de fabrications métalliques : en mai 1960, 30% du chômage complet masculin provient du secteur mines, et 39% du secteur mines, et 39% du secteur mines, et 39% du secteur métallurgie.

Ces influences conjuguées ont amené une progression du taux de chômage dans cette région. Le taux de chômage complet est passé de 1,9 % en 1958 à 3,9 % en 1959 et 4,5 % en 1960, alors que, pour le pays, les pourcentages respectifs étaient de 5,2 %, 6 % et 4,8 %.

Néanmoins, on ne constate pas encore la formation d'un chômage proprement structurel : le pourcentage de chômage de moins de un mois ètait, en novembre 1959, encore assez élevé dans cette région (26,4%; Belgique : 18,6%). Mais il semble qu'un certain sous-emploi commence à sévir dans cette région; les licenciements de charbonnages et de certains secteurs de fabrications métalliques semblent très près d'avoir épuisé les possibilités d'emploi offertes du fait du vieilliement de la population active dans d'autres secteurs de l'activité économique.

Le chômage partiel et accidentel, dû au chômage partiel dans les charbonnages, présente, vu l'importance relative très forte de l'emploi dans ce secteur, un caractère alarmant : durant l'année 1959, plus de 7% du montant global des journées de travail de l'ensemble des assurés contre le chômage ont été perdus de ce fait, alors que le chômage complet était responsable d'une perte d'un peu moins de 4% de ce même montant.

Pour les femmes, malgré la présence dans cette région de deux industries (confection, céramique) occupant une main-d'œuvre féminine assez importante, on peut, comme pour la région de Charleroi, parler de sous-emploi. Et cela pour les mêmes raisons.

En résumé, pour l'ensemble de la Zone, il convient de mettre l'accent sur le plein emploi masculin et le sous-emploi féminin.

A₂. — Borinage

La population de la zone d'étude était, au 31 décembre 1959, de 257 563 habitants. A la même date, l'arrondissement de Mons avait une population de 268 000 habitants; la Zone représente donc 97% de l'arrondissement de Mons. La population de la Zone représente environ 2,9% de la population belge et 30% de la population de la Zone Centre — Charleroi. La densité de la population est de 439 habitants par km2 contre 550 pour la Zone Centre — Charleroi et 299 pour la Belgique.

Les étrangers représentent, en 1959, 14,4% de la population totale et 16,2% de la population active. Il s'agit essentiellement d'Italiens : 69% contre 70% pour Centre — Charleroi.

La structure d'âge de la population présente des signes de vieillissement très marqués (20,9% de moins de 15 ans — Belgique 23,4%; 14,9% de plus de 65 ans — Belgique 11,9%). Les taux effectifs de fécondité par âge sont inférieurs de 10% à la moyenne nationale pour la population belge; ce chiffre confirme les résultats analogues obtenus pour Centre — Charleroi. Cette fécondité inférieure est aggravée par le vieillissement de la population Il faut signaler également une surmortalité masculine très accentuée, principalement dans la classe d'âge 45-50 ans pour laquelle l'excédent est de l'ordre de 80%. Il s'agit là d'une conséquence des maladies dûes à l'industrie charbonnière. D'autre part, cette zone est, beacoup plus que Centre — Charleroi, soumise à une déperdition importante par suite de l'émigration. Ces courants d'importance croissante ont fait perdre au Borinage 7 600 actifs belges entre 1948 et 1959, soit 8% de la population active. Tous ces facteurs font de la région du Borinage une région en perte de vitesse compléte du point de vue démographique. En 1886, la population boraine représentait 3,9% de la population belge contre 2,9% en 1959. La population active 1959 est de l'ordre de 92 000 personnes dont 15 000 étrangers (16,2%). Depuis 1947 il y a 1 400 étrangers de plus, 12 900 Belges de moins (7 000 du fait des migrations, 2 000 du fait de l'allongement de la scolarité et de l'extension des retraites, 3 900 dus au vieillissement de la population). 31% des actifs masculins entre 20 et 35 ans sont des étrangers.

Il existe un très important sous-emploi féminin dû principalement à la décadence des industries employant cette main-d'œuvre.

Entre 1949 et 1959 l'effectif des assurés à l'O.N.S.S. et au F.N.R.O.M. a baissé de 25%: 45 700 contre 61 100. Dans la même période cet effectif augmentait de 7% en Belgique, Il est trés frappant de remarquer que 35% de cette baisse de population active sont imputables à l'industrie manufacturière, tandis que 29% sont imputables à la crise charbonnière. Les secteurs non charbonniers les plus atteints sont: l'industrie des minéraux métalliques (— 3 872), le textile (— 1 426) et la chaussure (— 1 244).

Il a été procédé à des prévisions pour la population belge en 1970. Ces prévisions ont utilisé une méthode analogue à celle faite dans le cas de l'étude Centre — Charleroi, mais ont pu trouver une confirmation dans les données récentes fournies par l'enquête entreprise par l'I.R.E.H. et le Conseil Central de l'Economie (pyramides d'âges par communes au 31 déc. 1959). Ces données qui n'avaient pu être disponibles pour l'étude Centre — Charleroi confirment les résultats obtenus dans le cadre des deux études.

La population belge passera, du fait du mouvement naturel, de 231 600 habitants en 1959 à 228 800 en 1965 et 226 500 en 1970. En extrapolant

le mouvement migratoire on obtient une population belge pour 1970 de 215 000 habitants, soit une baisse de 7,2 pour 1959-1970.

La population active baisserait entre 1959 et 1970 de 3 100 actifs belges par le jeu du mouvement naturel. Compte tenu du mouvement migratoire cette réduction atteindrait 7 800 personnes, soit 10%. La réduction de la population active s'accompagnera néanmoins d'un rajeunissement partiel de celle-ci Les pyramides d'âges actuelles permettent de prévoir l'arrivée sur le marché du travail à partir de 1965 d'effectifs plus nombreux. La pyramide d'âges fin 1959 montre, en effet, que les classes d'âges de 5 à 15 ans sont du même ordre que celles de 25 à 40 ans, tandis qu'il existe un creux considérable de l'ordre de 20% pour les classes de 15 à 25 ans. Ces considérations montrent que la crise de la population active du Borinage atteindra son maximum vers 1965 et que la situation pourra s'améliorer par la suite.

On peut estimer le solde migratoire du Borinage, en 1958, à plus de 5 150 pour les mineurs, moins 1 750 pour les autres ouvriers, moins 1 600 pour les employés et un solde global de plus 1 800.

Il est probable que la crise charbonnière a réduit depuis ce solde qui est peut-être devenu négatif.

B. — L'infrastructute et le logement

B₁. — Les infrastructures de transport

L'examen de ces infrastructures a été fait sous le rapport des équipements existants, de leur taux d'utilisation actuel et des projets de modernisation.

En ce qui concerne les voies navigables la région est dotée d'un équipement important constitué par le canal de Nimy à Blaton, le canal du Centre et le canal de Charleroi, articulé sur l'ensemble des voies navigables et sur les réseaux étrangers (français par la Sambre et la Meuse, néerlandais par la Meuse). Le système de voies d'eau assure d'autre part à la région une situation favorable par rapport au port d'Anvers, en ce qui concerne les pondéreux (charbons, produits sidérurgiques, matériaux de construction). Par contre la vétusté de cet équipement et son gabarit limité à 300 tonnes ne permet pas d'en tirer tout le bénéfice possible. Les temps de parcours sont très élevés en raison des nombreuses écluses et ouvrages d'art. Les frets sont relativement importants en raison du gabarit limité et aussi de la rigidité des tarifs intérieurs de l'O.R.N.I., nettement supérieurs aux frets internationaux et grevant de ce fait la liaison Zone — Anvers.

Les projets de modernisation en cours de réalisation porteront au gabarit internationale de 1 350 tonne l'ensemble de ce réseau. La réalisation rapide

de ce programme est d'un intérêt vital pour les industries lourdes de la région (sidérurgie, cimenterie par exemple), à qui elle assurera une situation quasi maritime. Les points les plus urgents du programme concernent le canal de Charleroi et sa branche de la Louvière, la Sambre à partir de Charleroi ainsi que les travaux sur le Haut Escaut et le canal circulaire de Gand. Ces deux séries de travaux assureront aux industries lourdes de la zone un accès facile à Anvers. Par contre, la modernisation du canal du Centre (section Havré-Houdeng) est moins urgente, quoiqu'elle constitue un maillon nécessaire du réseau belge. En fait, le planning prévu respecte les priorités signalées ci-dessus, l'aménagement de la branche de la Louvière du canal Charleroi-Bruxelles commencerait en 1961, les travaux du plan incliné de Ronquières et la rectification du cours de la Sambre seraient terminés en 1965, mais il faut insister sur la nécessité absolue pour la zone étudiée, de l'aboutissement des travaux dans les délais prévus. On doit signaler d'autre part l'interdépendance des projets:

ainsi la modernisation du canal de Charleroi ne sera pas efficace sans aménagement simultané de la Sambre et des ports de la Région de Charleroi.

En ce qui concerne les routes, l'équipement régional est actuellement déficient, tant pour les grands axes, que pour les liaisons rapprochées (réseau communal et provincial). La construction prévue de l'autoroute Bruxelles-Paris et les raccordements prévus sur la Louvière et Charleroi amélioreront la position régionale, mais les liaisons avec le Nord de la France et l'Allemagne de l'Ouest resteront mauvaises tant que le projet d'autoroute de Wallonie ne sera pas réalisé. Une importance très grande doit être apportée également à l'amélioration des routes secondaires, car les communications intérieures sont très mauvaises.

En ce qui concerne les voies ferrées, la dotation de la Zone en infrastructure quantitativement suffisante, présente de sérieuses déficiences qualitatives (en particulier la voie Paris-Liège n'est pas électrifiée et très lente). Quant à la liaison entre le Centre et Bruxelles, elle ne dispose pas d'une organisation et d'un équipement modernisés. La réalisation d'un itinéraire direct La Leuvière-Bruxelles, d'un Centre routier et d'une nouvelle gare de marchandises, la suppression du passage à niveau sont prévus à La Louvière.

B₂. — Les équivalents énergiques

Les principaux équipements relèvent du secteur de la production charbonnière et de la production et distribution d'électricité. L'industrie charbonnière a constitué le ressort du développement régional, mais la baisse croissante des usages industriels du charbon a fortement réduit son importance dans le bilan énergétique de l'industrie de la région. Dans le domaine de la production électrique, la région est très bien dotée et même quelque peu suréquipée en raison de la construction de centrales minières modernes. Le solde production-consommation est positif : cela se traduit par une exportation de courant vers les autres régions de Belgique. La région se trouve d'ailleurs très bien placée au nord sud de l'interconnexion belge.

Dans le domaine de la production gazière, la région est productrice de gaz riche issu des cokeries sidérurgiques. Ce gaz est presque exclusivement destiné aux usages domestiques, en particulier ceux de l'agglomération bruxelloise où il est acheminé par le pipe de « Distrigaz ».

Dans le domaine pétrolier, l'infrastructure de production et de distribution est très réduite, le combustible étant acheminé directement des raffineries anyersoises aux industries consommatrices.

B₃. — Le logement

La situation du logement dans la Zone d'étude se caractérise comme suit :

— situation quantitative favorable sous le rapport de la surface disponible par habitant (en 1947, 22,5 m2 pour la Zone, 18,4 m2 pour la Belgique) et du nombre de pièces par 100 habitants (en 1947, 150, contre 132 pour la Belgique).

Cette situation favorable tend à s'atténuer par suite de la stagnation de la construction (en fin 1958, le nombre de pièces par 100 habitants est de 152 contre 148 pour la Belgique).

— situation qualitative défavorable en raison de la vétusté de l'équipement existant. En 1958, 41% des bâtiments ont plus de 80 ans (Belgique : 34% et 8% moins de 15 ans (Belgique : 17%). Il est évident que la vétusté du logement se traduit par une situation défavorable sur le plan des éléments de confort. La situation quantitative relativement favorable, la stagnation démographique et la présence d'étrangers non insérés dans la vie régionale suffisent à expliquer le faible rythme de la construction et la vétusté de l'équipement.

Le retard de la construction destinée au remplacement des logements hors d'âge (plus de 100 ans) remonte principalement à la période récente (à partir de 1949). Les besoins totaux pour la région Centre — Charleroi ¹ (remplacement plus évolution démographique) représentaient 63 500 logements pendant la période 1947-1958, alors qu'il n'a été construit que 18 600 logements pendant la même période; le déficit est donc de 44 900 logements, soit un investissement de 15 milliards de francs.

^{1.} Il n'a pas été procédé à une étude logements dans le cas de Borinage, mais les conclusions de l'étude Centre. Charleroi peuvent être valablement extrapolées à cette région.

C. — L'étude des secteurs industriels

C₁. — Zone Centre — Charleroi

Les douze principaux secteurs de l'activité industrielle de la Zone ont été étudiés; la population industrielle représentait en 1958, 71% environ de la population active, contre 46% pour l'ensemble de la Belgique.

Le tableau ci-dessous donne les principaux agrégats qui ont pu être établis par l'enquête industrielle pour ces secteurs.

1. L'industrie pétrolière

Nous examinerons la structure des activités prétrolières dans la région sous les trois aspects de la production du raffinage, et de la distribution.

- a) En ce qui concerne la production, il est superflu de rappeler que la zone d'étude comme l'ensemble de la Belgique ne produit pas de pétrole. Il est intéressant de signaler cependant que le groupe Royal Dutch Shell a entrepris, à la bordure sud de la Zone, des recherches dans une région s'étendant de Beaumont à Huy. La Zone considérée comporterait des horizons calcaires, dolomitique et gréseux qui autoriseraient certains espoirs. Une théorie d'un géologue belge attribue la formation des anthracites du bassin de Charleroi à une distillation à basse température, une distillation à plus haute température ayant pu produire dans certaines Zones des hydrocarbures liquides ou gazeux. Il ne s'agit là encore que d'un espoir. Le groupe Royal Dutch Shell dépense dans les recherches 50 millions de francs belges par an.
- b) Il n'existe pas de raffinerie de pétrole dans la région. Toute la capacité belge de raffinage (de l'ordre de 8 millions de tonnes par an) est concentrée à Anvers ou existent deux grandes raffineries complètes, celles de Pétrofina-British Pétroléum (4 millions de tonnes), et celle d'Esso-Belgium (1,9 millions de tonnes) et la raffinerie moyenne de R.P.P. orientée surtout vers les produits lourds (1,3 millions de tonnes. Il existe de plus quelques petites raffineries à Anvers et à Gand (Shell). Ces raffineries sont localisées au point de rupture de charge du pétrole brut, les produits étant ensuite acheminés vers les Zones de consommation en particulier grâce à l'excellent réseau de voies navigables rayonnant autour d'Anvers.
- c) L'infrastructure de distribution est également très faible dans la Zone ou existent seulement quelques dépôts peu importants à Chatelineau,

TableauXX

Principaux agrégats relatifs aux secteurs industriels de la Zone Centre-Charleroi en 1959

VENTES	L'ÉTRANGER	13	99	33	85	l	24	14	I	1	ł	1
% réalisé Dans la zone	Ventes	27	9	15	Ŋ	l	19		1	I	1	ı
% RÉ DANS I	Аснатѕ	40	16	43	30		43	78	l	1	1	l
ACHATS		1 245	10290	4 740	066	610	465	55	1		Ì	
VALEUR AJOUTÉE	MMF	5 615	5 170	6 770	3 085	920	685	187	ļ	1	1	
SALAIRES	MMF	4 350	2 950	2 940	1 070	310	148	117	1	138	ı	154
CHIFFRE D'AFFAIRES	MMF	5 880 (a)	16 500	11 510	4 075	1 580	1 150	242	1	385	1	200
EMPLOI						4 100	1 332		2 800	2 280	850	3 500
SECTEUR		Charbonnages	Sidérurgie.	Fabrications métalliques	Verre.	Matériaux de construction .	dont: — cimenterie	- petit granit	Chimie	Céramique	Terre cuite	Confection

(a) Subventions nou comprises.

Charleroi, Courcelles. En fait, les consommateurs sont alimentés directement, soit directement d'Anvers, soit à partir des dépôts de la région bruxelloise. La région du Centre et de Charleroi se trouvent en Zone 2 du point de vue pétrolier, c'est-à-dire que les prix départ Anvers (Zone 0 qui sont majorés d'environ 10 francs en Zone 1 (Bruxelles) le sont d'environ 70 francs par tonne en Zone 2. Cette majoration sur le prix du fuel représente environ 4,6% du prix rendu et répercute partiellement la différence de prix de transport (130 francs par tonne).

La consommation régionale.

Il existe très peu de données disponibles sur la consommation pétrolière en Belgique, et en particulier sur la consommation de la région. Nous avons pu disposer de données sur la consommation de fuels et distillats combustibles par secteur industriel pour l'année 1958. En régionalisant ces consommations sur la base de l'emploi par secteur (données disponibles pour la Zone et la Belgique en 1958), on peut obtenir une évaluation de la consommation industrielle régionale. Ce chiffre est approché par excès, car la pénétration du fuel dans les activités industrielles s'est faite probablement plus rapide dans les régions non productrices de charbon et voisine des raffineries de pétrole que dans les Zones charbonnières. Il permet cependant de situer la pénétration des fuels sur le marché énergétique de la Zone d'étude et a pu être vérifié sur la base des statistiques des sociétés distributrices.

Les chiffres obtenus sont indiqués dans le tableau n° XI. On voit que la consommation de fuels et distillats aurait été en 1958 de l'ordre de 360 000 tonnes, soit (en adoptant un coefficient de 1,47 pour l'équivalence combustible liquide, charbon), une consommation de 540 000 tonnes, d'équivalent charbon. Par comparaison, signalons que les livraisoos de charbon industriel (1/2 gras et maigres) par les mines de la Zone à l'industrie régionale sont de l'ordre de 540 000 tonnes également.

Il y a donc équivalence entre ces deux sources principales d'énergie primaire dans la Zone. Certains secteurs sont complètement au fuel (le verre plat), d'autres restent encore exclusivement fidèles au charbon ou aux bas produits (gobeleterie manuelle, cimenterie), la plupart utilisent l'un ou l'autre combustible en proportions variables suivant la modernisation des usines (sidérurgie, relamineurs, fabrications métalliques Centrales). Il faut noter cependant, que certains secteurs représentant une importante consommation de produits charbonniers (cimenteries par exemple: 130 000 tonnes) sont susceptibles de passer au fuel dans un proche avenir en raison du coût trop élevé des bas produits charbonniers. Une consommation de l'ordre de 700 000 tonnes de fuels et distillats (comptés en équivalent charbon) est donc probable dans un proche avenir pour les usages industriels.

L'avenir de l'industrie pétrolière dans la Zone.

La concentration actuelle de l'industrie pétrolière belge dans la région anversoise correspond plus à une implantation traditionnelle et au développement des unités de production existantes qu'à un choix délibéré en fonction des perspectives d'avenir de l'industrie pétrolière. Anvers présente en effet deux hadicaps :

- le port ne sera (après sa modernisation actuellement en cours) accessible qu'aux tankers de 60 000 tonnes, alors que Rotterdam le sera à ceux de 100 000 tonnes (la différence de frêt entre les tankers de tonnages 60 et 90 000 tonnes représente 12% du frêt en tankers de 90 000 tonnes);
- la mise en service des deux pipes à grand diamètre : Rotterdam-Ruhr et Marseille-Karlsruhe, et leur liaison prévue favorisera la construction de raffineries situées au voisinage des marchés importants et raccordées au pipe principal.

Tableau XI

Estimation de la consommation régionale (1958) d'huiles combustibles (fuel-oil plus distillat)

. SECTEUR ÉCONOMIQUE	ZONE POPULATION ACTIVE	BELGIQUE POPULATION ACTIVE	% RÉGIONAL POPULATION ACTIVE	CONSOM- MATION DIESEL FUEL-OIL SECTEUR BELGE EN TONNES	Consom- mation régonale fuel-oil
Industries extractives	52 366	163 523	32,5		
Centrales électriques	3 256	19 964	16,4	363 000	59 800
Sidérurgie	35 755	117 449	30,3	120 000	36 500
Fabrications métallique.	33 694	202 000	16,6	142 000	23 500
Non ferreux				66 000	
Verre.	14 025	20 500	69,0	222 000	153 000
Papier	3 164	53 058	6,0	120 000	7 200
Chimie	3 423	62 286	5,5	280 000	15 400
Textiles	8 457	241 726	5,2	213 000	11 000
Constructions	33 494	309 901	10,9	131 000	11 900
Industries alimentaires .	4 420	111 695	4	251 000	5 250
Industries diverses	944	8 180	10,8	355 000	38 500
TOTAL	207 621	1 912 482	10,7	2 263 000	362 050

Il résulte de ce qui précède qu'à moyen terme, la localisation d'une raffinerie à l'intérieur de la Belgique à proximité d'un marché important pour les fuels combustibles et pour les essences n'est pas impensable. La Région du Hainaut répond à ces conditions, étant donné la concentration industrielle dans cette Zone et la proximité du marché bruxellois, au surplus fort bien connecté par une voie d'eau à grande section. La proximité du marché français Nord-Est bien desservi par voie d'eau grâce à la Sambre et l'éloignement relatif des centres de raffinages côtiers (Dunkerque et Basse-Seine) favoriserait l'implantation à Charleroi, plutôt qu'à Liège trop proche des nouvelles raffineries allemandes.

Une implantation de raffineries de pétrole dans la Zone serait de nature à supprimer en longue période le léger handicap supporté par la Zone en matière de coût des combustibles liquides (5%).

Par contre, il semble qu'en ce qui concerne la pétrochimie, la région anversoise conserve un avantage certain, étant donné le nombre important d'installations productrices de matériaux pétrochimiques (cracking catalytique, reforming catalytique, etc.) qui y sont localisées. Il faut remarquer en effet que les usines pétrochimiques utilisent fréquemment les produits de plusieurs raffineries (exemple : Basse-Seine).

2. L'industrie du gaz

a) La production.

La production de gaz, destinée essentiellement aux usages domestiques et administratifs (éclairages publics) a été assurée jusqu'à la guerre de 1914 par des usines de petites dimensions, souvent à l'échelle de la commune. La période d'après-guerre a vu progressivement un changement de structure de l'industrie du gaz, la production a été concentrée, soit dans des cokeries indépendantes soit dans des cokeries intégrées aux usines sidérurgiques. Il ne subsiste pratiquement plus d'usine à gaz. Il existe en Belgique dix cokeries sidérurgiques dont six dans la Zone, trois cokeries minières dont une à Anderlues et une dans le Borinage (Tertre) et six cokeries indépendantes. Il faut noter également l'utilisation du grisou craqué (usine de Mont Saint Aldegonde). La capacité totale d'enfournement des cokeries de la zone, Tertre non compris représente 23 % de la capacité belge (soit environ 4,5 millions de tonnes en 1959).

La production de gaz dans les cokeries s'accompagne de celle de sousproduits tels que les goudrons et le brai. Les goudrons produits dans la Zone ont traités dans des usines généralement situées hors de la Zone (en Flandre) où l'on procède à leur distillation et à la séparation des produits chimiques de valeur (benzol, phénol, naphtol, anthracènes, etc.). A côté de la production de gaz riche de cokerie, il faut noter celle du gaz pauvre de haut-fourneau de pouvoir calorifique égal à 800-1 cal/m³. Ce gaz est essentiellement utilisé dans les moteurs et les turbines à gaz des centrales électriques des usines sidérurgiques ou dans les centrales indépendantes ayant avec la sidérurgie des contrats de fournitures réciproques gaz-courant électrique.

b) Le transport et la distribution.

Le gaz à 4 200 cal/m³ produit par les cokeries, et non utilisé aux usages internes est collecté dans le réseau de transport de Distrigaz. Le réseau Distrigaz s'étend de Charleroi à Anvers. Une de ses branches relie Soignies à Mons et Tertre et réalise la jonction avec le réseau de la Société Régionale du transport d'Energie (Flandre Occidentale). De même à Namur, l'interconnexion est réalisée avec le réseau de la Savgaz (Liège). Cinq usines sidérurgiques (Ams, Thy le Château, Providence, Boel, Clabecq), la cokerie d'Anderlues et l'usine de Mont Saint Aldegonde, alimentent dans la Zone, le réseau Distrigaz.

La distribution du gaz est assurée par des distributeurs qui sont, soit des sociétés privées, soit des intercommunales mixtes (communes plus société privée), 63 communes groupent 70,3 % de la population de la Zone, sont ainsi desservies par six distributeurs dont les plus importants sont gaz et électricité de Hainaut-Liège (29 communes et 25 % de la population) et Carelgaz (19 communes et 33 % de la population). Le pourcentage de population desservie dans la Zone d'étude est donc plus important que le chiffre national (63,3 %) malgré la carence de la distribution dans la province de Namur (Basse-Sambre).

c) La consommation régionale.

Il n'existe pas de statistiques régionalisées permettant de calculer la consommation régionale. Les principaux consommateurs industriels sont :

- dans le Centre: Gilson, Saféa et Glaver à Houdeng-Goegnies (alimentés par la cokerie Boel), Sanibel, ateliers mécaniques de Morlanwelz, tuyauteries et constructions à Haine Saint-Pierre et certaines gobelèteries de Manage:
- dans la région de Charleroi: les Acieries et Minières de la Sambre (division de Montcheret) Solvay (qui utilise le grisou comme matière première pour la fabrication du chlorométhane).

La consommation industrielle de gaz n'a pas tendance à s'accroître rapidement en raison du prix élevé de la calorie gaz. En fait de 1953 à 1955, la consommation industrielle s'est accrue rapidement (+ 40%), mais entre-1956 et 1960, elle est passée pour l'ensemble de la Belgique de 26,8 millions-

de m³/mois à 30,8 millions de m³¹, soit un accroissement de 2,9 % par an environ.

En ce qui concerne les tendances de la production, on peut prévoir une baisse de la production spécifique de la sidérurgie (m³ de gaz riche par tonne d'acier) en raison de la réduction prévue de la mise au mille de coke dans les hauts-fourneaux. D'autre part, la production de grisou a tendance à diminuer en raison de la fermeture d'un certain nombre de puits en général grisouteux.

Il semble donc qu'il n'y a pas grand développement à escompter de l'industrie du gaz tant dans la Zone qu'en Belgique. Par contre, ces perspectives peuvent être sérieusement modifiées par l'arrivée éventuelle de gaz d'Aquitaine ou du Sahara. En ce domaine, l'arrivée du gaz de Lacq à Maubeuge, et dans la Zone par la canalisation existante envisagée en 1960 est finalement différée.

3. L'industrie de l'électricité

Dans le domaine de la production d'électricité, la Zone d'étude est très bien équipée :

- du point de vue volume de la production, le Hainaut disposait en effet au 1^{er} janvier 1959 d'une puissance développable nette de 927 MW, soit 31% du royaume;
- du point de vue dimension et qualité des équipements, les centrales de plus de 50 MW y représentent 81% de la puissance développable nette, contre 66% en Belgique. L'avance prise par le Hainaut sur l'ensemble de la Belgique, en matière d'équipement moderne restera importante jusqu'en 1963 au moins;
- du point de vue interconnexion, par sa position au nœud central de l'interconnexion belge et aussi du point de vue du réseau très complet de lignes de distribution en haute, moyenne et basse tension.

La consommation par habitant est la deuxième des régions belges (après Liège) pour les usagers industriels, et elle se développe dans les régions rurales de Nord et du Sud de la Zone. Par contre, la crise charbonnière et la baisse de consommation qui accompagne l'application du programme de fermeture créra un suréquipement considérable de la région.

Les charbonnages absorbaient en 1958, 39% de la consommation hennuyères.

Le développement des autres activités locales (sidérurgie par exemple) permettra d'absorber une partie de cet excédent, mais il semble qu'à moyen terme un excédent soit possible. La Zone pourrait exporter ses excédents

^{1.} Moyenne neuf premiers mois 1960.

vers les autres régions belges (ce qui est facile grâce à l'interconnexion), soit les vendre à de nouvelles industries grosses consommatrices d'électricité qui pourraient être installées en Hainaut.

4. Les charbonnages

Les charbonnages représentent une part importante de l'activité de la Zone comme le montrent les quelques chiffres suivants :

- L'effectif inscrit en décembre 1960 dans les bassins de Charleroi et du Centre représente 37 004 personnes, au lieu de 54 623 en juin 1958 (à cette ate, les charbonnages employaient 16,8% de la population active de la Zone Centre-Charleroi). Les mineurs étrangers, surtout Italiens représentent une fraction très importante des effectifs en décembre 1960, 75% des mineurs de fond, 15% des mineurs de surface).
- La valeur de vente en 1959 représentait 5,88 milliards de francs belges, tandis que les subventions s'élèvent à 0,460 milliards.
- Les salaires bruts distribués s'élevaient à 2,82 milliards de francs. En y ajoutant les charges sociales, on obtient une charge salariale de 4,21 milliards de francs.
- La production représentait en 1959 un total de 7,56 millions de tonnes. Elle est tombée en 1961 à 6,80 MMT.
- La part des achats de biens d'exploitation réalisée dans la Zone représentait environ 500 MMF en 1959. Il s'agit essentiellement de produits sidérurgiques (rails, fers tôles) et des produits de fabrication métallique, mécanique ou électrique (appareils d'abattage, étançons, câbles, matériel électrique, etc.). Par contre, les biens produits par les mêmes industries et contenus dans les investissements des charbonnages représentent certainement moins de 100 MMF. Ce faible chiffre est lié au ralentissement considérable des investissements dans l'industrie charbonnière régionale. Au total, livraisons à l'industrie charbonnière ne dépassent guère 20% des livraisons totales des industries régionales de la sidérurgie et des fabrications métalliques, mécaniques et électriques.
- La part des ventes globales réalisées dans la Zone représente 27,3% soit 24,4% pour le bassin de Charleroi et 36,8% pour le bassin du Centre.

Il est à noter que les anthracites de Charleroi, sont largement vendus hors de la Zone d'étude : les ventes dans la zone ne représentent pour cette catégorie que 17% seulement des ventes totales alors qu'elles représentent 32 à 42% des ventes totales pour les autres catégories produites dans les bassins de Charleroi et du Centre.

Situation actuelle et évolution récente du secteur.

L'analyse a mis en lumière les points suivants :

- faible concentration de la production: la Zone reste, malgré les progrès récents survenus dans le bassin du Centre, caractérisée par une faible concentration des concessions et des sièges d'extraction (180 000T/siège à Charleroi et 360 000 T/siège dans le Centre contre 435 000 T dans le Nord-Pas-de-Calais et 1 220 000 T en Campine).
- Prix de revient élevé en raison :
 - de la faible concentration déjà mentionnée;
 - des taux élevés de stériles dans le charbon abattu :
 - de la faible puissance et de l'irrégularité des couches ;
 - d'un rendement encore relativement peu élevé malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années. Le rendement fond s'établit en 1960 à 1 165 kg dans le Centre et 1 440 à Charleroi (surveillance comprise). Ces rendements restent les plus bas de la Communauté. Malgré la hausse de 40% du rendement des bassins Sud entre 1957 et 1961, ces bassins n'ont pas amélioré leur position relative par rapport au rendement moyen de la Communauté : les autres bassins ont en effet, réalisé des progrès du même ordre, quoique les fermetures de de capacités à mauvais rendement et la limitation des travaux d'entretien et de préparation n'aient pas joué dans leur cas.
 - de l'instabilité de la main-d'œuvre, en grande partie étrangère;
 - des salaires élevés.
- Production dans la zone surtout orientée vers les catégories anthracites, maigres et 1/2 gras (ces trois catégories représentent 92% de la production du bassin de Charleroi et 65% de la production du bassin du Centre).
 - Le marché 1959 était caractérisé par trois faits essentiels :
 - La Zone fournissait 13% des charbons cokéfiables produits en Belgique. Cette proportion est en baisse constante ces dernières années. Le marché belge des fines à cokes est en expansion mais est ouvert partiellement par des importations de fines à coke de meilleure qualité que celle de provenance belge.
 - La Zone fournissait 78% des charbons demi-gras produits en Belgique (production belge : 2,2 millions de tonnes), le marché est en nette régression (concurrence des combustibles liquides, de l'énergie électrique, et dans une moindre mesure des combustibles gazeux).
 - La Zone fournissait 48% des charbons domestiques (maigres et anthracites) produits en Belgique (production belge : 8,5 millions

de tonnes). Le marché intérieur de ces charbons accuse un fléchissement, mais la pénurie relative de charbons domestiques dans les pays de la C.E.C.A. laisse entrevoir des possibilités d'exportation.

Position concurrentielle.

La position concurrentielle de la plupart des charbons de la zone s'est améliorée depuis quelques années. Les anthracites et maigres sont cependant encore nettement au-dessus des prix Ruhr, sur la base des prix départ. Les demi-gras et flambants sont à 12% maximum au-dessus des prix Ruhr. Les fines lavées sont au niveau du prix moyen de la Communauté.

Sur la base des prix rendus, la distorsion des frêts fluviaux aggrave la différence entre les prix Ruhr et Bassin Centre, Charleroi sur le marché bruxellois.

Les mesures d'isolement du marché belge ont permis de limiter provisoirement les importations des charbons, surtout allemands et néerlandais. Mais ces mesures sont provisoires et ne sauraient constituer une dépense permanente.

Prévision et perspectives d'avenir.

Il était nécessaire pour compléter les perspectives économiques de la Zone Centre — Charleroi en 1965 de dresser des perspectives concernant la production et l'emploi dans l'industrie charbonnière. Les méthodes employées sont nécessairement sommaires, car l'établissement d'un plan de régression des bassins du Sud et une tâche qui sort du cadre des objectifs et des moyens impartis à l'étude des régions de Charleroi et du Centre. Il est cependant intéressant de noter que les 2 méthodes employées donnent des résultats concordants.

La première méthode (globale) consiste à établir un bilan prévisionnel des besoins belges en énergie en 1965 et à déterminer la part qui pourra être fournie par les bassins du Sud.

La deuxième méthode (analytique) consiste à rechercher la part de la production des bassins de Charleroi et du Centre maintenable en 1965 compte tenu d'hypothèses faites.

- sur les prix concurrentiels à cette date
- sur l'accroissement des salaires et de la productivité pendant cette période.

Il est évident que cette méthode suppose un retour à la liberté de marché et aux règles normales de la concurrence dans le cadre de la C.E.C.A.

La méthode globale conduit à retenir une capacité de production 1965 comprise entre 4,7 et 5,5 millions de tonnes pour l'ensemble des bassins de Charleroi, du Centre et du Borinage.

La méthode analytique conduit aux résultats suivants :

En T/an	Hypothèse paible	Hypothèse forte
Borinage	900 000	1 100 000
Centre	300 000	600 000
Charleroi	3 000 000	3 700 000
TOTAL	4 200 000	5 400 000

Possibilités de production

On voit que les 2 méthodes aboutissent bien à des conclusions concordantes Perspectives d'emploi en 1965.

Le tableau ci-après (voir page 86) dresse les perspectives de l'emploi dans les hypothèses faibles et fortes et avec les conditions suivantes :

- absentéisme inchangé;
- hausse de rendement de 34% en 5 ans.

Dans l'hypothèse optimiste, il y a un déficit de 2 300 mineurs de fond à Charleroi. Ce déficit est supérieur aux excédents dégagés dans le Centre et le Borinage. Dans l'hypothèse pessimiste, il y a presque équilibre de l'emploi au fond à Charleroi, mais il y a des excédents modestes dans le Borinage et importants dans le Centre. Dans tous les cas, il y a un problème difficile de réadaptation des mineurs de surface.

5. La sidérurgie

a) Place du secteur dans l'économie régionale.

La sidérurgie et le relaminage sont des activités fortement représentées dans la zone d'étude comme le montrent les quelques chiffres suivants :

- effectif employé au 1er janvier 1960 : 30 838 soit 9,5% de la population active de la zone d'étude ;
- chiffre d'affaires total 1959 : 16,503 MMM francs belges ;
- production d'acier brut 1959 : 3,289 MMT soit 59,4% du total belge et 5,2% de la production C.E.C.A. (les Forges de Clabecq sont situées dans la zone d'étude).

Le rôle du secteur dans l'économie régionale est caractérisé par quelques chiffres :

- la part du chiffre d'affaires réalisé dans la région pgr le secteur est de 6% seulement (0,960 MMM francs), les livraisons des sidérurgistes aux relamineurs — intérieures au secteur — étant défalquées;
- la part des achats réalisés dans la région représente environ 16% (1,765 MMM francs). Ces achats ne représentent que les biens d'exploitation. Les investissements de la sidérurgie régionale. donnent lieu à des achats importants à lindustrie régionale. Il en est d'ailleurs de même des transports qui sont confiés pour une bonne part à des entreprises régionales;
- la part des salaires distribués dans la région est évidemment beaucoup plus forte (94%) et représente 2,770 MMM francs.

b) Situation actuelle et prévisions.

L'analyse a mis en lumière les points suivants :

- 1. Les entreprises sidérurgiques de la zone d'étude sont orientées vers la production de profilés, d'aciers marchands, de fil machine et de tôles fortes et moyennes. Au sein de ces produits, l'orientation vers les aciers marchands et ronds à béton est très caractéristique. La fabrication de tôles fines n'est pas représentée.
- Cette orientation est traditionnelle et compréhensible dans une région vouée depuis longtemps à la grande exportation. Les aciers marchands représentent en effet une part fort importante des exportations de la C.E.C.A. vers les Pays Tiers (37% en 1959).
- 3. Sur les marchés européens, il semble que la consommation des aciers marchands, des profilés lourds et du fil machine soit appelé à croître moins rapidement que la consommation d'acier brut. La principale croissance de la consommation européenne se fera dans les domaines de la tôle fine et de la tôle forte. Une partie importante (20%) des besoins en tôles fortes serait d'ailleurs couverte en 1965 par les trains continus à coils.
- 4. Les prévisions sont généralement assez réservées en ce qui concerne la croissance des exportations d'aciers marchands de la C.E.C.A. (grande exportation) qui pourraient stagner d'ici 1965. Il en serait de même des tôles fortes et du fil machine; par contre, les exportations de profilés lourds pourraient connaître une certaine croissance.
- 5. On peut d'autre part craindre une lourdeur croissante des prix à la grande exportation en raison de l'équipement des pays sous-développés qui deviennent à leur tour exportateurs.

- 6. Dans le cadre de la lutte qui s'annonce sur les marchés d'exportation, la sidérurgie de la zone apparaît bien armée :
 - grâce à une politique commerciale dynamique;
 - grâce à la disponibilité d'un grand port, très bien doté en lignes régulières, mais à la condition que soit terminé rapidement l'aménagement des voies d'eau, (canaux de Charleroi et du Centre, Sambre);
 - grâce à une position géographique exceptionnellement favorable à proximité des grandes zones de consommation de la C.E.C.A.

Il faut noter cependant que les accroissements de capacité de production de produits traditionnels annoncés dans la région nécessiteraient une part de la grande exportation européenne de ces produis encore supérieure à celle que détient actuellement la sidérurgie régionale (35% pour les aciers marchands) si une politique de pénétration accrue sur les marchés de la C.E.C.A. n'était poursuivie par les entreprises.

7. L'orientation traditionnelle des entreprises vers les profilés ne s'est pas prêtée jusqu'à présent à la production des tôles fines. Cette production se fait fréquemment en Europe à une échelle dépassant la société sidérurgique isolée par le jeu de fusions ou d'associations de sociétés. Cependant, dans la zone d'étude, deux importantes sociétés déjà engagées dans la production de tôle forte amorcent le passage à la tôle fine.

Les trains à coils annoncés sont d'ailleurs capables de produire des tôles fortes, mais les grands investissements nécessités par la production de tôles fines s'inscrivent dans le cadre d'une baisse des prix de la tôle fine, avantageant les producteurs qui ont investi à l'époque de prospérité de la tôle fine.

8. Les équipements étaient généralement assez anciens jusqu'à une période récente. Un sérieux effort de modernisation permettra de combler d'ici 1965 une partie du retard qui résultait en somme de l'absence de destructions sérieuses pendant la guerre et d'un taux de croissance de la consommation belge plus réduit que dans les autres pays de la C.E.C.A.

c) Conclusion.

Dans ces perspectives, on peut conclure que :

— la sidérurgie régionale aura à faire preuve à nouveau de sa compétitivité traditionnelle dans les prochaines années sur des marchés internationaux difficiles. L'effort entrepris depuis quelque temps pour la fabrication de produits de haute qualité (aciers à l'oxygène, aciers à

haute limite élastique, etc.) jouera favorablement. Il en est de même de la fabrication de produits profilés de dimensions non courantes qui ne peuvent être fournis par les sidérurgies naissantes des pays sous-développés.

- la sidérurgie régionale devra néanmoins pour maintenir cette compétitivité disposer d'atouts indispensables. L'un d'entre eux est la modernisation rapide des voies navigables (canaux du Centre, de Charleroi à Bruxelles, Sambre).
 - La suppression des discriminations sur les prix du charbon qui la défavorisent par rapport à ses rivales européennes en est une autre.
- les possibilités de mise en œuvre des méthodes scientifiques de gestion déjà utilisées dans certaines sociétés devront être exploitées au maximum:
- la politique de présence commerciale sur les marchés de la C.E.C.A., devra être poursuivie et intensifiée.

6. Les fabrications métalliques

a) Place du secteur dans l'économie régionale.

Les fabrications métalliques représentent une part importante de l'activité de la Zone (252 entreprises) :

- Effectif employé en 1959 : 36 790 soit 11,3% de la population active de la Zone;
- Chiffre d'affaires total: 11 514 millions de francs;
- Salaires bruts distribués en 1959 : 2 938 millions de francs.

L'industrie régionale se répartit entre les différents sous-secteurs de la façon sulvante :

- première transformation : 21% de l'emploi
- fabrications métalliques : 37% de l'emploi
- fabrications mécaniques : 18% de l'emploi
- constructions électriques : 24% de l'emploi.

Le rôle du secteur dans l'économie régionale peut être caractérisé par les chiffres suivants :

- part du chiffre d'affaires réalisée dans la région : 15%;
- part des achats d'exploitation réalisée dans la région : 43%.
- b) Situation actuelle du secteur et prévisions.

La part de la Zone dans l'activité nationale de ce secteur industriel va en diminuant : la Zone employait en 1953, 22 % de l'effectif national du secteur contre 16 % en 1959.

D'une manière générale, les industries du secteur et plus particulièrement les industries de première transformation, et les rabrications métalliques se caractérisent par un taux de progression de l'emploi, soit négatif, soit très inférieur à la moyenne nationale.

Les causes principales sont :

- Le déclin des marchés traditionnels constitués par les charbonnages et l'industrie du matériel roulant, déclin affectant principalement les aciéries de moulage, fonderies, forges et ateliers de gros emboutissage;
- L'insuffisance d'adaptation aux progrès technologiques (aciéries de moulage, fonderies, forges, boulonneries, émailleries). Il faug noter cependant que des efforts de modernisation de procédés modernes sont réalisés par certains industriels (une émaillerie est ainsi à la pointe du progrès technique)
- La fermeture progressive des marchés extérieurs aux produits peu élaborés (étirage, laminage à froid, boulonnerie, matériel roulant, matériel de voie, charpentes);
- La vétusté des équipements, principalement dans le sous-secteur des fabrications métalliques.

Les secteurs des fabrications mécaniques et électriques semblent offrir des perspectives de développement plus intéressantes :

- A l'exception du secteur des machines-outils qui a enregistré une régression de l'emploi ces dernières années, et de celui de la mécanique de précision où le taux de croissance est quasiment nul, les différents secteurs mécaniques sont en expansion (en particulier: les appareils de levage et de manutention les équipements pour industries diverses dont par ailleurs beaucoup sont sous licence étrangère).
- Le secteur des constructions électriques se caractérise par une activité soutenue, sans croissance de l'emploi, due à un renforcement des fabrications traditionnelles et au développement des nouvelles techniques.

L'évolution générale des quatre sous-secteurs qui, pour l'ensemble du pays, orientent de plus en plus leurs exportations vers les pays très industrialisés, au détriment des ventes aux pays dits sous-développés, se concrétise dans le contexte régional par les traits suivants :

- Recul des fabrications traditionnelles comportant un faible degré de transformation. Elles ne pourront se développer que si elles sont orientées vers des produits d'une technicité supérieure. C'est déjà le cas pour certaines industries de première transformation :
 - Nouvelle orientation de certaines aciéries de moulage vers les produits de précision.
 - Spécialisation et mécanisation de certaines fonderies.
 - Développement de l'estampage en substitution de la forge.
 - Développement des produits neufs comportant un degré d'élaboration

relativement important. C'est déjà le cas dans le sous-secteur des fabrications métalliques, pour la tôle architecturale, les murs rideaux les meubles métalliques, les articles sanitaires, etc.

 Taux de croissance favorisant à long terme les secteurs mécaniques et électriques.

c) Prévisions d'emploi valables pour l'année 1965.

L'augmentation d'emploi prévue pour 1965 dans chaque sous-secteur est la suivante :

Première transformation : + 6,0%
Fabrications métalliques : + 0,5%
Constructions mécaniques : + 14%
Constructions électriques : 0,0%
Ensemble du secteur : + 4,0%.

L'emploi dans ce secteur sera, en 1965, plus élevé de 1 000 unités dans la région de Charleroi, et de 500 unités dans la région du Centre (par rapport à l'emploi actuel).

d) Conclusion.

Le secteur des fabrications métalliques, mécaniques et électriques traverse dans la Zone étudiée une phase de mutation. Dans ce cadre, les remarques suivantes peuvent être faites :

- Dans le domaine des biens d'équipement qui restent probablement la spécialité régionale (la production de biens de consommation en grande série n'est concevable dans la région que dans le cadre des A.C.E.C., ou dans le cas de l'installation dans la zone d'une firme spécialisée), un effort doit être fait vers :
 - le choix des produits dont la demande est en expansion,
 - la spécialisation et la production en série,
 - l'organisation de la production et, en particulier, une meilleure utilisation de la main-d'œuvre.
 - Il est fréquent en effet que l'introduction d'un secteur nouveau coexiste au sein des entreprises avec d'anciennes fabrications, ce qui ne favorise guère ou difficilement une réorganisation de l'ensemble,
 - une politique de licence, sans abandonner pour autant la recherche technique dans l'entreprise,
 - une politique commerciale adaptée.
- En outre, l'industrie des biens d'équipement a besoin pour ses exportations d'un financement plus facile et de plus longue durée. Des problèmes spéciaux se posent en particulier pour l'exportation de biens destinés aux pays sous-développés.

— Il faut noter enfin, l'importance souvent décisive que peut prendre la représentation de l'industrie nationale à l'étranger lorsqu'elle est amenée par des ingénieurs technico-commerciaux de grande compétence. Par une politique de présence et de conseil technique, il est possible de créer ou de développer des marchés (expérience belge au Vénézuela, allemande au Brésil, etc.).

7. Le verre

a) Place du secteur dans l'économie régionale.

L'industrie du verre occupe une place importante dans les activités industrielles régionales, comme le montrent les chiffres suivants :

- Effectif employé au 1^{ex} janvier 1960 : 14 025 soit 4,3 % de la population active de la Zone d'étude, et 69 % des effectifs dans l'industrie du verre en Belgique;
- chiffres d'affaires total 1959 : 4 075 milliards de francs belges;
- salaires distribués : 1 070 milliards de francs belges.

Toutes les branches de l'industrie du verre sont représentées à l'exception de la cristallerie. Le rôle du secteur dans l'économie régionale peut être caractérisé par quelques chiffres :

- La part du chiffre d'affaires réalisée dans la région par le secteur est généralement faible, de l'ordre de 2% si l'on défalque les échanges internes du secteur (livraisons des verreries et glaceries aux miroiteries et fabriques de verre de sécurité).
- La part des achats réalisée dans la région est de l'ordre de 25 à 65% suivant les branches (carbonate de soude, charbon, électricité, gaz essentiellement). Les branches les plus modernisées achètent moins dans la région que les autres (remplacement du charbon par le fuel).

On voit que l'influence du secteur dans l'économie régionale se fait essentiellement par les salaires — distribués pratiquement entièrement dans la Zone d'étude — et dans une mesure beaucoup moindre par les achats (carbonate de soude et électricité essentiellement). Les effets indirects par une variation d'activité sont donc restreints et réduits à l'industrie chimique et électrique.

b) Situation actuelle du secteur et prévisions.

L'analyse détaillée de la situation de l'industrie du verre dans la région Centre-Charleroi a été faite pour chaque branche de cette industrie.

Industrie du verre étiré (verre à vitre).

Cette industrie a atteint dans la région un haut degré d'évolution caractérisé par :

- une concentration très poussée (trois sociétés se partagent la production). Les plus importantes occupent les 1^{er} et 3^e rangs parmi les producteurs européens;
- le caractère très moderne des unités de production et la dimension très importante de celle-ci ;
 - une politique de progrès technique et de qualité;
- un marché tourné essentiellement vers l'exportation (84%). Les principaux marchés sont les U.S.A. et les Pays-Bas. Les produits belges de qualité (verres épais, verres isolants, etc.) ont pris une part importante du marché américain (4,1% en 1959). L'avenir de ce marché est lié au maintien de la politique de fermeté des prix par les puissants groupes américains, et il semble que ceux-ci soient résolus en 1960 à réduire la pénétration des importations. Quant au marché hollandais, il sera réduit par la mise en service d'une usine en 1961;
- l'existence d'une surcapacité de production, taux d'emploi de la capacité :

Compte tenu de ces considérations, il semble que l'on ne puisse s'attendre d'ici 1965, à une augmentation sensible de la capacité de production et de l'emploi. Au surplus, de nouvelles constructions d'unités de production belge n'est pas nécessairement localisées dans la région.

Industrie de la glace polie.

Cette industrie présente des caractéristiques assez voisines de la précédente. Les différences essentielles sont :

- les groupes belges de la glacerie n'ont pas en Europe la préminence signalée à propos du verre étiré;
- les principaux marchés sont en Europe (Pays-Bas, Italie), et surtout les U.S.A. Les produits belges doivent y affronter outre la production locale, et celle des grands exportateurs (Saint-Gobain) la concurrence du verre étiré de haute qualité.

Industrie des glaces et verres de sécurité.

Cette branche de l'industrie du verre est en pleine expansion, liée au développement de l'industrie automobile européenne et des usages des verres de sécurité dans l'industrie du bâtiment. Cette progression doit se maintenir dans les prochaines années, si la croissance des industries consommatrices se poursuit et sous réserve de l'apparition de matériaux de substitution (plexiglas, etc.).

Miroiterie.

On peut noter un double mouvement dans cette branche :

- croissance dans certaines firmes, ayant atteint un certain seuil de dimension et de mécanisation, et ayant accès au marché américain;
- stagnation en régression dans les autres entreprises semi-artisanales. La tendance d'ensemble pour la branche pourrait être une légère réduction de l'emploi, compte tenu de l'augmentation de productivité, et à chiffre d'affaires constant.

Gobelèterie.

Cette branche comporte deux secteurs distincts :

- un secteur mécanisé, moderne et en pleine croissance;
- un secteur non mécanisé, qui perd du terrain sur les marchés extérieurs, et même sur les marchés belges. L'avenir de ce secteur à faible productivité paraît peu favorable en raison du coût croissant de la main-d'œuvre;
- liée à la progression du niveau de vie, et à la diffusion croissante des produits mécaniques ou d'importation. Seules les usines capables de fabriquer un produit de 1/2 luxe (taillerie) semblent pouvoir se maintenir. Compte tenu de ces remarques, une réduction de l'emploi de l'ordre de 300 personnes d'ici 1965 paraît possible.

Bouteillerie.

Il s'agit ici d'une industrie bien organisée et modernisée dont l'avenir, surtout lié aux progrès de la brasserie belge et hollandaise, paraît assurée.

c) Conclusion.

Les secteurs hautement modernisés de l'industrie du verre maintiendront leur emploi dans la région, même en cas de croissance de la production, en raison des surcapacités existantes et des délocalisations possibles des capacités nouvelles à construire. Par contre, une réduction d'emploi est à prévoir pour les secteurs où la mutation technique et économique est en cours (miroiterie, gobelèterie). Au total, une réduction de l'emploi de 1 000 personnes environ d'ici 1965 apparaît possible.

8. L'industrie du ciment

a) Ciment.

Ce sous-secteur groupe quatre entreprises qui emploient 1 332 personnes. Ces quatre entreprises produisent le tiers de la production belge de ciment :

- Chiffre d'affaires en 1959 : 1 150 milliards.
- Salaires et appointements : 148 millions.
- Production en 1959: 1 467 000 tonnes dont 18% sont exportées.

Le rôle dans l'économie régionale est caractérisé par les chiffres suivants :

— La part du chiffre d'affaires réalisée dans la Zone représente 19%.

 La part des achats réalisés dans la région par le secteur représente 43% (total des achats : 465 millions).

La production des quatre entreprises de la Zone progresse sensiblement au même rythme que la production belge globale. Celle-ci s'est accrue de 25% de 1950 à 1957 tandis que la production de la C.E.E. a plus que doublé.

Cette stagnation relative de l'industrie cimentière belge est due à l'évolution du marché belge, à l'équipement des pays voisins traditionnellement importateurs de ciments belges, ainsi qu'à la concurrence accrue de pays exportateurs (Allemagne).

Les entreprises de la Zone n'ont utilisé en 1959 que les deux tiers de leur capacité de production.

On peut prévoir une légère diminution de l'emploi actuel du fait de la rationalisation des équipements industriels.

9. Les carrières

Le secteur des carrières comporte trois sous-secteurs :

- carrières de porphyre,
- carrières de petit granit,
- sablières.

Le sous-secteur des carrières de porphyre se réduit à la grande carrière de Quenast, employant 455 personnes, dont 24% d'Italiens parmi les ouvriers. Il s'agit d'une activité ou la concentration et la modernisation ont joué à plein. La production a été réorientée vers la fabrication des concassés (50% de la production belge), et des enrobés. Une réduction d'emploi de 150 personnes est possible, compte tenu de la réduction prévisible de la production des pavés.

Le sous-secteur des carrières emploi 1 850 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 242 millions francs belges en 1959. Le petit granit était utilisé depuis 1890 en forte épaisseur pour les soubassements d'immeubles, culées, piles, etc. Mais, cette utilisation décroît par suite de la concurrence de matériaux plus économiques, du changement des modes de construction, et d'une régression des commandes de l'Etat. En particulier, le petit granit est devenu surtout un matériau de pavement, utilisé en faible épaisseur. La crise du secteur devrait conduire à des rationalisations et des concentrations. L'emploi pourrait être réduit de 110 ouvriers en 1965.

10. L'industrie chimique

Le secteur chimique est relativement peu représenté dans la Zone d'étude. Il emploie environ 2 800 personnes. L'essentiel de cette activité est réalisé par les deux usines de la Société Solvay (carbonate de soude, matières plastiques du type polyvinyle). Il existe également des petites usines de distillation des goudrons, de production de gaz industriel, de peintures et vernis, de produits en caoutchouc, etc.

Il ne semble pas que, compte tenu des projets connus, ces activités doivent connaître un grand développement dans la Zone d'étude.

11. Les industries de la céramique et de la terre cuite

L'industrie céramique occupe dans la Zone d'étude 2 300 personnes environ. Le chiffre d'affaires réalisé en 1959, est de l'ordre de 385 millions de francs, tandis que les salaires distribués se montent à 138 millions (charges sociales non comprises).

L'industrie de la terre cuite occupe 850 personnes. Le chiffre d'affaires réalisé en 1959, est estimé à 170 millions de francs et les salaires à 45 millions.

L'industrie régionale est, en ce qui concerne la céramique, orientée vers la céramique ménagère, la céramique du bâtiment et la céramique industrielle.

La céramique ménagère est représentée par une grande usine assez moderne de vaisselle de faïence, mais il s'agit d'un domaine où le commerce international est sévère, en particulier sur le marché belgo-luxembourgeois.

La céramique du bâtiment comporte deux secteurs modernes (articles sanitaires et tuileries) et un secteur resté très artisanal (tuyaux de grés). L'industrie des articles sanitaires est représentée par deux entreprises travaillant en grande série. Il s'agit cependant d'une production très concurrencée sur les marchés intérieurs et extérieurs, et en relative stagnation. L'industrie des tuyaux de grés est très en retard par rapport à ses concurrents allemands et néerlandais et se trouve, d'autre part, concurrencée par des produits en expansion (tuyaux en ciment).

La céramique industrielle est peu développée dans la Zone d'étude. Quant à l'industrie de la terre duite, elle est représentée par 25 briqueteries généralement artisanales.

Au total, il semble que la croissance possible de certains secteurs, vaisselle de faïence, articles sanitaires) sera plus que compensée par le déclin d'autres secteurs traditionnels (tuyaux de grés, carreaux de revêtement, briqueteries). On peut estimer qu'une diminution de l'emploi de 20%, soit 700 personnes environ aura lieu d'ici 1965 ou 1970.

12. Les industries de la confection

Il s'agit essentiellement d'une industrie orientée vers les productions de vêtements habillés de dessus pour hommes. Cette branche occupe 3 500 per-

sonnes, 39 usines localisées à Binche. Les usines sont de faibles dimensions (12 occupent plus de 50 personnes). Le chiffre d'affaires réalisé serait de 700 millions de francs en 1959.

Ces entreprises sont soumises à la concurrence flamande, néerlandaise, et surtout depuis peu, allemande. Les firmes allemandes sont puissantes, bien organisées et spécialisées. Elles semblent viser à la conquête des marchés de l'U.E.B.L.

Une certaine réorientation semble s'imposer dans l'industrie régionale, ainsi qu'une concentration de la production dans les entreprises les plus importantes. Un des grands problèmes de cette industrie est le renouvellement de la maind'œuvre. La main-d'œuvre spécialisée féminine fait en effet défaut; or, il semble qu'il faille pour diverses raisons (retraités, départs de travailleurs belges ou italiens) remplacer 700 à 1 000 personnes d'ici 1965.

O2. — Zone du Borinage

Les principaux secteurs d'activité industrielle de la Zone d'étude ont été étudiés. La population industrielle représentait en 1959, 41 000 personnes environ, soit 54% de la population active. Rappelons que la population industrielle représente 46% de la population de l'ensemble de la Belgique, et 71% de la population de la Zone Centre-Charleroi. La spécialisation industrielle de l'arrondissement de Mons est plus faible que celle de la Zone Centre-Charleroi mais, malgré la présence de la capitale provinciale, supérieure à celle de la Belgique.

Le tableau ci-contre donne les principaux agrégats qui ont pu être rétablis par l'enquête industrielle pour ces secteurs.

1. L'électricité

Il y a peu à dire sur le secteur Electricité dans le Borinage, le problème d'ensemble ayant été traité déjà dans le cadre Centre-Charleroi.

Le Borinage dispose de la centrale de Quaregnon, appartenant à l'U.C.E.H. ayant produit en 1959, 489 GWH. La centrale d'Hensies a produit 142 GWH pour le compte de l'U.C.E.H. La production totale est donc de 631 GWH, soit 4,8% de la production belge.

La consommation industrielle en haute tension par habitant est passée de 3 077 kWh à 3 250 entre 1957 et 1960. De 1950 à 1960, les ventes haute tension sont passées de 54 millions kWh à 79 millions. Cette croissance est surtout due aux fabrications métalliques (13 à 19 millions) aux carrières et cimenteries (18 à 29 millions).

Les charbonnages ne figurent pas sur ces statistiques fournies par les sociétés de distribution, car ils sont alimentés par l'U.C.E.H.

Tableau XII

Principaux agrégats relatifs aux secteurs industriels de la zone borinage

ausf. 2 350 1 980 910 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	Secteur	Емегог	CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions de FB)	SALAIRES BRUTS (en millions de FB)	VALEUR AJOUTÉE (en millions de FB)	ACHATS (en millions de FB)	ACHATS EN HAINAUT (en %)
e 1 900	Charbonnages Sidérurgie. Fabrication métallique	12 820 4 800	1 980 1 880	910 344	750	1 130	19
1900 366 — 550 172 — 710 — — 2000 — — 2050 400 177 — 1370 690 136 — 550 — —	Sidérurgie 1 ¹⁰ transf.	2 350	1 340	İ	l	1	. 1
550 172 — 710 — — 2 000 — — 2 050 400 177 — 1 370 690 136 — 550 — — —	Construction métallique et mécanique	1 900	366	1		1	
710 — 2 000 — 2 050 400 1 370 690 550 —	Construction électrique	550	172	1	l		1
2 000 — 2 050 400 177 1 370 690 136 550 —	Cimenterie	710			1	1	1
2 050 400 177 — 1 370 690 136 — 550 —	Chimie	2 000		1	1		1
	Céramique	2050	400	177	1	1	1
250	Brasserie.	1 370	069	136	1	1	
	Chaussure	550	1	1	1	1	1
The same of the sa		• •					

En 1961, la nouvelle centrale de Baudour (centrale minière de 155 GW) capable d'une production de 850 GWH est rentrée en service permanent et est interconnectée au réseau national. Nous retrouvons ici une caractéristique déjà rencontrée dans le Centre-Charleroi d'une capacité de production d'électricité très moderne et largement capable d'exportation sur le reste du marché national.

- 2. Il n'existe pas d'industrie pétrolière (production et raffinage dans la Zone Borinage), et une très faible activité de distribution.
- 3. En ce qui concerne l'industrie gazière, il faut signaler les livraisons faites par les cokeries du Tertre vers le pipe de Distrigaz qui achemine le gaz vers Bruxelles.

4. Les charbonnages

Les charbonnages représentent une part très importante de l'activité du Borinage comme le montrent les chiffres suivants :

— l'effectif employé en 1959 : 12 820, soit 13,8% de la population active du Borinage, dont 7 310 étrangers (57% de l'effectif total), 70 000 ouvriers de fond sur 9 100 sont étrangers (77% et 330 ouvriers de surface sur 3 600 (9,1%) sont étrangers.

Signalons que l'emploi en 1958, antérieurement à la crise charbonnière, était 22 970 personnes, ce qui montre une baisse de 43%. Ce chiffre a baissé de quelques centaines de personnes en 1960 :

- Chiffre d'affaires total en 1959 : 1 980 milliards de francs.
- Salaires bruts distribués en 1959 : 0,91 milliard de francs.
- Production en 1959 : 2,58 millions de tonnes soit 11,4 % de la production belge.

En 1960, les ventes de charbon gras (A et B) représentaient 1,63 million de tonnes et 1,13 milliard de francs. Les ventes de demi-gras représentaient 0,21 million de tonnes et 0,145 milliard de francs. Les ventes dans le Borinage représentaient 70% des ventes totales de gras et 20% des ventes totales de demi-gras. Les ventes pour le reste du Hainaut représentaient 8,6 et 41% respectivement. Les ventes en Belgique (Hainaut excepté) représentaient 18,9 et 37%. Les ventes à l'étranger représentaient 2,5 et 2%.

Par catégorie de consommateurs, la répartition des ventes est la suivante :

- 18% pour l'électricité (bas-produits);
- 47,4% pour les cokeries (fines lavées A et B);
- -- 7,6% pour la S.N.C.B.;
- 15,4% pour les autres industries cimenteries);
- 11,6% pour les foyers domestiques.

Ces données permettent de voir la part très importante prise dans les livraisons par la cokerie régionale qui représentent plus de 25 % du chiffre d'affaires total. L'appréciation sur la situation actuelle et les prévisions pour l'avenir ont été faites à la page 52 et 53 : le lecteur pourra s'y reporter.

5. La sidérurgie et les fabrications métalliques

Les industries métalliques (sidérurgie, fabrications métalliques, mécaniques, électriques) occupent dans la région un emploi de 4 800 personnes, soit 2% du secteur en Belgique et 6% de la population active du Borinage (11% pour Centre-Charleroi). Ces chiffres montrent le développement bien moindre qu'ont pris ces industries dans le Borinage par rapport à la région Centre-Charleroi.

Une autre caractéristique est la faible diversification des activités; au total, on peut répartir l'emploi en trois groupes :

— groupe I : sidérurgie — première transformation :

total de l'emploi : 2 350 soit 49% du secteur. A l'intérieur de ce soussecteur trois sous-groupes dominent :

aciéries, laminage à chaud : 970
tubes d'acier : 785
câbles métalliques : 460

- groupe II : constructions métalliques et mécaniques :

total de l'emploi : 1 900 soit 40% du secteur.

- groupe III : construction électriques :

total de l'emploi : 550 soit 11% de l'emploi du secteur.

Signalons que l'arsenal de la S.N.C.B., occupant un millier de personnes n'a pas été compris dans ces effectifs.

Le groupe I est caractérisé par la présence de quelques unités de dimensions moyennes (7 entreprises dont 1 de plus de 1 000 personnes, 2 de plus de 300, et 2 de plus de 100).

Le groupe II est beaucoup plus éparpillé. A signaler : 1 entreprise de 500 personnes et 2 de 100 à 150.

Le groupe III comporte une entreprise moyenne : 80 personnes, et des petites entreprises.

Le chiffre d'affaire total s'élèverait pour 1959 à 1,878 milliard dont :

1,340 pour le groupe I 0,366 pour le groupe II 0,172 pour le groupe III

Les salaires ditribués atteindraient pour 1960 : 344 millions.

Activité et perspectives.

Le groupe I comprend principalement un relamineur disposant d'une acièrie Martin (2 fours 60 et 30 t anciens et en modernisation) d'une acièrie électrique (15 t, 15 ans). Les laminoirs comportent un laminoir à chaud modernisé (30 à 140 mm) et des laminoirs à froid. L'équipement prévu comporterait un blooming et un laminoir multicylindre à haute vitesse (à froid). La capacité actuelle serait de 60 000 tonnes de lingots, la capacité projetée : 110 000 tonnes de lingots. Les aciers laminés sont fréquemment des aciers améliorés, extra-durs et extra-doux, faiblement alliés, et en laminage à froid : feuillards trempés et magnétiques. L'exportation est importante pour le laminage à chaud. L'effectif actuel d'un millier de personnes pourrait être augmenté dès 1962 de 200 personnes.

L'industrie des tubes acier, qui constitue le deuxième volet du secteur sidérurgique 1^{re} transformation, comporte deux entreprises fabriquant des tubes soudés. Ces entreprises occupent 80% de l'emploi de ce sous-secteur en Belgique. La production annuelle est de l'ordre de 70 000 tonnes. L'une des sociétés appartient à un groupe liégeois qui concentre environ 70% de la production belge de tubes. Les équipements sont assez modernes, mais la rationalisation est quelque peu limitée par le manque d'espace. L'emploi dans ces deux entreprises est de 780 personnes. Les développements futurs vont dans le sens de la production de bouilleurs soudés et de tubes légers pour la construction mécanique (ameublement) en particulier sur les marchés scandinaves et hollandais.

Le troisième volet du secteur est constitué par les câbles comportant une grosse entreprise et quelques petites, et occupant 4 à 500 personnes. Ces usines produisaient autrefois des câbles pour charbonnages (50% de la production régionale dans le passé, 10% aujourd'hui). Elles produisent également des câbles pour l'industrie et les ports ainsi que des câbles spéciaux. 75% de la production sont exportés. Il s'agit d'un secteur extrêmement concurrencé, tant sur le marché national (16 entreprises en Belgique) que sur le marché extérieur (concurrence allemande). La stabilité de l'emploi est probable.

Le secteur n° 2 présente une structure très diverse et la plupart des activités y sont en crise (charpente, chaudronnerie, constructions métalliques diverses, menuiserie métallique, constructions mécaniques). Une seule activité paraît présenter quelque espérance pour l'avenir, il s'agit de l'industrie du matériel frigorifique récemment reprise et modernisé par un grand groupe de l'industrie électrique. Au total, une stabilité de l'emploi est possible.

Le secteur n° 3: la construction électrique est principalement caractérisée par la production de câbles dans une entreprise ssez importante et disposant d'un marché intéressant auprès du Ministère des Communications. Des reconversions peuvent être à prévoir de ce fait pour l'avenir. On signalera

également les fabrications d'accumulateurs (au plomb, alcalins) et de lampes de mines. Cette dernière entreprise se reconvertit vers la robinetterie plastique et les revêtements plastiques.

Au total, on ne peut prévoir une augmentation d'ici 1965 de ce secteur, compte tenu de la décadence probable des petites entreprises. D'ici 1970, l'effectif pourrait dépasser de 4 800 à 3 500.

6. La chimie

Le secteur chimique représente dans le Borinage une part relativement importante de la population active (2,3% soit 2 000 personnes). Ce secteur est représenté essentiellement par le grand complexe intégré de Tertre, qui emploie 1 860 personnes. Il s'agit aussi d'un secteur en expansion depuis longtemps (emplois en 1932 : 866). Une croissance de ce type est très rare dans le Borinage. Cette industrie est orientée vers la cokéfaction des charbons gras locaux et permet d'obtenir les produits suivants :

- coke métallurgique;
- gaz riche, ce gaz est fractionné et valorisé dans la chimie du méthane engrais azotés) et de l'éthylène (chlorure d'éthylène, produits détergents par alkylation des noyaux aromatiques). On produit également de l'hydrogène par craking de méthane et d'autres hydrocarbures; on produira dans peu de temps de l'azote par liquéfaction fractionnée de l'air. On obtiendra donc ainsi directement l'ammoniaque. On récupère également les hydrocarbures aromatiques (benzols, totuols, etc.) et les produits lourds (goudrons).

Il n'a pas été possible d'obtenir des indications au cours de l'enquête industrielle sur le chiffre d'affaires et les salaires.

En ce qui concerne le marché des produits, on peut faire les observations suivantes :

- coke : vendu à la sidérurgie belge (20% des approvisionnements). Ce coke ne serait pas concurrentiel en l'absence de restriction d'importation de fines américaines ;
- gaz : il est transporté par le pipe de Distrigaz vers l'agglomération bruxelloise où il est essentiellement utilisé par la consommation domestique. Il existe également quelques consommateurs locaux;
- engrais ¹: la production belge était en 1959 de 295 000 tonnes. La capacité de Tertre serait de l'ordre de 100 000 tonnes d'engrais azotés. Il existe en Belgique d'autres producteurs importants: Azotes et Produits Chimiques du Marly, Union Chimique Belge à Zandvoorde, Tessenderloo.

La capacité de production belge est utilisée à 85% environ. L'exportation

^{1.} Azotés.

absorbe 66% de la production. Or, il s'agit d'un produit extrêmement concurrencé sur les marchés internationaux, et dont la faible élaboration supporte difficilement les frais de transport élevés. La production croît cependant en Belgique de 4% par an depuis 1951 (7% pour l'ensemble de la chimie belge).

Benzols: 95% des livraisons se font à l'industrie pétrolière pour l'incorporation dans l'essence. Il n'y a pas d'exportation. Il faut remarquer cependant, que le benzol est une matière première très recherchée pour l'industrie chimique (phénol, phénoplastes). En France, la consommation de benzène pur a doublé entre 1957 et 1960.

En résumé, il semble qu'il existe encore au sein de l'industrie chimique régionale, des possibilités de développement à exploiter. Il s'agit surtout d'une diversification des produits dérivés de la carbonisation de la houille vers les produits en expansion (polyéthylènes colorants, phénols, synthèses organiques, etc.). Un effort de recherche doté de moyens puissants est indispensable pour une telle industrie.

7. La céramique

Le secteur céramique emploie 2 050 personnes, soit 24% environ du secteur en Belgique, et 50% du secteur en Hainaut. Il représente 4% de la population active du Borinage. Les principaux secteurs représentés sont :

la vaisselle de faïence : 200
la porcelaine : 243
les réfractaires : 800
les articles de fantaisie : 220.

Le chiffre d'affaires global atteint 400 millions. Les salaires et charges sociales représentent 177 millions. Les produits réfractaires représentent environ 65% du chiffre d'affaires total, suivis par le secteur porcelaine (21%). Le sous-secteur des produits réfractaires est un exemple très rare dans le Borinage, d'une concentration ayant permis l'adaptation et la modernisation d'une branche. Les fabrications locales sont orientées principalement vers les produits courants ainsi que quelques spécialités (sillimanite, magnésite, carborundum), il semble cependant que le marché belge devienne perméable aux importations étrangères pour certains produits spéciaux de prix élevé, tels que électrofondus et magnésite. Les efforts semblent donc nécessaires sur ce marché. Des produits d'expansion sont prévus pour l'avenir. Le volume de l'emploi pourrait augmenter sans qu'il soit possible de chiffrer cette augmentation.

En ce quiconcerne la céramique du bâtiment, elle est représentée par une filiale d'un groupe occupant 170 ouvriers, et qui est très prospère. De nouveaux investissements sont prévus, et l'effectif serait porté à 300 salariés.

En ce qui concerne la céramique ménagère, signalons la vaisselle de faience représentée par une faience peu importante par rapport à l'industrie du Centre.

En ce qui concerne la porcelaine, la société locale pourra se placer favorablement sur le marché de la porcelaine de fantaisie et de restaurant, tout en maintenant celui des services de table de luxe dont on peut escompter le développement dans l'avenir, le développement des produits ordinaires étant menacé par les importations des pays de l'Est.

8. La brasserie

Il s'agit d'un secteur où le processus de concentration en cours depuis longtemps en Belgique, et à l'étranger s'est manifesté récemment par l'implantation à Ghlin d'une brasserie importante au moment d'une fusion d'une entreprise bruxelloise avec des brasseries locales. Cette création pourrait avoir pour résultat d'augmenter la part du Hainaut dans l'industrie de la brasserie qui était passée de 11,3% en 1928 à 7,4 en 1960. Cette grande brasserie serait orientée non seulement vers le marché local, mais à l'exportation vers le marché du Nord de la France où il pourrait disposer d'avantages comparatifs sur les brasseries locales souvent de petites dimensions. L'emploi actuel serait de 1 363 ouvriers pour l'ensemble des deux Zones.

9. La chaussure

L'industrie de la chaussure est en pleine crise dans le Borinage. L'emploi 1958 serait de 550 ouvriers (3 000 en 1930). Les entreprises sont de très petite taille. Il existe une seule entreprise de 160 ouvriers, et une autre de plus de 50. Cette industrie est insuffisamment organisée. Une concentration des moyens techniques et surtout commerciaux serait indispensable.

10. Les carrières et cimenteries

La Zone Borinage comporte quatre cimenteries dont deux ont été étudiées avec le Centre (Obourg). Les deux autres étant à Harmignies. Les consi dérations valables pour le Centre subsistent sauf que la société Crayères, cimenterie et fours à chaud d'Harmignies n'appartient pas au cartel cimentier, et ne figure pas parmi les grands producteurs belges. La société C.P.A.B. se développe largement dans le secteur du ciment blanc qui est un produit en développement dans de nombreux pays (150 millions d'investissements ciment blanc, 45 pour le ciment gris).

Le personnel utilisé représente outre les deux sociétés d'Obourg 712

personnes. L'emploi pourrait baisser par suite de la nationalisation et de la regression de la petite société à 600 personnes.

D. — Les éléments de comptabilité économique régionale

D₁. — Zone Centre — Charleroi

Les moyens disponibles n'ayant pas permis de dresser une comptabilité régionale complète de la Zone, le groupe d'études s'est limité à l'établissement des éléments les plus significatifs.

On a déjà indiqué, dans le paragraphe précédent, quelques résultats relatifs aux principaux secteurs industriels. On trouvera ci-dessous :

- une estimation du revenu des ménages en 1958;
 - quelques éléments des comptes des administrations publiques en 1958.

a) Estimation du revenu des ménages en 1958.

En 1958, le revenu disponible des ménages domiciliés dans la Zone d'étude s'élevait à 34 7000 millions de francs courants.

La répartition de ce revenu par « catégorie sociale » est caractérisée par une prédominance des revenus des assujettis à la sécurité sociale — assimilables, dans de fortes proportions, aux salariés et appointés du secteur privé (Zone : 65%, Belgique : 57%) et par la faiblesse du revenu des salariés du secteur public 1 (Zone : 10%, Belgique : 13%), du revenu des agriculteurs (2,9 — 5,5%), du revenu du capital (11% — 14%) et, dans une mesure moindre, du revenu des commerçants et artisans (15,4% — 18%) et des professions libérales (2,4% — 2,7%).

Il s'agit là de caractéristiques propres à une région fortement industrialisée, qui n'inclut pas, dans ses limites, une métropole administrative et culturelle.

Au point de vue de la répartition du revenu par secours d'activité, on constate particulièrement l'importance que représentent les revenus des charbonnages pour la région Centre — Charleroi : 16% du revenu régional des ménages revient aux ouvriers et pensionnés des charbonnages.

Cette prédominance des charbonnages est encore plus marquée lorsque l'on considère la région du Centre séparément puisque les charbonnages distribuent 20% du revenu régional des ménages.

^{1.} A l'exception des chemins de fer (S.N.C.B. et S.N.C.V.).

Le secteur qui suit immédiatement celui des charbonnages, est celui de la sidérurgie qui verse 9,4% du revenu régional disponible des ménages. Le tableau ci-dessous donne quelques indications sur la répartition du revenu par secteur d'activité.

SECTEUR D'ACTIVITÉ	DU REVENU DISPONIBLE RÉGIONAL DES MÉNAGES
Agriculture, forêt	3,2
Charbonnages	16,3
Textile	1,4
Energie	1,1
Verre.	3,1
Sidérurgie	9,4
Fabrications métalliques	8,7
Autres secteurs industriels	5,3
Bâtiment, travaux publics	2,3
Transports et communications	4,8
Commerce et artisans	16,7
Services	12,4
Loyers.	6,2
Intérêts et profits	4,6
Frontaliers	0,5
Divers	4,0
Total	100,0

En ce qui concerne les seules rémunérations, on peut estimer qu'en 1958, environ 2 500 millions de francs ont été versés aux ménages hors de la Zone par des entreprises localisées dans celle-ci (1 650 millions en Belgique et 850 millions vers l'étranger). En sens inverse, environ 500 millions ont été versés aux ménages de la Zone par des entreprises situées hors de celles-ci. Il reste un solde de 2 100 millions, en faveur des ménages extérieurs à la Zone.

On remarque que la présence d'une forte colonie d'étrangers, conduit à des transferts entraînant une diminution de 850 millions (soit 2,5%) du revenu disponible de la région.

Les transferts de revenus vers le reste de la Belgique et vers l'étranger réduisent l'importance relative des revenus des commerçants et artisans (dépenses de consommation) et du capital (épargne non déposée ou investie localement).

Le revenu régional (ramené à l'optique du revenu régional net au coût des facteurs) représente 36 350 millions, soit 8,76% du revenu national. Il lui correspond un revenu moyen par habitant de 45 200 francs, contre 45 800 pour l'ensemble du pays (soit moins 1,3%); étant donné l'importance des transferts vers l'étranger, le revenu disponible par habitant pourrait être, en 1958, inférieur de 2% environ au montant national correspondant.

Le revenu par habitant est, dans la région du Centre, inférieur de 7 à 8% au revenu moyen national; par contre dans le reste de la Zone (pratiquement région de Charleroi), il se situe sensiblement au niveau de la moyenne nationale.

b) Eléments des comptes des administrations publiques en 1958.

« Entreprises publiques ».

(Ce terme désigne ici la S.N.C.B., la S.N.C.V., la R.T.T., les Postes et la Sécurité Sociale).

L'ensemble des comptes d'exploitation des « entreprises publiques » de la Zone dégage un solde positif. Celles-ci ont réalisé un bénéfice (économique et non comptable) de 220 millions, alors que sur le plan national ces mêmes « entreprises » ont un déficit de 410 millions.

L'ensemble des comptes globaux (incluant, outre les investissements, les salaires des agents domiciliés dans la Zone et travaillant dans les administrations centrales de ces « entreprises » met en évidence un déficit de 483 millions, égal à 18,1% des dépenses. Or le déficit sur le plan national représente avec 6 690 millions, 24,4% des dépenses. Du fait du déficit comparativement moindre de la Zone, celle-ci peut être considérée comme apportant à l'Etat une contribution relative de 170 millions.

Le compte de la Sécurité Sociale présente un déficit de 1 500 millions, soit 27,1% des dépenses, pourcentage plus élevé que le pourcentage national qui se situe à 26,6%. Mais les effets de la crise charbonnière contribuent pour 240 millions à ce déficit (manque à gagner de 110 millions et augmentation des prestations 130 millions).

Relations entre la Zone et l'Etat.

La confrontation de l'estimation de l'ensemble des contributions de la Zone à l'Etat (impôts directs et indirects, recettes non fiscales, cotisations ouvrières et patronales à la Sécurité Sociale, recettes des « entreprises publique ») avec l'estimation de l'ensemble des prestations fournies par l'Etat à la Zone (intervention dans les dépenses des communes et des provinces, travaux publics, traitements des agents de l'Etat, des forces armées, et du personnel enseignant, des ministres des cultes, dépenses des « entreprises publiques », prestations à la Sécurité Sociale et subsisdes divers : subventions aux char-

bonnages, aide C.E.C.A., pensions, aide à la construction, etc.) permet de dégager une contribution de 2 830 millions de la Zone à l'Etat, qui, étant donné le déficit national, correspond à une contribution relative de 5 030 millions.

Si l'on inclut dans le calcul précédent l'estimation de la contribution des organismes centraux dans le calcul précédent l'estimation de la contribution des organismes centraux (1 400 millions) cette contribution absolue tombe à 1 500 millions. Mais, si l'on tient compte d'autre part des cotisations à la Sécurité Sociale des ouvriers travaillant dans la Zone mais n'y habitant pas et de l'influence de la crise charbonnière, la contribution absolue de la Zone atteint 2 100 millions (contribution relative : 4 300 millions).

D₂. — Zone Borinage

Revenu des ménages.

La détermination du revenu des ménages a été faite dans le cadre de l'étude Borinage comme dans celui de l'étude Centre-Charleroi pour la même période, c'est-à-dire l'année 1958. Cette cohérence était indispensable pour les comparaisons et la synthèse des deux études. D'autre part, la crise charbonnière qui, en 1958 touchait assez peu les bassins de Charleroi et du Centre (base 100 en 1955); effectifs totaux : 99 et 96% touchait également faiblement la région du Borinage (91,4). Par comparaison ces indices pour la dernière semaine d'avril 1961 sont respectivement de 66,4, 48,9, 43,8.

Le revenu régional (net au coût des facteurs) représentait en 1958, 10,37 milliards de francs soit 2,5% du revenu national. Le revenu moyen par habitant était de 40 000 francs contre 45 200 francs dans la Zone Centre-Charleroi et 45 800 francs pour l'ensemble du pays.

Répartition du revenu par catégories socio-professionnelles.

Prédominance des revenus des assujettis à la Sécurité Sociale : 48 % (contre 44 % en Belgique et 55 % dans la Zone Centre-Charleroi).

Importance du secteur Fonction Publique : 15% (contre 13% en Belgique, 10% dans la Zone Centre-Charleroi).

Ce fait est dû à la présence de la capitale provinciale dans la Zone.

Les revenus indépendants sont un peu plus élevés que dans la Zone Centre-Charleroi et un peu plus faibles que dans le pays (25. 22 et 28%).

Les revenus du capital sont du même ordre qu'à Charleroi (12%) et moins élevés que dans le pays (15%).

Répartition du revenu par secteurs d'activités.

Les charbonnages étaient en 1958 à l'origine de 25 % des rémunérations distribuées et de 22 % du revenu disponible de la région (20 et 16 % dans la

Zone Centre-Charleroi). La sidérurgie et les fabrications métalliques, 2° secteur, fournissaient 5% du revenu (contre 18 à Charleroi).

Les transferts des entreprises sous forme de salaires à l'extérieur de la Zone représentent 1 milliard 0,5 (0,3 à l'étranger). D'autre part, 0,5 milliard a été versé aux salariés de la Zone par les entreprises extérieures, le solde est donc négatif (0,55 milliards, 5,5% du revenu). Ce bilan est nettement plus défavorable qu'à Charleroi.

Comptes des administrations publiques.

Le bilan des comptes d'exploitation des entreprises publiques permettait de dégager pour la Zone Centre-Charleroi un solde positif en faveur de la Zone. Celui du Borinage montre, en 1958, un déficit supérieur au déficit national (Borinage : — 80 millions, Belgique : — 410, Centre-Charleroi : + 220). En incluant les investissements, les salaires des agents des administrations centrales, on obtient un déficit de 409 millions (483 pour Centre-Charleroi et 6 690 pour la Belgique).

Le déficit relatif du Borinage est donc de 176 millions (boni relatif Centre-Charleroi : 170 millions).

Le compte de la Sécurité Sociale montrait, en 1958, un déficit de 932 millions, Centre-Charleroi : 1 504. Le déficit relatif était de 470 millions (Centre-Charleroi : 72). En l'absence de crise charbonnière le déficit relatif Borinage aurait été de 360 millions (à Charleroi boni relatif : 168 millions).

Le bilan général des contributions de la région du Borinage à l'Etat montre une contribution de 1 070 millions de l'Etat à la région (contribution relative : 160 millions pour le Borinage). Centre-Charleroi avait fourni une contribution absolue de 2 830 millions (relatif : 5 030).

E. — Les résultats de l'analyse de quelques caractéristiques de l'économie belge

Les principaux résultats de l'analyse effectuée dans le livre V de l'étude sont les suivants :

E₁. — Analyse des revenus nationaux et des structures d'activité de la population

a) La Belgique jouit d'un niveau élevé de revenu par tête d'habitant qui va de pair avec un faible taux de croissance et stagnation démographique. Ce faible taux d'expansion est imputable en partie à la forte spécialisation industrielle du pays.

- b) Le taux d'activité des femmes y est faible, aussi bien dans l'ensemble que dans les principaux secteurs d'activité considérés individuellement.
- c) La faible valeur ajoutée par personne active dans les secteurs tertiaires ce qui suppose une inefficience relative dans ces secteurs.
- d) Les revenus immobiliers et les revenus d'indépendants y sont relativement importants dans l'imputation du P.N.B.
- e) Il est difficile de préciser la comparaison en ce qui concerne son taux d'investissement : calculé pour l'investissement brut par rapport au P.N.B., il est le plus faible de la C.E.E. sur la base des comptes nationaux, mais le plus élevé de la C.E.E. lorsque ces comptes sont exprimés en une monnaie commune sur la base de nombres, indices calculés par l'O.E.C.E. séparément pour l'investissement, la consommation, etc.
- f) La part du produit national brut consacrée à la consommation privée est la plus importante du Marché Commun; la part de la consommation publique est celle de la formation brute de capital fixe qui est la plus faible.

E2. — Dimension des entreprises

- a) Les dimensions les plus élevées apparaissent généralement aux Pays-Bas excepté dans le secteur des métaux (qui comprend sédérurgie et fabrications métalliques). Le potentiel concurrentiel de ce pays peut devenir menaçant pour l'industrie belge chaque fois qu'une dimension élevée constitue un avantage.
- b) Les dimensions belges sont particulièrement réduites dans les industries de consommation en raison peut-être de l'exiguité du marché intérieur ; il y a donc un effort particulier de concentration à réaliser dans ce domaine.
- c) Il semble que l'étendue du marché favorise, quand elle est grande, la coexistence de grandes et petites entreprises.

E3. — Structures de ooûts

- a) Au point de vue salaire horaire moyen, les différences entre industries sont systématiquement plus importantes que les différences entre pays.
- b) Les différences internationales de salaires ne correspondent pas nettement aux différences internationales de prospérité ou de croissance, dans un secteur donné.
- c) Le coût de l'électricité en Belgique reste relativement élevé, mais l'écart vis-à-vis de l'étranger se rétrécit; ceci vaut même vis-à-vis des Pays-Bas.

E₄. — Structures industrielles

- a) La consommation d'électricité par ouvrier est plus élevée en Allemagne qu'aux Pays-Bas et aux Pays-Bas qu'en Belgique.
- b) Au point de vue valeurs ajoutées et taux d'investissement, les différences entre industries sont systématiquement plus importantes que les différences entre pays.
- c) Il semble que sous certaines réserves, les taux d'investissement (par ouvrier ou par valeur produite) sont plus élevés aux Pays-Bas qu'en Allemagne et en Allemagne qu'en Belgique.
- d) La proportion des non-ouvriers (employés, cadres et maîtrise) dans l'effectif salarié total augmente en Allemagne; cette tendance n'est pas générale, et toujours moins marquée, dans les autres pays.

E₅. — Age des équipements

La conclusion essentielle qui se dégage est que la position de la Belgique n'est pas particulièrement défavorable au point de vue de la structure d'âge de son équipement. Seuls les Pays-Bas ont un pourcentage de biens d'équipement dépassant dix ans d'âge, nettement plus bas que celui de la Belgique. Par contre, par rapport à deux autres partenaires du Marché Commun Allemagne et France, la position concurrentielle de la Belgique en ce qui concerne l'âge de l'équipement paraît saine. Il faut préciser toutefois que cette étude n'apporte de renseignements que sur une quantité globale d'investissements industriels et ne dit rien quant à l'orientation de ces derniers vers des secteurs de plus ou moins grande expansion. D'un point de vue quantitatif, l'effort d'investissement paraît donc satisfaisant mais il est fort possible comme le rapport le signale en conclusion, que l'orientation ait été défectueuse et que l'on ait procédé surtout à des investissements de rationalisation dans des secteurs traditionnels.

E₆. — Etudes des transports

L'élément le plus significatif qui se dégage de la première partie est la régression du rail en Belgique. L'indice du tonnage transporté par chemin de fer se chiffre à 92,7 dn Belgique en 1958 (sur base 1938 : 100) alors qu'il atteint 108,2 en Allemagne, 159,4 en France et 161,8 aux Pays-Bas. Par contre les progrès du transport par eau ont été les plus sensibles en Belgique.

L'indice du tonnage y atteint 152 en 1958 (sur base 1938 : 100) alors qu'il est de 141 en France, 141,1 aux Pays-Bas et 136,7 en Allemagne. L'évolution belge est donc diamétralement opposée à celle de la France et des Pays-Bas. Ceci tient en bonne partie aux politiques adoptées notammeno en matière d'infrastructure et de tarification. L'analyse dégage d'autre part le rôle de plus en plus important assumé par le rail dans les interconnexions internationales. La Belgique et notamment la région ne semblent guère préparées à cette évolution.

E7. — Etude des implantations industrielles récentes dans le C.E.E.

Les principaux éléments qui se dégagent de cette analyse peuvent être résumés comme suit :

- a) Le développement rapide de la C.E.E., qui s'exprime dans les taux de croissance de son industrie manufacturière, s'est traduit, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 1959 au 30 juin 1960, par de nombreuses créations de firmes nouvelles, complétées par des accords de licence. Ce mouvement serait plus important encore si l'on avait pu tenir compte dans l'échantillon de l'incidence ébonomique des fusions, concentrations et prises de participations.
- b) L'origine de ces entreprises est en grande partie nationale. C'est le cas pour la métallurgie. une fraction appréciable des industries chimiques en France et en Italie, et des industries transformatrices de métaux en Allemagne. Dans l'ensemble pourtant, les capitaux d'origine étrangère dominent, soit qu'ils contrôlent intégralement la firme, soit qu'ils s'associent à des capitaux nationaux. Cette pénétration, qui, pour certains pays tels que les Pays-Bas ou l'Italie est depuis longtemps le fruit d'une politique attentive, s'est accentuée partout par suite de la libération des mouvements de capitaux et principalement de l'intégration économique de la C.E.E. Les principaux pays d'origine sont les Etats-Unis (essentiellement dans les secteurs chimiques et la transformation des métaux et plus encore pour les fabrications nouvelles que pour les entreprises), la Grande-Bretagne (transformation des métaux), la Suède, la Suisse ou d'autres membres du Marché Commun, Allemagne et France notamment.
- c) L'implantation des entreprises se fait dans tous les pays avec une intensité semblable. Les Pays-Bas paraissent légèrement privilégiés et le coefficient inférieur de l'Allemagne s'explique sans doute par un biais de l'échantillon. Par contre, les différences accentuées se remarquent entre les régions lorsque l'on détermine la localisation précise. Les zones déjà industrialisées recueillent la grosse majorité des firmes bien que certaines,

de structure traditionnelle, telles que la Wallonie ou le triangle Roubaix-Tourcoing-Lille, ne reçoivent que peu de chose. La concentration apparaît surtout à Paris, Bruxelles, Anvers, Rotterdam, La Ruhr, Francfort et Milan.

L'industrie chimique est celle qui permet le plus la constitution de zones nouvelles, presque toujours spécialisées dans la pétrochimie (Normandie-Lacq-Sicile-région Dordrecht-Rotterdam). D'autres noyaux de développement typiques ont pu être localisés, tels que l'assemblage de véhicules à Anvers, l'industrie pharmaceutique à Milan et Florence, etc. La politique de décentralisation poursuivie par les pouvoirs publics a quelques effets en France et en Italie.

- d) L'orientation des entreprises nouvelles par secteur à l'intérieur des différents pays montre que les industries chimiques et transformatrices de métaux reçoivent le coefficient le plus élevé des firmes par rapport à leur importance dans l'industrie manufacturière, ce qui correspond par ailleurs aux taux de croissance les plus rapides. Les industries textiles et alimentaires dont le rythme de développement est plus faible ont aussi un coefficient d'entreprises nouvelles beaucoup plus bas. Par contre, la métallurgie crée peu d'entreprises, bien que son taux de croissance soit élevé. Quelques orientations particulières se greffent sur cette tendance générale : le chiffre particulièrement élevé des firmes nouvelles dans le secteur chimique en France et aux Pays-Bas, l'importance en Belgique des entreprises « diverses », le développement d'une industrie textile et alimentaire en Italie.
- c) Dans les branches les plus dynamiques, quelques sous-secteurs apparaissent partout comme les plus susceptibles de susciter des entreprises nouvelles: les matières plastiques et la pétrochimie, l'électronique, l'industrie des biens de consommation durables.
- f) En ce qui concerne la Belgique, si la comparaison des taux de croissance n'est guère favorable, celle des entreprises nouvelles l'est davantage. Toutefois, l'implantation des firmes paraît surtout liée à notre position géographique dans le Marché Commun. C'est ainsi que les secteurs les plus dynamiques
 tels que la pétrochimie ou l'électronique sont relativement moins représentés
 dans les firmes créées dans notre pays, alors qu'on y trouve beaucoup
 de filiales de firmes étrangères fabriquant ou assemblant des produits plus
 traditionnels. Certains progrès peuvent être faits aussi pour intensifier la
 pénétration étrangère, notamment celle des Etats-Unis, pour laquelle nous
 paraissons être en retard sur nos partenaires du Marché Commun.

E₈. — Etude des avantages comparatifs de la Belgique dans le Marché Commun

Le but de cette étude est de préciser les avantages comparatifs de la Belgique dans le Marché Commun à partir d'une analyse des échanges intra C.E.E. et d'un examen plus détaillé des importations et exportations de U.E.B.L. (Union Economique Belgo-Luxembourgeoise) en 1958 et 1959. La théorie des avantages comparatifs se prêtant difficilement à une intégration des données empiriques, divers essais ont été tentés sur des données de coûts, de prix, de production et d'échanges. Finalement seules les données relatives aux échanges internationaux se prêtaient à une étude originale. La méthode adoptée a consisté en une double classification des produits par secteur et sous-secteur industriels d'une part, par degré d'élaboration d'autre part, un code traduisant les degrés d'élaboration ayant été construit pour les besoins de l'étude. L'analyse a porté d'abord sur 380 rubriques du commerce intra C.E.E. — dont les données relatives aux écahnges entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. avaient été exclues parce que considérées, comme inter-régionales plus qu'internationales — ensuite sur 2 660 rubriques de commerce extérieur de la C.E.E.

Les principaux résultats du travail sont les suivants :

- a) La structure des exportations de chacun des cinq pays (vers les quatre autres) est très nettement mise en lumière par la prise en considération de degrés d'élaboration; la participation de l'Allemagne augmente, et celle des Pays-Bas diminue, lorsque l'élaboration s'accentue; la participation italienne devient marquante pour les produits les plus élaborés seulement, celle de la Belgique pour les demi-produits; la France est également spécialisée en demi-produits, mais moins nettement que la Belgique.
- b) La spécialisation de la Belgique dans les demi-produits se manifeste dans presque tous les domaines : alors que la Belgique s'octroie plus de 15% des exportations intra C.E.E. pour plus de la moitié (en valeur) des demi-produits, le pourcentage est inférieur à 5% dans le cas de produits plus élaborés.
- c) La participation belge est dominante (plus de 50%) dans 16 cas sur 380 seulement, relevant surtout des phosphates, papiers, verres, non ferreux et tôles fines.
- d) Les exceptions majeures au déclin des exportations belges lorsque l'on aborde les produits élaborés se retrouvent dans les domaines suivants : articles en cuir à usage technique, ouvrages en amiante-ciment pour le bâtiment, tôles étamées ou revêtues, produits des industries graphiques et constructions en aluminium.

e) Dans le domaine des fabrications mécaniques et électriques, la position dominante revient partout (84 rubriques) à l'Allemagne, sauf en matière d'aviation, ou dans les domaines de spécialisation des firmes Olivetti, Bull et Philips; les positions les plus fortes des autres pays sont les suivantes (hormis automobile):

Belgique : appareils de cuisson et chauffage non-électrique, appareils de laiterie.

Pays-Bas: machines et appareils agricoles divers, bateaux divers,

France : ressorts et lames de ressorts, machines à vapeur, locomobi-

les, turbines à vapeur, locomotives non-électriques, appareils de télécommunication, piles et accumulateurs,

Italie : roulements de tous genres.

- f) Seules la France et l'Italie occupent une plus grande place sur le marché des appareils domestiques que sur celui des appareils non domestiques.
- g) Une analyse de la corrélation entre les pourcentages du commerce intra C.E.E., revenant à des couples de pays, puis chaque fois deux à deux pour un ensemble de rubriques se traduit principalement par des cœfficients négatifs, les principales exceptions étant les suivantes :

Machines non électrique: Italie — U.E.B.L. + 0,36 (54 rubriques)
Appareils électriques: France — U.E.B.L. + 0,28 (16 rubriques)
(un cœfficient positif indique à la fois que deux pays ont tendance à se spécialiser dans le même genre de fabrication et qu'aucun des deux n'a réussi à évincer son concurrent des marchés européens).

- h) Parmi les rubriques pour lesquelles les U.S.A. sont encore le principal fournisseur de la C.E.E., on relève les machines à calculer et machines de bureau diverses (importation de la C'E.E. à partir des U.S.A. en 1958 : 20 millions de \$), les machines d'excavation et de terrassement (19 millions de \$) les appareils de télécommunication (sauf radio TV 16 millions de \$) et les appareils électriques de mesure et de contrôle (14 millions de \$).
- i) L'analyse des données de 1958 et 1959 a révélé une remarquable stabilité des valeurs spécifiques, à l'importation ou à l'exportation (code du rapport valeur importation (ou exportation) de leur rapport, et du rapport des valeurs importées et exportées, pour l'ensemble des 2 660 rubriques; les différences individuelles sont naturellement plus marquées, surtout en ce qui concerne le dernier rapport).

F. — Les relations avec le nord de la France

Dans l'optique de la réalisation du Marché Commun et de l'abolition progressive des barrières douanières, on a examiné plus particulièrement :

- la complémentarité économique éventuelle du Nord de la France et du Hainaut industriel pour les industries de la métallurgie et des fabrications métalliques, mécaniques et électriques;
- la capacité concurrentielle des deux régions;
- la complémentarité des voies de communication de part et d'autre de la frontière.
- 1. En ce qui concerne le premier point, l'analyse montre que les économies du Hainaut et du Nord de la France sont beaucoup plus concurrentes que complémentaires. Ce fait est normal, car il s'agit de deux économies similaires, basées sur la houille, qui ont évolué parallèlement à l'abri d'une barrière douanière. Il en résulte que les mêmes types de production ont été développés (sidérurgie, première transformation des métaux, métallurgie générale, fonderie et grosse chaudronnerie, construction de matériel ferroviaire, appareils de levage et de manutention, machines pour industries diverses). La levée des barrières douanières intensifiera la concurrence entre les régions, sans que l'on puisse prévoir dans la plupart des cas à qui elle profitera.

Il résulte aussi du parallélisme des structures, l'absence dans les deux économies de certaines productions (non ferreux, ferro-alliages, alliages légers machines pour industrie du papier-carton, de l'emballage, d'imprimerie, emballages métalliques, tuyaux métalliques flexibles, coutellerie, automobiles, matériel de précision). Dans ce domaine les responsables du Nord et du Pas-de-Calais poursuivent une politique active de diversification.

Il y a enfin des domaines où le Hainaut possède déjà une certaine spécialisation que le Nord ne possède pas (fonte hydraulique, agglomération de minerais, matériel pour travaux publics et bâtiment, machines à bois, meubles sanitaires et mobiliers métalliques, quincaillerie, outils à main, certaines constructions électriques).

Dans ce domaine, la complémentarité est plus ou moins potentielle et pourrait être développée par une action commerciale adaptée.

2. En ce qui concerne le deuxième point, on doit noter que l'accroissement plus rapide de la productivité de plusieurs secteurs dans la région du Nord, ainsi que les effets des deux dévaluations ont donné à la région du Nord un certain avantage sur le Hainaut du point de vue des salaires-coûts.

D'autres facteurs tels qu'une plus grande concentration de la production,

la disponibilité proche d'un port en expansion rapide comme Dunkerque et surtout la disponibilité dans les années à venir d'une main-d'œuvre abondante sont autant de facteurs favorables à la région du Nord. Par contre on retiendra en faveur du Hainaut, les grandes disponibilités d'eau industrielle, dont le Nord manque.

3. La complémentarité des infrastructures de transport, de part et d'autre de la frontière n'est guère satisfaisante, mais une amélioration se dessine.

En ce qui concerne les chemins de fer, aucune liaison franco-belge n'est électrifiée. Une amélioration est cependant à prévoir. En effet :

- la ligne Paris-Jeumont sera électrifiée en 1963;
- la ligne Mons-Bruxelles sera électrifiée en 1962.

La décision d'électrifier la ligne Jeumon-Charleroi-Liège a été prise en 1960.

En ce qui concerne les routes, la Commission du Marché Commun a souligné l'intérêt qu'elle porte à l'autoroute Bruxelles-Paris, qui pourrait être réalisée en 1964.

D'autre part le timing des travaux de l'autoroute de Wallonie s'étale entre 1960-1964 et 1965-1969 (Liège-Nord-Ardennes et Nord-Ardennes-La Louvière).

En ce qui concerne la voie d'eau, il y a peu d'espoir d'une amélioration des liaisons France-Belgique, les efforts français étant ouverts surtout vers la mise à grande section du canal Valenciennes-Dunkerque.

CHAPITRE II

EXAMEN DES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT ET OBJECTIF D'UN PROGRAMME

A. — Bilan des évolutions prévisibles en l'absence d'intervention

A₁. — L'évolution de l'emploi dans les charbonnages

Le tableau n° XIII récapitule les prévisions de variation d'emploi dans les bassins houillers de Charleroi, du Centre et du Borinage, par catégorie (fond, surface, total).

Ce tableau présente également des prévisions en ce qui concerne la résorption naturelle d'une partie des effectifs (retraites, pensions d'invalidité, départs d'étrangers en fin de contrat, etc.).

Les calculs sont faits dans les deux hypothèses principales qui ont été dégagées de l'étude des charbonnages :

hypothèse A: maintien d'une capacité de production de 4 200 000 T/an par les trois bassins concernés,

hypothèse~B: maintien d'une capacité de 5 400 000 T/an.

Ils ne tiennent naturellement pas compte d'éventuelles subventions. On voit que l'effectif à résorber atteint :

- dans la première hypothèse 7 880 personnes, dont 3 800 mineurs de fond (au total 4 700 belges environ);
- dans la deuxième hypothèse : 1 710 personnes dont 2 360 mineurs de surface, mais avec un déficit de 650 mineurs de fond.

Il convient de noter cependant que dans le passé récent — comme l'a montré, pour le bassin du Centre, l'étude du chômage des mineurs — le reclassement des mineurs de fond dans d'autres bassins n'a pas posé de problème, en raison notamment de la forte proportion d'étrangers. Le réemploi complet à Charleroi de mineurs de fond du Centre ou du Borinage est d'ail-

Tableau XIII
Perspectives d'emploi

	,							
	Borinage	MGE	CEN	Centre	CHARLEROI	EROI	TOTAL	
	Fond	Surface	Fond	Surface	Fond	Surface		
Hypothèse A 200 000 T Emploi au 30-6-60	10 400	3 500	8 900	2 800	20 200	7 200	53 000	
Emploi au 30-6-65	3 100	4 050	1 000	320	8 500	3 000	16 970	
Différence 60-65	7 300	2 450	7 900	2 480	11 700	4 200	36 030	
Retraités	700	550	900	450	006	1 050	4 250	
Pension d'invalidité	2 700	009	2 300	200	4 500	700	11 300	
Pension d'invalidité	2 700	009	2 300	200	4 500	200	11 300	
Départ à l'étranger	2 300	150	2 000	100	3 000	200	7 750	
Décès - Service militaire	200	200	200	150	350	300	1 400.	
Abandons volont. belges	450	150	400	100	2 500	300	3 900	
Total des résorptions spontanées.	6 350	1 650	5 500	1 300	11 250	2 550	28 600	
Net à résorber	81	<u>8</u>	2 400	1180	<u>\$</u>	2 100	7 880	
					1			

	21 840							28 600
7 200	3 700	3 500	1 050	700	200	300	300	2 550
20 200	10 400	008 6	006	4 500	3 000	350	2 500	11 250 2 300
2 800	640	2 160	450	200	100	150	100	1 300
8 900	2 000	006 9	009	2 300	2 000	200	400	5 500
3 500	1 300	2 200	550	009	150	200	150	1 650
10 400	3 800	009 9	200	2 700	2 300	200	450	6 350 250
Hypothèse B 400 000 T Emploi au 30-6-60	Emploi au 30-6-65	Différence 60-65	Retraités	Pensions d'invalidité	Départs à l'étranger	Décès - Service militaire	Abandons volont. belges	Total des résorptions spontanées . Net à résorber

leurs possible dans l'hypothèse B la plus favorable. On manquera même dans ce cas de mineurs de fond. En ce qui concerne les ouvriers de surface, leur reclassement posera les mêmes problèmes dans les trois régions en raison de leur âge; (en 1959 44,4% des mineurs de surface avaient plus de 45 ans dans le Centre et 42,2% à Charleroi, contre 40,4% pour l'ensemble de la Belgique), alors que 2,7% des mineurs de fond se trouvaient encore en chômage un an après leur licenciement, cette proportion atteignait 11,9% pour les mineurs de surface. Dans les deux cas, ce chômage résiduel concernait pour plus de 98% des mineurs âgés de plus de 45 ans.

A₂. — L'évolution de l'emploi dans les autres secteurs industriels

Le tableau nº XIV récapitule les prévisions de variation d'emploi dans les principaux secteurs industriels ainsi que les causes principales de variation. On voit que le niveau de l'emploi a tendance à décroître légèrement dans le Centre et le Borinage. Il n'a pas cependant été tenu compte des entreprises en voie d'implantation dans les zonings de Ghlin-Baudour. L'évolution est plus favorable à Charleroi.

A₃. — L'évolution de l'emploi dans les autres secteurs et récapitulation

Des prévisions d'évolution ont été faites :

- pour les autres secteurs industriels, à partir des résultats de l'enquête industrielle :
- pour les services, les administrations, les indépendants ainsi que pour l'agriculture par des extrapolations basées sur l'évolution récente régionale ou nationale.

Le tableau n° XV récapitule ces prévisions. On notera en particulier que :

- la baisse totale de l'emploi régional atteindra dans les hypothèses A et B faites sur les charbonnages, respectivement 33 981 et 29 111 personnes soit 8,6 et 7,4% de l'emploi 1961;
- la baisse de l'emploi régional est due dans les deux cas essentiellement aux charbonnages (la baisse de l'emploi dans ce secteur représente 78 et 76 % de la baisse totale de l'emploi);
- la variation d'emploi dans les industries manufacturières et les carrières est pratiquement nulle;
- il y a lieu de prévoir une réduction importante du nombre des indépendants (9 000);

Tableau XIV

Prévision de variation d'emploi 1961-1965 des secteurs industriels 1

	CAUSE VARIATION L vs	augm. globale productivité. 200 accroissement débouchés. 800 augm, de la productivité de certains sous-secteurs. 40 rationalisation. 350 rétrécissement des marchés. 200 accroissement des activités. 100 rétrécissement des marchés
	Total RÉGIONS	+ 1 200 - 800 - 800 - 350 + 200 - 100 - 700
Variation d'emploi prèvue	Borinage	+ 300 + 300 100 + + 100 + 200 - 400 - 140
VARIATION D'	CHARLEROI	+ 500 + 1 000 0 - 150 - 300 + 1 050
	Gentre	- 800 + 500 - 800 - 100 - 300 - 300 - 1500
	Secteurs	Sidérurgie-relam Fabrications métalliques Verre. Ciment Carrières Chimie Céramique Confection Brasserie. Chaussure. Total

1. Compte tenu d'une réduction de la production charbonnlère. Il s'agit uniquement des activités existantes au 1er janvier 1951.

Tableau XV

Récapitulation des prévisions de variation d'emploi 1961-1965

M-1-1-00 3717

		CHARLEROI			CENTRE			Borinage		T	TOTAL RÉGION	
,	Situa- tion 1961	Varia- tion 1961-65	Prévi- sion 1965	Situa- tion 1961	Varia- tion 1961-65	Prévi- slon 1965	Situa- tion 1961	Varia- tion 1961-65	Prévision 1965	Situa- tion 1961	Varia- tion 1961-65	Prévision sion 1965
A) Salariés et appointés Agriculture	500 24 061	- 150 12 561	350 11 500	300		200 1 320	200 10 500	50 6350	150	1 000 43 561	— 300 —25 591	700
Charbonnages hypothèse B	24 061	- 9 961	14 100	000 6	9 360	2 640	10 500	2 640 10 500 5 400	5 100	43 561	—21 721	21 840

Industries manufactures et			1	(3					(000			G G	
carrièresdont :	84 622	+	2 850	85 372	32 000		1 500	1 500 33 500	16 400	<i>₹</i>	340 16 060		136 022 b	<u> </u>	1 080 1	137 032	
carrières	2 061	-	150	1 911	2 300	1	100	2 200	300	1	100	200	4 661	س ا	350	4 311	
industries alimentaires .	3 061		0	3 061	1 300		0	1 300	1 400		H	400	5 761		0	5 761	
chimie	2 500		0	2 500	900		0	006	2 000	ন	7	200	5 400	+	200	2 600	
textile vêtements	3 000	1	300	2 700	5 300		300	2 000	1 900	4	400	200		<u> </u> 10		9 200	
minéraux non métal	13 500	1	300	13 200	6 500	1	800	5 700	4 000	+	4	160		6; 		23 060	
sidér. fabric. métal	53 000	+	1 500	54 500	16900		300	16 600			4	009		$+ \frac{12}{12}$		75 700	
autres	7 500		0	7 500	1 800		0	1 800	2 200	ন 	200		11 500	1	200	11 300	
Bdtiments - Trav. publ	8 000		200	7 500	3 500		200	3 000	3 000		0	3 000	14 500	10	1 000	13 500	
Services	18 000	+	1 000	19 000	5 000	+	200	5 500	2 000	+	2009	7 500	30 000	+ 20	2 000	32 000	
Administrations publ.	23 000		1 000	24 000	12 000	+	200	500 12 500	15 000	÷	500 15 500	500	48 000	+ 2 000		50 000	
total hypothèse A 158 183	158 183			722	64 800		8 780 56	020	52 100	رم د	710 46		275 083	— 24 981 20 111		250 202 255 072	•
nypotnese B	156 163		100 /		04 000	<u> </u>		0#0	001 20				600 673				
B) Indépendants	55 000	١	4 000	51 000	33 000		3 000	3 000 30 000	28 000	-20	2 000 26 000		116 000	06 —	9 000	107 000	
C) Emploi régional $A+B$ hypothèse A 213 183 hypothèse B 213 183	213 183 213 183	11	14 461	198 722 301 322	97 800 97 800		11 780 86 10 460 87	020 340	80 100 80 100	77	7 740 72 360 6 790 73 310		391 083 391 083	—33 981 —29 111		357 202 362 072	

— les seuls secteurs où l'on prévoit — en l'absence d'intervention une croissance de l'emploi sont les services et les administrations (+ 2 000 dans les deux cas).

A₄. — L'évolution de la population active

Le tableau nº XVI donne les prévisions de population active pour les trois sous-régions et pour l'ensemble de la région en 1965. Il permet également de comparer les variations de population active et celles de l'emploi.

La comparaison des tableaux nos XV et XVI montre qu'en l'absence d'intervention et pour l'ensemble de la région :

- dans l'hypothèse A (maintien d'une production charbonnière des bassins de Charleroi, du Centre et du Borinage égal à 4 200 000T), la variation de population active est supérieure à la variation d'emploi. En l'absence d'intervention, il manquera en 1965 : 5 819 personnes pour occuper les emplois possibles en l'absence d'intervention, soit 1,7% de l'emploi 1965;
- dans l'hypothèse B (maintien d'une production charbonnière de 5 400 000 T), il manquera 10 689 personnes, soit 3% de l'emploi 1965.

Ce bilan global recouvre des déséquilibres particuliers si l'on considère séparément :

- les trois sous-régimes (Charleroi, Centre, Borinage);
- les différents secteurs d'activité;
- les Belges et les étrangers;
- les groupes de population active par sexe et âge.

D'autre part, certains déséquilibres peuvent être plus forts en cours de la période 1960-1965 qu'en fin de période.

Il apparaît que la situation est nettement caractérisée :

- dans le Borinage et à Charleroi, par le suremploi;
- dans le Centre, par une tendance au sous-emploi. En effet, c'est dans le Centre, que se trouvent actuellement représentés les secteurs appelés en dehors même de la crise charbonnière à une diminution de l'emploi.

En outre, si les baisses prévisibles de la population active et de l'emploi sont plus faibles en valeur absolue dans le Centre qu'à Charleroi, c'est dans le Centre qu'elles sont les plus fortes en proportion de la population active.

Enfin, on ne oeut pas considérer que la main-d'œuvre minière disponible puisse, en totalité, être utilisée dans les autres secteurs industriels demandeurs de main-d'œuvre. En effet, une partie d'entre elle (notamment les mineurs

étrangers) cherchera un reclassement dans d'autres bassins miniers de la Belgique ou de la Communauté Européenne; il est à craindre que la maind'œuvre cherchant à se reclasser dans la région ne oit la plus difficile à réadapter, en raison notamment de son âge.

Dans l'ensemble, la baisse prévisible d'ici 1965 de la population active belge compensera et au-delà, la diminution probable des emplois tenus par les Belges, en revanche, la diminution prévisible de l'offre d'emploi des étrangers sera supérieure au rythme habituel d'émigration de ces étrangers hors de la Zone.

Un déséquilibre se manifeste également dans la situation de l'emploi par sexe et âge. Alors que les résultats précédent concernant essentiellement la main-d'œuvre masculine montrent dans l'hypothèse la plus favorable un besoin de main-d'Zuvre masculine dans la Zone, l'étude de l'emploi féminin a montre en revanche une sous-activité féminine dans la Zone, relativement à d'autres régions de Belgique. On a pu estimer à envison 15 000 le nombre de femmes susceptibles d'être éventuellement employées dans la Zone dont 7'000 seraient immédiatement disponibles. Cette sous-activité résulte de plusieurs causes, dont la principale paraît être la structure industrielle existante, qui offre peu de possibilités d'emplois aux femmes.

L'étude de l'évolution de l'emploi par groupes montre, d'ici 1965, un vieillissement de la population active se traduisant par un déficit de jeunes travailleurs. Il est à prévoir que les difficultés de reclassement se porteront principalement sur les hommes de plus de 45 ans.

Enfin, bien qu'il soit difficile de prévoir à quel rythme se feront les évolutions prévisibles, notamment dans les secteurs industriels autres que les charbonnages, il semble que l'on puisse distinguer trois sous-périodes au cours desquelles les problèmes seront différents :

- De 1960 à 1963, la situation sera dominée par les fermetures et les réductions d'activités des charbonnages, entrainant un chômage de mineurs.
- De 1963 à 1965 se manifesteront surtout en l'absence d'un mouvement migratoire convenable en faveur de la région — les effets du vieillissement de la population active belge se traduisent par un besoin de main-d'œuvre dans les secteurs industriels autres que les charbonnages (et peut-être dans ces derniers dans l'hypohtèse la plus favorable à ceux-ci).
- Après 1965, l'arrivée des jeunes générations d'après guerre à l'âge d'activité devra normalement être suffisamment sensible pour renverser la tendance de l'effectif de la population active : cet effectif devrait remonter.

Tableau XVI

Evolution prévisible de la population active et de l'emploi (hypothèses A et B sur l'avenir des charbonnages)

	CHARLEROI	LEROI	CENTRE	TRE	Borinage	(AGE	TOTAL	VI.
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers
A) Population active 1961	170 000	31 000	83 500	16 500	72 500	12 500	326 000	000 09
B) Variation naturelle C) Migrations intérieures D) Migrations extérieures		+ 200 - 2 000 - 5 000	2 000 2 000 200	+ 100 1 000 3 000	1 500 3 000	+ 100 1500 2500	-7 5000 -7 000 - 500	400 4 500 10 500
E) Retraités anticipés (pension invalidité min.) Expension invalidité min.)	-3 000	-2 000	-1 500	-1 000	-1 600	-1 100	-5 100	- 4 100
A + B + C + D + E G) Variation population active	160 700 —9 300	22 200 — 9 000	77 800	11 600 4 900	66 400 6 100	7 500	304 900 21 100	41 300 —18 700

386 000 346 200 39 800	—33 891 —29 111	— 5 819 + 10 789
85 000 73 900 11 100	7 710 6 790	+ 3 390 + 4 310
100 000 89 400 10 600	— 11 780 — 10 960	— 1180 — 360
201 000 182 900 18 100	— 14 461 — 11 861	+ 3 639 6 239
H) Population active totale 1961 I) Population active totale 1965 J) Variation population active totale (pop. 65-pop. 61)	K) Variation de l'emploi en l'absence d'intervention: hypothèse A	L) Ecart entre réduction de l'emploi et de la population active (L = J — K): hypothèse A hypothèse B

B. — Les objectifs d'un programme d'action

B₁. — Bilan des facteurs défavorables et favorables

Ces objectifs doivent se déduire, à la fois des conclusions des paragraphes précédents et de l'examen des facteurs défavorables et favorables au développement économique de la Zone.

a) Facteurs défavorables.

L'analyse régionale a permis de déceler l'influence d'un certain nombre de facteurs défavorables au développement, qui sont d'ordre démographique, sociologique, industriel ou qui tient aux infrastructures.

Facteurs démographiques.

L'analyse démographique a montré que la population de la région était nettement plus âgée que la population de la Belgique et a fortiori que celle d'autres pays de la C.E.E. Ceci est surtout vrai pour la population belge, la population étrangère de la Zone étant évidemment plus jeune. La proportion de jeunes Belges de 0 à 15 ans est, dans la région, inférieure aux chiffres correspondants de tous les pays de la C.E.E., tandis que les proportions de 40 à 65 ans et plus de 65 ans sont supérieures. Il est clair que ce facteur est très défavorable au développement et entraîne tous les inconvénients qu'ont maintes fois souligné les démographes, tels que A. Sauvy. Ce facteur. dont l'action est ancienne, a — combiné le plein emploi de la main-d'œuvre — freiné l'installation de nouvelles industries. En outre, la population d'étrangers non assimilés, malgré la souplesse qu'elle introduit dans le niveau de l'emploi, atteint un niveau tel, qu'elle compromet le dynamisme de la région.

Facteurs sociologiques.

Ceux-ci ont été signalés pages 24 et 25.

Facteurs industriels.

L'étude des principaux secteurs industriels a fait apparaître un certain nombre de carences. Nous noterons en particulier :

— Pour les charbonnages : l'absence d'une politique coordonnée tendant à palier les handicaps bien connus du gisement Sud belge. En particulier, la politique de modernisation technique de l'exploitation a été préférée à la

concentration pourtant indispensable pour réduire le coût des travaux de surface. Le soutien des prix par la subvention a d'ailleurs été préféré bien souvent à l'amélioration de la productivité. La politique de valorisation de la houille sous forme de carbo-chimie ou de production d'électricité n'a pas été suivie, ou trop tard. Il faut noter cependant un très important effort pour l'amélioration de la productivité dans certains charbonnages depuis 1959.

Absence de politique commerciale et d'appareil commercial.

L'appareil commercial se réduit généralement à un réseau de représentants dans de nombreux pays. Ces représentants peuvent être efficaces dans les périodes où l'adaptation de la production aux besoins locaux spécifiques n'est pas indispensable. En période d'évolution économique rapide, ils peuvent difficilement orienter la production vers ces besoins.

Recherche technique et scientifique peu développée.

Les cas de recherche poussée comme d'ailleurs l'acquisition de licences étrangères sont assez rares. On peut signaler cependant quelques cas favorables (sidérurgie, appareils de manutention de pondéreux, etc.).

Faible développement des méthodes modernes de gestion.

Dans les petites et moyennes entreprises notamment, les méthodes modernes de gestion (études d'organisation, études de marché, études de rentabilité, mise au point de comptabilité adaptées) sont insuffisamment utilisées.

Coût de la main-d'œuvre.

Les industriels ont fréquemment signalé le coût relatif de la main-d'œuvre comme un handicap régional. D'après diverses sources — et en particulier le numéro d'octobre 1960 de la Revue du Conseil Economique Wallon — les disparités de gain horaire brut masculin seraient les suivantes pour l'Industrie des Fabrications Métalliques en octobre 1959 :

base Hainaut	100
Limbourg	83
Flande Occidentale	89
Namur	93
Flandre Orientale	94
Brabant	97
Liége	109
Anvers	115

Compte tenu des légères disparités à l'intérieur de la Zone, on peut estimer que le Centre serait au niveau du Brabant, Charleroi étant un peu au-dessus du niveau moyen du Hainaut. Il faut signaler d'ailleurs que ces comparai-

sons par secteur peuvent être trop globales et masquer des différences structurelles de l'emploi dans les sous-secteurs constituants. Il faut noter aussi la tendance à la baisse relative des salaires dans les zones déprimées. Enfin, il est très difficile dans de telles comparaisons de tenir compte des différences de productivité régionales.

Facteurs relevant de l'infrastructure.

Nous avons déjà signalé le rôle négatif joué par la vétusté du logement. Il en est de même de l'insuffisance générale de l'infrastructure de transport. Les projets en cours (canaux, autoroutes, diéselisation de la ligne Maubeuge-Liége) réduiront ce dernier handicap. Un autre handicap consiste dans l'encombrement du site qui permet difficilement le développement de l'industrie sur les emplacements habituels et exige la création de parcs industriels.

b) Les facteurs favorables.

Localisation et voies de communication.

La situation géographique de la Zone est très favorable. La Zone se situe en effet au cœur de l'espace hautement industrialisé de l'Europe du Nord-Ouest. On peut mentionner les avantages particuliers suivants :

- Situation sur l'axe ferroviaire et routier Paris-Liége-Rhur reliant les deux pôles surindustrialisés du Nord-Ouest européen.
- Situation d'arrière-pays par rapport à Anvers deuxième port européen par le trafic, mais surtout place commerciale de premier ordre grâce au très grand nombre de lignes de navigation régulières dont elle dispose.
- Situation de proximité par rapport à Bruxelles, capitale de la Belgique, siège d'importantes institutions européennes et ville offrant de très importants avantages résidentiels pour les cadres, en particuliers, étrangers. Ces divers avantages peuvent sous réserve d'infrastructures adaptées fournir à la Zone les vocations suivantes :
 - 1. Production de produits pondéreux pour le marché européen et américain.

Il s'agit ici d'exploiter l'avantage fourni par le port d'Anvers et le réseau de canaux qui le relie à la région. Le bas prix des frêts fluviaux et maritimes par rapport au coût des autres moyens de transport, avantage en effet les régions côtières pour l'établissement d'unités de production pour lesquels les coûts de transport constituent une part importante du prix rendu. C'est évidemment le cas de la sidérurgie régionale que la modernisation du canal de Charleroi et de la section est du canal du Centre, rendra quasi-maritime.

2. Première transformation de matières premières importées d'outre-mer et destinées à l'industrie européenne.

Cette possibilité résulte des mêmes avantages que la précédente. Elle

doit être située dans la perspective de l'augmentation continue des importations de minerais.

3. Production de produits industriels destinés aux marchés mondiaux.

Il s'agit ici de produits industriels dont la demande est croissante sur des marchés très divers: par exemple, les biens d'équipement destinés aux pays en voie de développement et pour lesquels la disponibilité d'un port disposant de lignes régulières nombreuses et géographiquement bien réparties est un atout primordial, sans qu'ici la disponibilité du réseau de voies d'eau soit primordiale puisqu'il s'agit de prix à la tonne relativement élevé.

4. Déconcentration d'industries en vue du marché européen.

Il s'agit ici d'industries de biens d'équipements ou de consommation dont le développement dans les zones surindustrialisées (Paris, Ruhr) est rendu difficile soit par une politique de déconcentration industrielle (Paris), soit par le manque de main-d'œuvre (Ruhr) et qui peuvent choisir l'implantation de leurs nouvelles unités de production dans la région, excellente base pour la pénétration sur de nouveaux marchés (produits français sur les marchés allemands ou réciproquement).

5. Localisation d'industries nouvelles d'origine américaine ou anglaise. La situation de la région au cœur du Marché Commun et la proximité de Bruxelles, déjà signalée, constituent a priori un atout pour cette localisation.

On peut examiner dans quelle mesure les projets d'amélioration de l'infrastructure permettront aux avantages qui viennent d'être signalés de jouer effectivement.

- La modernisation du réseau de canaux favorisera la production d'objets pondéreux destinés au marché européen ou américain et la première transformation de minerais d'outre-mer. C'est, par exemple, le cas de la sidérurgie qui répond à ces deux caractéristiques.
- L'électrification (ou la diéselisation) de la ligne Paris-Liège-Dortmund ainsi que l'amélioration du tronçon de ligne situé en territoire belge est fondamental dans les hypothèses, 1, 2, 3 (par exemple, le T.E.E. Paris-Dortmund effectue les 223 km de Paris à Maubeuge en 116 minutes et les 90 km de Charleroi-Liège en 97 minutes, soit des vitesses moyennes de 115 et 56 km par heure).
- L'autoroute de Wallonie est utile dans l'hypothèse 4 tandis que l'autoroute Bruxelles-Paris et des dérivations vers la zone sont indispensables dans les hypothèses 3, 4, 5.
- L'amélioration des routes à l'intérieur du noyau industriel permettant une circulation rapide des personnes et des marchandises à l'intérieur de cette zone et un rapide débouché des zones industrielles vers les grands axes de communication est fondamentale dans les hypothèses 4 et 5.

Rôle des infrastructures de transport par rapport à la vocation industrielle de la zone d'étude

	NCIPAL	Canal de Charleroi - Canal du	Sambre canalisée.	
FACTEUR JOUANT	LE RÔLE PRINCIPAL	ont do transment		
NICATION	Vопе в'ели	+++	++	
VOIES DE COMMUNICATION	Route	0	0	
Voies d	Voie Ferrée	+	+	
		Hypothèse « 1 »	Hypothèse « 2 »	

TION		0 : peu important	nportant	+ : rôle important	tant	++: rôle très impor
ROGRAMME D'AC	Voie ferrée Paris-Liége — autoroute Bruxelles-Paris (dérivation vers zone) amélioration routes secondaires.		0	++	+ +	Hypothèse « 5 »
LES OBJECTIFS D'UN P	Voies ferrées Paris-Liége-Dortmund (et Bruxelles-Paris) autoroutes Bruxelles-Paris et de Wallonie et leurs dérivations vers la zone-route Charleroi - Bruxelles, améliorations routes secondaires.	Rapidité des communications avec Paris, la Ruhr.	0	+ +	† +	Hypothèse « 4 »
	Voie ferrée Charleroi-Anvers. Voie ferrée La Louvière-Anvers et routes correspondantes autoroute Bruxelles-Mons-Paris.	Rapidité d'acheminement.	0	+	+ +	Hypothèse « 3 »

Pour résumer ces considérations, on peut dire que :

- La modernisation des voies navigables est une condition essentielle du maintien en Hainaut d'une puissante sidérurgie qui demeure, après la crise charbonnière, l'industrie motrice de la région.
- Le développement de l'infrastructure routière projets d'autoroutes et amélioration du réseau routier intérieur à la Zone est par contre la condition indispensable du développement des industries régionales plus légères (fabrication métalliques, verre) et surtout un atout appréciable pour de nouvelles implantations. De plus, elle ne serait pas sans effet sur les facilités de livraison de l'industrie lourde (acier, ciment) sur le territoire belge en raison du développement du transport par route.

La modernisation de la voie ferrée Maubeuge-Liège jouera dans le même sens. Il semble qu'étant donné la situation très favorable de la région au centre de gravité démographique et économique de l'Europe Occidentale, cette deuxième série de projets puisse avoir une influence décisive sur l'avenir régional.

L'existence d'une tradition industrielle.

Les traditions industrielles régionales présentent un certain nombre d'avantages :

- Tradition d'entreprise, qui s'est marquée dans la Zone par la création de très nombreuses entreprises et l'orientation de celles-ci vers des marchés très divers.
- Bon niveau technique des cadres dans la plupart des branches importantes de l'industrie régionale.
- Adaptation de la main-d'œuvre aux conditions spéciales exigées par l'industrie régionale (en particulier travail à feu continu dans l'industrie lourde, l'industrie du verre, etc.).
- Existence d'un enseignement professionnel très apprécié en particulier pour l'industrie des fabrications mécaniques et métalliques (Ecoles Techniques de la Louvrière, Morlanwelz, Université du Travail, Aumôniers du Travail). Il semble que la Zone soit exportatrice de personnel qualifié (techniciens, dessinateurs), en particulier vers Bruxelles.
- Existence d'instituts de formation de cadres (Ecole Polytechnique de Mons, Ecole de Commerce de Mons, Université du Travail...).

c) Bilan des facteurs favorables et défavorables.

Il est commode de dresser le bilan des facteurs favorables et défavorables au développement économique régional en se plaçant du point de vue de l'investisseur industriel cherchant la meilleure localisation pour l'implantation d'une nouvelle unité de production. Nous supposons que cet investisseur belge ou étranger, a décidé de réaliser cette implantation en Belgique et qu'il s'intéresse non seulement au marché belge, mais aussi aux marchés extérieurs, et tout particulièrement au Marché Commun européen.

Les questions qui se posent dans cette optique concernent la disponibilité et le coût, immédiatement et à terme, des facteurs de production, la proximité des marchés, et l'état de certains facteurs qualitatifs.

Un premier groupe de question se pose à propos de la main-d'œuvre. Les principales questions sont les suivantes :

- Importance et nature de la main-d'œuvre disponible à court terme : il s'agit surtout d'ouvriers mineurs et de main-d'œuvre féminine.
- Disponibilités de main-d'œuvre à moyen et long terme : elles ne sont pas très favorables dans la région étant donné les tendances démographiques fondamentales.
- Taux de salaires: ils sont plutôt plus élevés dans la région que dans la moyenne de la Belgique: ils se situent cependant en dessous des régions d'Anvers et de Liège, et au niveau de Bruxelles.
- Enseignement professionnel susceptible de former une main-d'œuvre qualifiée; ici la région offre un avantage comparatif, encore que les facilités qu'elle présente puissent avoir leur équivalent dans d'autres régions de la Belgique.
- Climat politique et social: les récents événements auraient pu décourager les investisseurs belges ou étrangers. On peut noter cependant que le nombre moyen annuel de journées perdues pour fait de grève par travailleur assujetti à la Sécurité Sociale (période 1948-1959) n'est, en Hainaut que de 1,01. Ce chiffre est supérieur à la moyenne belge (0,81), mais nettement inférieur aux chiffres liègeois (1,24) et anversois (1,29)¹. Ce facteur favorable permet d'espérer une amélioration de la situation dans l'avenir.

Un deuxième groupe de questions a trait au site industriel, en particulier :

— La disponibilité de terrains industriels: la réalisation des projets de grande infrastructure permettra de valoriser d'importants terrains dont certains conviennent particulièrement bien pour l'implantation industrielle. Ces terrains, ainsi qu'il résulte de la carte ci-annexée sont essentiellement situés sur la frange Nord de la région et pourraient donc être efficacement utilisés dans le cadre d'une politique de décongestion de l'agglomération bruxelloise. L'intérêt de la création d'un zoning industriel a été démontré dans le Borinage où plusieurs entreprises importantes se sont établies. Il est envisagé d'en créer un dans le Centre, S.O.C.O.R.E.C. a particulièrement recommandé l'implantation de Seneffe et celle de Péronnes et Féluy:

^{1.} Ces chiffres disponibles à partir des statistiques O.N.S.S. sont donnés à titre indicatif. Les sources statistiques ne sont pas pleinement concordantes en ce qui concerne les grèves.

— L'infrastructure des transports: tant que les améliorations routières, ferroviaires et fluviales dont il est question plus haut ne seront pas réalisées, la zone étudiée souffrira d'un handicap par rapport à d'autres régions de la Belgique. Les avantages sur le plan des implantations industrielles nouvelles pouvant résulter de l'exécution de ces travaux ont été décrits plus haut; néanmoins ils ne pourront pas jouer avant 1965, étant donné les délais d'exécution nécessaires.

On doit encore noter l'incidence de certains postes de coûts intervenant dans les dépenses d'investissement ou d'exploitation. Outre les salaires déjà évoqués, il s'agit en particulier :

- Du coût des transports: ce coût est lié à l'état et à l'évolution de l'infrastructure. Quoi qu'il en soit, les variations de coût entre différentes localisations en Belgique restent minimes pour des transports à l'échelle du Marchè Commun à condition que la localisation envisahée permette l'utilisation de la voie d'eau.
- Du coût de l'énergie: le coût de l'énergie dans la zone étudiée est voisin du prix pratiqué dans le reste de la Belgique. Pour l'électricité, le prix dépend plus du type de contrat entre fournisseur et utilisateur que de la région; pour les combustibles pétroliers, la région se trouve comme le sud de la Belgique, en Zone 2, où le fuel est à un prix un peu plus élevé qu'à Anvers; pour les charbons combustibles, la Zone est évidemment bien placée.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que l'incidence de l'énergie dans les prix de revient des produits industriels n'est que de quelques pour cents, sauf pour certaines industries telles que la sidérurgie, l'électro-métallurgie et l'industrie du verre. L'expérience montre que la différenciation régionale du prix de l'énergie, considérée comme moyen d'une politique d'aménagement du territoire, est peu efficace à cet égard.

Enfin, le pouvoir d'attraction d'une région dépend encore de certains facteurs qualitatifs. Outre le cimat politique et social déjà évoqués interviennent particulièrement :

- L'existence d'un milieu industriel, susceptible de faciliter certains approvisionnements ou la sous-traitance de certaines fabrications. A ce point de vue, les régions du Centre et de Charleroi sont bien placées, notamment pour tout ce qui a trait à la transformation des métaux.
- Les facilités résidentielles, notamment pour les cadres. On a vu que la situation du logement et de l'équipement résidentiel (loisirs, culture) est défectueuse sur le plan qualitatif dans la zone étudiée. Un palliatif a cette situation peut être trouvé dans la relative proximité de Bruxelles.

En définitive, les avantages relatifs de la région Charleroi-Centre-Borinage n'ont pas été, dans les quinze dernières années, décisifs par rapport aux

désavantages économiques. Le fait que les implantations industrielles nouvelles aient été réalisées pendant cette période dans d'autres régions de Belgique constitue une confirmation indiscutable de la conclusion de notre analyse. Seule, une transformation des structures économiques fondamentales de la Zone étudiée peut modifier à terme cette situation.

\mathbf{B}_2 . — Justification d'un programme d'action

Toute politique économique de développement poursuit implicitement deux séries d'objectifs :

- l'accroissement du revenu national de l'ensemble du pays,
- une répartition jugée satisfaisante de ce revenu national entre les différents groupes sociaux et les habitants des différentes régions.

Sur le premier point, l'emploi par la puissance publique de moyens spécifiques pour développer une région ne se justifie que dans la mesure où la croissance économique de cette région a sur le revenu national une incidence supérieure à celle de la croissance d'autres régions.

Par contre, sur le second point, une politique d'intervention est admissible si l'on considère qu'en l'absence d'intervention, la répartition du revenu autre les groupes sociaux ou les régions ne serait pas politiquement acceptable.

L'accroissement du déséquilibre entre les revenus par tête de diverses régions peut être d'autant plus difficilement tolérable que les migrations sont freinées par des différences sociologiques entre ces régions.

D'autre part, l'analyse économique moderne a mis en évidence le caractère cumulatif des phénomènes d'expansion ou de régression. Il ne faut donc pas oublier qu'en l'absence d'intervention, la différence entre les niveaux de vie des diverses régions aura régulièrement tendance à s'accroître.

En ce qui concerne l'ensemble des trois régions envisagées, nous avons vu que les effets de la crise charbonnière ne créeront pas à moyen terme de crise catastrophique. La baisse de population active compensera approximativement la baisse de l'emploi. L'excédent de l'emploi représentera, cn 1965 1,7% de la population active dans l'hypothèse A. Dans l'hypothèse B il y aura un excédent d'offre d'emploi représentant 3.0% de la population active.

Mais cet équilibre global recouvre des déséquilibres partiels :

— Déséquilibres régionaux. La région du Centre sera plus atteinte que les autres et pourrait dans l'hypothèse Q connaître un déficit de l'emploi (1,3%) de la population active. Par contre, la région du Borinage serait en suremploi très caractérisé dans les 2 hypothèses (4,5 et 6%). Enfin, la région

de Charleroi connaîtrait à un moindre degré la situation de suremploi (2,5 et 3,5%).

— Déséquilibres par secteurs d'activité. Nous avons vu que le nombre de mineurs à résorber serait de 7 880 dans l'hypothèse A et de 1 710 dans l'hypothèse B. Or la variation d'emploi dans les secteurs industriels sera légèrement négative (— 310). Les seuls secteurs en croissance seront les Services et les Administrations (+ 4 000), qui pourront difficilement être satisfaits par une reconversion de mineurs fréquemment étrangers par surcroît.

On notera enfin que l'équilibre global approximativement réalisé se situera à un niveau nettement plus bas que la situation 1961, puisque pendant la période 1961-1965, la région connaîtra une perte de population active de l'ordre de 40 000 personnes, soit près de 10%.

On voit qu'en l'absence d'intervention, on risque d'aboutir à la situation suivante :

- excédent de main-d'œuvre dans les charbonnages (entre 1710 et 7880 personnes, suivant les hypothèses),
- manque de main-d'œuvre dans les secteurs industriels pour compenser les mises à la retraite,
- difficultés pour recruter le personnel des secteurs en croissance, en particulier Services et Administrations.

Les solutions proposées devront tenir compte des points suivants :

- la main-d'œuvre minière inemployée sera en grande partie étrangère. En admettant que le reclassement des mineurs ne tienne pas compte de leur nationalité, l'excédent de mineurs sera :
 - dans l'hypothèse A: de 4700 Belges et 3200 étrangers environ,
 - dans l'hypothèse B : de 2 000 Belges mais il manquera environ 700 mineurs de fonds étranger.

La main-d'œuvre minière étrangère n'est guère fixée dans la région où elle n'est venue qu'à titre provisoire, attirée par les hauts salaires des mines. Cette main-d'œuvre sera donc difficile à reclasser, sauf dans l'industrie lourde à hauts salaires (ainsi 3 000 personnes environ seraient nécessaires dans le secteur sidérurgie-relaminage pour les besoins de renouvellement et d'extension).

A moins de mesures spéciales visant à maintenir sur place ces étrangers, il est à craindre que la disparition de leurs emplois dans les charbonnages régionaux n'entraîne leur migration vers d'autres bassins charbonniers. Ces mesures ne pourraient être que des mesures d'accueil et d'assimilation.

— D'autre part, cette main d'œuvre étrangère est difficilement intégrable dans certains secteurs en croissance (Administration).

Il résulte des points précédents que la région risque — sur la base des prévisions ci-dessus — de connaître un léger suremploi global et des difficultés de recrutement dans certains secteurs par suite du nombre insuffisant jeunes belges arrivant à l'âge d'activité ¹. La réadaptation des mineurs sans emploi restant dans la région devrait être rapidement menée pour satisfaire aux besoins de main-d'œuvre des autres secteurs.

Il semble qu'il puisse y avoir une certaine contradiction entre cette situation de suremploi et la recherche d'une politique de développement. Cette contradiction peut être levée : en effet la baisse de la population active dans la région se traduira :

- par un plus mauvais emploi de capital public et privé immobilisé dans la région,
- par une baisse de la contribution de la région aux ressources de la nation,
- par une diminution du revenu régional supérieur à la baisse de population, soit à une baisse du revenu par tête,
- par un processus de régression cumulatif. Si l'économie régionale n'était pas fortement rajeunie, on risquerait fort de se trouver dans 10 ans devant une situation où les facteurs négatifs pèseront beaucoup plus qu'aujourd'hui et on estimera que le coût de la reconstitution sera à ce moment trop élevé pour l'importance des dernières raisons positives d'y procéder. De plus l'arrivée de classes jeunes plus nombreuses sur le marché du travail à partir de 1965 se ferait dans de mauvaises conditions et risquerait de ne pouvoir jouer efficacement en faveur du relèvement régional.

Il apparaît donc qu'un programme de développement doit être insfitué en faveur du Centre, de Charleroi et du Borinage.

Cependant, la politique de développement ne doit avoir pour but principal dans l'immédiat, ni l'accroissement de l'emploi, ni la hausse du revenu par tête, mais la transformation des structures économiqes et sociales de manière à créer les conditions favorables à l'expansion économique et à la naissance d'un nouveau dynamisme régional.

La hausse de l'emploi et celle du revenu en seront des conséquences.

Compte tenu de la lenteur avec laquelle il est possible d'influencer des structures, il importe de mettre en œuvre, dès maintenant, une telle politique, en évitant seulement les actions à contre-temps susceptibles d'aggraver le problème de l'emploi.

^{1.} Ce nombre sera nettement supérieur à celui des belges arrivés à l'âge d'activité entre 1955 et 1960 (+ 57% dans le Borinage), mais il ne compensera pas les retraités.

B₃. — Les grandes options du programme d'action

Les options essentielles du programme d'action nous paraissent être :

- le rajeunissement du site régional, tant résidentiel qu'industriel et l'amélioration de l'infrastructure. Ce n'est qu'à cette condition que la région tirera profit de son atout principal, sa localisation sur l'un des axes commerciaux importants du Marché Commun. C'est aussi, indirectement, une condition du maintien sur place de la population locale et de l'activité de la région pour des migrants éventuels;
- le rajeunissement de la structure industrielle pour l'adoption aux nouvelles conditions économiques, améliorer la compétitivité et l'orientation des entreprises, introduire des activités nouvelles et en expansion;
- l'accroissement du potentiel démographique et de la population active, par :
 - la réduction du sous-emploi féminin,
 - la réduction ou la suppression des migrations intérieures,
 - la fixation d'étrangers dans la région,
 - l'encouragement à l'accroissement de la natalité.

Ces trois options ne peuvent être dissociées: elles sont cohérentes et constituent les axes nécessaires d'une politique à long terme de développement régional, visent à réduire les handicaps à valoriser les atouts régionaux, en particulier la position exceptionnellement favorable d'un Marché Commun, surtout étendu à la Grande-Bretagne. Dans la troisième partie, nous détaillerons la consistance de cette politique et nous en chiffrerons les divers aspects. Il conviendra de retenir que la politique de freinage de la fermeture des charbonnages par subvention, qui a été étudiée précédemment, peut constituer une facilité considérable dans la politique à court ou moyen terme, mais dans le cadre des objectifs à long terme définis plus haut.

TROISIÈME PARTIE

LA CONSISTANCE D'UN PROGRAMME D'ACTION ET LES MOYENS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL



A. — La politique démographique et la politique de l'emploi

A₁. — L'encouragement à la natalité

Nous avons mesuré dans les pages qui précèdent le poids très lourd que constitue pour la région sa crise démographique. Il faut bien dire qu'à long terme, une amélioration sensible de la natalité régionale est la condition essentielle du développement. Il est à craindre en effet que le pouvoir attractif de la région qui lui a permis d'incorporer au cours des dernières décades, un nombre important de migrants venus du Nord du pays et de l'étranger, ne subsiste pas dans l'avenir. Le développement actuel et prévisible de l'industrialisation des régions flamandes laissera peu de place aux migrations belges. Le développement italien et la concurrence prévisible d'autres centres d'attraction de migrants italiens (Allemagne, France) dans le cadre du Marché Commun limitera les migrations étrangères. Il serait d'ailleurs difficile de soutenir politiquement un développement régional dépendant trop largement des migrations étrangères.

L'étude réalisée récemment pour le Conseil Central de l'Economie par l'Institut des Recherches Economiques du Hainaut, montre l'amélioration récente de cette natalité. Mais ce progrès doit être encouragé. Une politique d'amélioration du niveau de vie des familles s'est révélée efficace dans l'exemple français. La question se pose de savoir si elle ne devrait pas être appliquée à l'ensemble de la Belgique, mais il n'est possible dans le cadre de cette étude que de poser la question. A défaut, une politique de ce type devrait être adoptée au plan provincial. Cette politique devrait être complétée par une action d'information auprès de la population, diffusant les idées émises depuis longtemps par le Conseil Economique Wallon et qui trouvent une confirmation dans la présente étude.

A₂. — La politique démographique à court terme et la politique de l'emploi

Les mesures précédemment suggérées sont les conditions de l'expansion à long terme. Elles ne permettent pas de résoudre les problèmes à court ou

moyen terme. Or, c'est dans les prochaines années que le redressement régional doit s'opérer, sinon l'expansion démographique future risquerait d'alimenter seulement l'émigration hors d'une région en décadence.

Les mesures à court ou moyen terme doivent avoir pour but de stopper le processus de dégradation régionale, et en particulier, la baisse de la population active et de l'emploi. Les moyens de cette politique sont :

- la réduction des migrations intérieures,
- la réduction des migrations extérieures,
- la suppression du sous-emploi féminin,
- la réadaptation des mineurs.

Le tableau nº XVIII récapitule pour ces différents postes :

- le chiffre maximum de la récupération possible de population active et d'emploi,
- le chiffre de récupération qui paraît possible.

Le premier chiffre est obtenu comme suit :

- émigration intérieure : en annulant la migration intérieure prévue,
- émigration extérieure : même méthode,
- sous-emploi féminin : en annulant le sous-emploi féminin calculé sur la différence des taux d'activité féminins régionaux et nationaux,
- réduction du nombre des frontaliers : même méthode que pour l'émigration.

Le chiffre de récupération jugé possible a été calculé dans deux hypothèses.

a) Hypothèse maxima.

Il sera possible d'annuler le solde des migrations intérieures. Ce programme paraît difficile à réaliser intégralement. En effet, pendant la période 1958-1961, la région de Charleroi a connu le plein emploi, et même un certain suremploi (chômage complet quasi nul). Les prévissons de migrations 1961-1965, ont été établies à partir des données de cette période. Il semble donc qu'il subsistera un résidu incompressible d'émigration de la région qui correspond probablement à l'attirance de l'agglomération bruxelloise pour certaines catégories de travailleurs (personnel belge qualifié, employés et techniciens, étrangers en fin de contrat minier). On peut noter cependant, que jusqu'en 1958, le solde migratoire de Charleroi était positif, mais l'attirance des mines pour certaines catégories de migrants ne jouera plus dans l'avenir.

b) Hypothèse minima.

On admettra que le solde migratoire prévu en l'absence d'intervention pour Charleroi constitue le minimum incompressible, soit 0,5% par an de la population active. Ce taux sera appliqué au Centre et au Borinage.

Dans l'hypothèse maxima, la récupération de population active par réduction des migrations intérieures sera de 11 500. Elle sera de 3 900 dans l'hypothèse minima.

En ce qui concerne la réduction du sous-emploi féminin, il faut tenir compte des points suivants :

- les industries occupant une forte proportion de personnel féminin emploient rarement plus de 50% de personnel de ce sexe. Il reste toujours nécessaire en effet de conserver un personnel d'encadrement et un personnel qualifié masculin. Seules certaines activités du textile et du cuir (bonnetterie lingerie, confection, rubans, dentelles, chapellerie, ganteries) occupant plus de 70% de personnel féminin. Mais il paraît peu opportun de les développer dans la région, car il s'agit d'activités en crise. D'autre part, l'industrie de la confection existe déjà dans la région. Quelques industries occupent plus de 60% de femmes (lampes d'éclairage, industrie pharmaceutique, conserverie, biscuiterie, filature, soieries, fabrique de pantoufles). Mais, il paraît exclus de pouvoir résoudre le problème du sous-emploi féminin avec des industries occupant en moyenne plus de 50% de personnel féminin.
- il n'est pas possible d'utiliser les mineurs étrangers, peu qualifiés, dans les entreprises nouvelles à base de main-d'œuvre féminine.
- il en résulte que le nombre d'emplois féminins est limité par la disponibilité d'ouvriers belges qualifiés. Il semble que l'on puisse admettre, à court terme, que ce nombre sera inférieur à l'augmentation de population active belge obtenue par réduction des migrations intérieures, et du travail frontalier, soit :

14 500 dans l'hypothèse maxima 6 900 dans l'hypothèse minima

— on notera enfin que l'utilisation massive des mineurs étrangers peu qualifiés ne peut se faire à court terme que dans les secteurs très particuliers : industrie lourde, et industrie du bâtiment et des travaux publics.

Il faut noter, par ailleurs, que toute politique devra tendre :

- à développer les services, forts consommateurs de main-d'œuvre féminine,
- à favoriser l'emploi des femmes, en particulier dans les administrations,
- à favoriser l'emploi des mineurs belges âgés dans certains postes de l'Administration (par un aménagement du système des retraites).

Outre les mesures visant à créer des emplois nouveaux, il importe de mettre l'accent sur l'assimilation des étrangers. Pour faciliter celle-ci il importe de tenir compte des points suivants :

 politique d'accueil (propagande auprès de la population en faveur de l'accueil des étrangers, accession des étrangers à location de logements décents à bon marché).

- politique de fixation (facilités de naturalisation),
- éventuellement politique d'immigration non liée à un contrat dans les charbonnages.

Tableau XVIII

Précision du nombre d'emplois à créer par récupération de la population active potentielle (période 1961-1965)

			CHARLEROI	CENTRE	Borinage	Total région
Réduction	Emigration of d'interv		4 000	3 000	4 500	11 500
de l'émigration	Réduction	maxima	4 000	3 000	4 500	11 500
	escomptée	minima		1 000	2 900	3 900
de	Emigration of d'interv		5 300	3 200	2 500	11 000
l'émigration - extérieure	Réduction	escomptée	3 000	2 000	1 500	6 500
Réduction	Sous-emplois d'interv		15 00	00	5 700	20 700
de sous-emplois	Réduction	maxima				14 500
féminins	escomptée	minima				6 900
Réduction du nombre des frontaliers			500	500	2 000	3 000
Nombre	Hypothèse	e maxima				35 500
d'emplois à créer	🛶 Hypothèse minima		· ·			20 300

A₃. — Les objectifs d'une politique de l'emploi

Nous croyons pouvoir fixer pour objectif la création dans l'ensemble des régions de Charleroi — Centre — Borinage de 30 000 emplois supplémentaires par rapport aux prévisions résultant des calculs que nous avons synthétisés dans le tableau de la page 93. Il s'agirait donc de maintenir pour 1965 un niveau de l'emploi effectif équivalent aux chiffres de 1961.

Cet objectif avalise donc l'évolution enregistrée depuis 1957 jusqu'en 1961, période pendant laquelle l'emploi total s'est réduit de 41 000 unités, soit plus de 10% (cf. tableau IV, page 21).

Etant donné que le revenu moyen des ouvriers mineurs est particulièrement élevé, l'objectif visé plus haut ne permettrait sans doute pas de ramener avant 1965 le revenu moyen par habitant au niveau de 1961.

A fortiori, est-il exclu de récupérer le retard subi par rapport à la moyenne nationale qui n'a cessé de s'élever au cours de la période considérée. Les données présentées dans la section A_2 qui précède, permettent d'autre part d'apercevoir que la plus grande partie des besoins résultant de la réalisation de cet objectif d'emploi pourra être satisfaite grâce à une meilleure utilisation des réserves de main-d'œuvre disponible dans la région. Pour pourvoir ces 30 000 emplois, nous avons vu que les réserves de main d'œuvre possible s'élevaient à 35 000 personnes au maximum.

Par ailleurs, il existe notamment dans les zones avoisinantes au Sud de la région et dans d'autres zones rurales ou semi-rurales périphériques, la possibilité de réaliser l'objectif d'emploi sans susciter aucune difficulté insurmontable.

Il ne suffit pas de fixer un objectif d'emploi ni même d'évaluer l'ampleur totale des capitaux à mettre en œuvre pour le réaliser. Il faut encore se demander pour quelles raisons et dans quel délai il se produira une création d'entreprises nouvelles ou le développement accéléré d'entreprises existantes, grâce auxquels cet objectif d'emploi pourra être atteint. Or, à cet égard, il ne faut pas se montrer trop optimiste.

Un développement industriel supplémentaire ne pourra être obtenu dans la région qu'au moment où trois facteurs nouveaux auront fait sentir leurs effets:

- l'amélioration de la grande infrastructure qui permettra la réduction des coûts et de la durée des transports,
- le rajeunissement des équipements collectifs notamment de l'habitat. Sans ce rajeunissement il ne sera pas possible de rendre la région attractive pour les investisseurs,
- un effort d'organisation des structures économiques dont la croissance laisse à désirer. Une action sur ce plan demande elle aussi du temps.

Les trois moyens proposés de relance du développement industriel ne feront, selon nous, sentir leurs effets d'une manière déterminée, qu'à partir de 1965.

Entre temps, comment peut-on empêcher l'abandon de la région par cette main-d'œuvre locale que l'on voudrait fixer dans les secteurs nouveaux? Pour y parvenir, il est nécessaire tout d'abord d'engager un programme très important de construction de logement. Nous avons vu plus haut que la moitié environ des habitations a plus de 80 ans. Si l'on veut récupérer le retard résultant du fait qu'au cours de ces dernières années le nombre des nouveaux logements a été très insuffisant pour remplacer les habitations plus que centenaires, il faut sur un programme de dix ans, prévoir la construction d'environ 60 000 logements supplémentaires. Si l'on veut renouveler les logements qui, entre-temps, vieillissent, il faut y ajouter un programme annuel supplémentaire d'environ 2 000 logements.

Au lieu d'étaler cette politique uniformément sur les dix prochaines années ne faudrait-il pas l'accélérer jusqu'en 1965 quitte à en ralentir le rythme ultérieurement ? Par ce moyen, l'on pourrait en fait assurer le relais indispensable avant que l'ensemble du programme ait pu se répercuter suffisamment sur le niveau de l'emploi industriel.

Nous avons vu que 8% seulement des logements avaient moins de 15 ans contre une moyenne de 17% en Belgique. Si l'on décide de construire 10 000 logements par an jusqu'en 1965, et 8 000 de 1965 à 1971, les logements de moins de 25 ans ne représenteraient dans le total de la région qu'environ 30% du chiffre qui correspondra approximativement à la moyenne nationale si dans l'ensemble du pays il est construit 50 000 logements par an durant cette période.

Cette politique tend donc à faire bénéficier l'habitat des régions étudiées de la même qualité que la moyenne nationale. Elle offrirait un avantage considérable dans l'immédiat car l'effet sur l'emploi de la construction des 10 000 logements par an pendant quatre ans au lieu de la moyenne actuellement de 2 000, serait de l'ordre d'environ 15 à 16 000 personnes même en cas d'application de techniques les plus modernes de construction.

C'est donc plus de le moitié de l'objectif d'emploi visé plus haut qui serait immédiatement atteint. L'on devrait d'ailleurs pouvoir compter sur l'effet indirect d'une telle politique susceptible de faire appel à des industries comme les fabrications métalliques, la céramique et l'équ:pement électroménager.

B. — Le programme de grande infrastructure et le plan d'amenagement

Nous avons marquè précédemment la nécessité d'un rajeunissement de l'infrastructure et du site régionnal, tant résidentiel qu'industriel. Les objectifs visés par cette politique seraient :

- la valorisation de la position stratégique de la région sur l'un des principaux axes du commerce intraeuropéen, à une époque où ce commerce est en croissance très rapide. Cette valorisation exige la modernisation de l'infrastructure, et en particulier la réalisation de l'autoroute Bruxelles-Paris, de l'autoroute de Wallonie et de l'autoroute Charleroi-Bruxelles,
- la création de complexes industriels et résidentiels au voisinage des axes modernes de l'infrastructure (pour les industriels et logements),
- l'orientation de l'aménagement régional vers une politique de concentration urbaine permettrait de développer les noyaux urbains. Un effet induit important de cette politique pourrait être la croissance du secteur tertiaire, soit dans le secteur public (Administration, Université, Santé), soi dans le secteur privé (Commerce, Services divers). Il faudrait donc aménager et développer les noyaux urbains principaux : Charleroi, La Louvière, Mons.

B₁. — Le programme de grande infrastructure

- 1. Le programme de modernisation des canaux est une condition essentielle du maintien de la capacité concurrentielle des industries lourdes existantes (sidérurgie et cimenterie en particulier). Elle incitera d'autre part ces entreprises à réaliser leurs programmes de développement sur place. Il faut ajouter que pour porter ses effets, cet effort doit être complété par l'aménagement des ports (en Sambre tout spécialement). D'autre part, il paraît très lmportant :
- d'insister auprès des pays voisins pour l'aménagement de la liaison Maubeuge-Paris et la réalisation d'une liaison par eau Meuse-Rhin. La saturation de la voie d'eau rhénane prévue par certains pour 1970-1975 pourrait être un argument :
- de réformer le statut de la batellerie pour que celle-ci perde son caractère un peu artisanal et puisse utiliser au maximum les avantages des nouvelles voies d'eau.

L'accélération des réalisations entreprises et, les nouvelles mesures suggérées ne peuvent qu'être favorables à l'économie régionale. 2. Mais il semble que plus importante soit encore la mise en chantier de l'autoroute de Wallonie. Dans le Marché Commun, les régions de Charleroi du Centre et du Borinage se trouvent, en effet, sur l'un des principaux axes commerciaux France-Allemagne. Etant donné la croissance trés rapide du commerce intracommunautaire et la position stratégique des régions envisagées sur l'axe Paris-Ruhr, il semble que la réalisation très rapide de l'autoroute de Wallonie, et son raccordement sur les autoroutes Bruxelles-Paris, et sur les axes Aix-la-Chapelle-Dûsseldorf et Aix-en-Cologne soit un des éléments les plus urgents d'une politique de développement régional.

Il est vraisemblable que la réalisation d'importantes unités d'aménagement, parcs industriels — zones résidentielles, au voisinage de cet axe essentiel, donnerait à la région de considérables possibilités de développement.

Il faut ajouter de plus, que la réalisation de ce programme se justifie non pas au nom d'un intérêt exclusivement régional, mais d'une politique d'intérêt national bien compris.

La décision de réaliser dans le plus court délai possible cette autoroute serait déjà en soi un facteur positif. Elle entrerait dans les calculs de rentabilité prévisionnelle des industriels en quête d'implantation. Elle pourrait enfin servir de leitmotiv d'une publicité bien faite à propos de la région.

3. Si l'autoroute de Wallonie constitue l'épine dorsale de l'implantation de nouvelles industries légères, et un élément capital de l'urbanisation future des régions étudiées, les liaisons par eau, par route et par fer, entre le Hainaut industriel et Bruxelles-Anvers constituent toujours, et resteront encore à l'avenir l'axe principal du flux des marchandises.

L'implantation de grosses unités industrielles nouvelles se réalisera essentiellement sur le canal de Charleroi à Bruxelles, au nord de Gosselies.

Quant aux industries légères, tout en s'échelonnant sur l'autoroute de Wallonie, elles auront besoin d'un débouché rapide vers Bruxelles-Anvers, d'où la nécessité de réaliser l'autoroute vers Bruxelles simultanément avec celui de Wallonie.

4. La réalisation de ce programme doit être accélérée. Il est pratiquement impossible d'en évaluer, dès à présent, tous les effets sur le devenir régional.

On voudra bien remarquer cependant, que les principaux travaux utilisables en fait de voies navigables et d'autoroutes ont été, depuis 25 ans, exécutés (pour des raisons qui tiennent d'ailleurs en partie à la nature des lieux) dans la partie Nord du pays.

5. Jusqu'à présent, le Hainaut n'avait pas bénéficié d'un tel apport. L'achèvement prochain du programme actuellement engagé de communi-

cations par routes et voies navigables aura sans doute un effet considérale sur la possibilité de rajeunir les structures industrielles de la région.

On peut espérer qu'au moment de cet achèvement, il y aura encore moyen de bénéficier de l'expansion industrielle, et des pénuries d'emploi de l'Europe du Nord-Ouest ainsi que des décisions liées à la perspective du Marché Commun.

6. Dans les conditions où ce rapport a dû être établi, il n'y avait pas moyen d'étudier avec précision tous les éléments du programme d'infrastructure, dont la réalisation peut être accélérée grâce à la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires.

Nous espérons que le programme des voies d'eau (mise à 1 350 tonnes) pourra s'achever sans difficulté autre que de nature technique pour 1965. Ceci comprend la voie de Charleroi à Bruxelles et ses prolongements jusqu'à Houdeng (Boël) d'une part, et par la Sambre d'autre part, jusqu'à la Meuse.

Les temps de Houdeng ou Charleroi à Anvers seront alors réduits de moitié.

D'autre part, le canal d'Obourg à Escaut sera utilisable à 1 350 tonnes jusqu'à Anvers. La liaison entre les deux branches (canal du Centre) sera réalisé plus tard. La seule branche Ouest aura coûté plus de 6,5 milliards, auxquels il convient d'ajouter les intérêts intercalaires.

Il s'agirait d'étudier les moyens d'accélérer au maximum toute cette réalisation et d'apprécier dans quelle mesure des moyens financiers supplémentaires peuvent y concourir.

Par ailleurs, il semble bien possible d'achever d'ici cinq ans un programme d'autoroutes de première priorité comprenant :

- l'autoroute de Wallonie de Ghlin à Gosselies,
- l'autoroute Bruxelles-Paris depuis Bruxelles jusqu'à sa jonction avec l'autoroute de Wallonie.
- et les embranchements de celle-ci jusqu'à La Louvière et Chatelet par le nord de l'agglomération de Charleroi.

Au total, environ 128 kilomètres d'autoroute, dont le coût probable se situera aux environs de 3 750 millions, dont 2 750 millions sur le territoire hennuyer (cf. carte annexée).

Si l'on doit en différer partiellement la réalisation on sacrifiera les deux embranchements. Ce serait regrettable, on compromettrait tout le programme esquissé plus haut en sacrifiant les deux tronçons d'autoroute.

La région du Centre pourraît être particulièrement rénovée par les programmes d'infrastructure auxquels il faut ajouter l'électrification du chamin de fer de la Louvière à Bruxelles et la construction d'une grande gare régionale à La Louvière.

Le coût de réalisation de tous ces travaux représenterait un investissement très important (une dizaine de milliards y compris les intérêts intercalaires). Ce coût constitue l'un des postes principaux et d'ailleurs difficilement compressible du coût du programme de développement.

B₂. — Le programme d'aménagement

L'étude d'aménagement des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage est actuellement en cours. Nous avons dit quelle contribution un plan d'aménagement adopté pourrait apporter au développement régional.

1. En ce qui concerne le logement, il semble qu'il faille accélérer très sensiblement le rythme de la construction dans la région (au rythme de celle-ci pendant la période 1948-1958, ce renouvellement du patrimoine immobilier prendrait 140 ans). L'objectif visé plus haut, soit 10 000 logements jusqu'en 1965 et 8 000 de 1965 à 1971 exercerait un effet direct sur l'emploi que l'on peut évaluer de 14 000 à 15 000 personnes jusqu'en 1965. Ce chiffre diminuerait d'environ 4 000 personnes après cette date. A ce moment, le développement de l'emploi industriel pourrait absorber la main-d'œuvre libérée par le ralentissement du rythme de construction.

Etant donné la disponibilité de très vieux logements, cette politique ne serait efficace que jumelée à une politique de démolition de ces logements pour éviter une trop grande vacance de logements. Il faudrait démolir 6 000 vieux logements par an, en attribuant une prime de démolition qui pourrait être de l'ordre de 50 000 francs par logement, soit 300 millions de francs par an.

Le coût annuel de l'opération serait donc de :

- construction supplémentaire de logements neufs :
 - $8000 \times 350000 = 2.8 \text{ MMF}$
- prime de démolition de vieux logements : = 0,3 MMF

Les salaires distribués dans la région à l'occasion de ce programme seraient de l'ordre de 925 millions de francs.

2. On peut rapprocher des problèmes d'aménagement, le sous-équipement universitaire du Hainaut. L'Institut Polytechnique de Mons ne forme d'ingénieurs chimistes ou de génie civil que depuis 1961. Quant aux deux Instituts Supérieurs de Commerce de Mons, ils ne jouissent pas d'un statut

légal d'établissements d'Enseignement Supérieur assimilés aux Universités et ne sont pas habilités à former des licenciés en Sciences Economiques. Une étude spéciale serait nécessaire pour examiner dans quelle mesure cette absence d'enseignement universitaire dans le Hainaut est la cause de la sous-fréquentation universitaire qui semble s'y manifester (cette fréquentation, exprimée en nombre d'étudiants pour 10 000 habitants, est de 20,8 en Hainaut contre 33,9 à Liège et 45,4 en Brabant. Ce taux est le plus bas de Belgique avec celui du Limbourg, 19,7). Il est certain que cette sous-fréquentation universitaire constitue un handicap sérieux pour le développement de la région.

3. Les parcs industriels

Un relevé sur le terrain des principales disponibilités utilisables aux fins de parc industriel a conduit aux conclusions suivantes :

- a) pour une implantation industrielle importante de nature à favoriser la création jugée souhaitable de nouvelles unités d'habitation et à renverser l'évolution des régions qui se transforment en zone dortoir progressivement pompées par Bruxelles.
 - les terrains de Ghlin-Baudour (Nord) dans le Borinage.
 - les terrains de Feluy-Ecaussines dans le Centre.
 - Les terrains de Luttre-Obais dans la région de Charleroi.

Ils ont des superficies de 200 à 500 hectares, ils sont situés en bordure de canaux reliant les ports d'Anvers ou de Gand. Ils sont dans l'axe de ces régions vers Bruxelles et ils sont à proximité des axes ferroviaires et routiers (futurs).

Les terrains agricoles de Feluy et Luttre s'imposent d'eux-mêmes, le canal Charleroi-Anvers traversant des terrains vallonés.

Le parc industriel de Ghlin-Baudour est en cours d'aménagement, diverses implantations industrielles y étant décidées.

b) Pour une exploitation industrielle intéressante mais plus modeste proche de la vieille agglomération et de nature à rajeunir par osmose des méthodes d'exploitation industrielle parsois inadaptées.

Les terrains de Ghlin-Baudour (sud), de Elouges, de Frameries dans le Borinage.

- Les terrains de Seneffe, Bracquegnies, Famillereux dans le Centre.
- Les terrains de Gosselies, Frasnez-lez-Gosselies, Heppignies dans la région de Charleroi.
- Les terrains de Spy, Frasnières dans la Basse-Sambre.

Ils ont des superficies de 50 à 200 hectares, ils sont situés en hordure de l'infrastructure existance et à proximité des futures autoroutes.

Leur aménagement est relativement moins onéreux, les entreprises nouvelles pourront occuper la main-d'œuvre éventuellement disponible sur place et récupérer notamment la main-d'œuvre frontalière.

- c) Pour une implantation d'industries légères en sites attrayants de nature à favoriser l'utilisation jugée souhaitable des disponibilités en main-d'œuvre féminine.
 - Les terrains de Elouges, Frameries, Ghlin-Baudour (Sud) dans le . Borinage.
 - Les terrains de Péronnes, Piéton, Rœulx dans le Centre.
 - Les terrains de Gosselies, Nalinnes, Fleurus dans la région de Charleroi.
 - Les terrains de Velaine dans la Basse-Sambre.

Ils ont des superficies de 25 à 75 hectares.

Ils sont situés dans des régions semi rurales en bordure de routes existantes les conditions de travail détermineront l'ampleur du recrutement féminin.

4. Les aspects institutionnels d'une politique de l'aménagement régional

Dans la structure actuelle des pouvoirs publics, il n'existe pas d'organisation susceptible de concevoir et mener à bien, dans les délais voulus, une politique comme celle préconisée plus haut.

L'expérience de deux ans d'action pour une reconversion industrielle a confirmé S.O.C.O.R.E.C. dans l'opinion qu'il fallait constituer deux organes nouveaux, dont l'un servirait pour l'aménagement du territoire et l'autre gour l'assistance aux entreprises.

L'organe pour l'aménagement du territoire doit avoir la qualification technique et la compétence juridique pour contribuer à définir la politique générale applicable à la région et coordonner l'action des différentes administrations et pouvoirs intéressés en matière d'infrastructure d'intérêt régional (à l'exclusion de l'infrastructure d'intérêt national ou international et d'intérêt purement local), d'équipement de parcs industriels, de raccordements industriels (fer, route, eau) et d'équipement collectif (scolaire, sanitaire, culturel).

Il doit avoir les pouvoirs nécessaires pour assurer la réalisation du programme de logement.

Un tel organe doit disposer d'une grande liberté de mouvement. De par la structure, il lui faut pouvoir préconiser une configuration régionale nou-

velle, éventuellement à l'encontre des réactions conservatrices, d'intérêts économiques, sociaux ou politiques établis. En ces matières, ce n'est pas souvent l'organe le plus « représentatif » qui se montre le plus efficace et qui, en particulier, dispose de la liberté d'action et de la rapidité de décision nécessaire.

Ce que nous avons dit de la mentalité régionale (qui caractérise d'ailleurs tous les milieux et toutes les opinions) fait ressortir l'utilité d'un renouvellement des hommes et des méthodes.

Par ailleurs, il s'agit aussi de rendre confiance et l'on n'y parviendra pas sans associer étroitement et loyalement les forces vives de la région au programme de sa reconstruction.

Ce sont des principes susceptibles de se concilier soit avec l'attribution de missions déterminées à des organismes (notamment intercommunaux) existants — mais alors, il s'agit d'éviter la vie en vase clos que la mentalité dominante dans la région ne paraît pas recommander — soit avec la création d'un organe de type nouveau, par exemple sur le schéma des sociétés d'équipement, prévue par la loi du 18 juillet 1959 — mais alors, il faut intégrer des missions techniques de ce genre dans une politique et sous une responsabilité générale d'aménagement du territoire.

Etant donné les implications multiples et l'importance du plan d'aménagement, il serait nécessaire de créer un Centre de décision unique reposant sur la coordination hiérarchique des administrations centrales et la représentation régionale provisoirement assurée par la formule de l'intercommunale. Un tel Centre devrait associer le secteur privé partout où son intervention peut avoir garantie d'efficacité. Il aurait une action sur tous les problèmes de logement, d'équipement collectif. de parcs industriels, de raccordements industriels et de relations publiques.

Nous voudrions attirer spécialement l'attention sur les implications institutionnelles de la politique de logement préconisée plus haut.

Celle-ci postule:

- une autorité assez complète sur l'ensemble de la région, en vue de pouvoir déterminer les zones de l'implantation nouvelle (en liaison avec le développement économique) et les zones d'assainissement du patrimoine immobilier (pour en faire disparaître les fractions vétustes et insalubres, et récupérer aux fins diverses d'urbanisation les sites industriels désaffectés),
- une structure du secteur de la construction adaptée d'une part, à l'ampleur du programme et d'autre part, au double souci d'obtenir un effet direct sur l'emploi et de stimuler l'industrie de la région.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il convient de concentrer les responsabilités en matière de logement diluées dans un trop grand nombre de sociétés locales, et de faire procéder aux constructions par un petit nombre de sociétés peut-être d'économie mixte, susceptibles d'innover en matière de construction, de fixer sur place leur main-d'œuvre, et de mener efficacement d'aussi importants travaux.

Il sera sans doute nécessaire d'intéresser aussi à une telle initiative des entreprises situées actuellement en dehors de la région. L'attention serait particulièrement attirée sur la possibilité d'y employer des travailleurs italiens ayant quitté la mine, ce qui au point de vue des aptitudes et des inclinations paraît assez recommandable.

C. — La rénovation structurelle de l'industrie

Cette rénovation peut se réaliser sur deux plans :

- rénovation de l'industrie existante,
- développement d'activités nouvelles.

C₁. — La rénovation des industries existantes

- 1. Les causes de la crise de l'industrie régionale
- a) La structure industrielle régionale est en grande partie datée de la période 1850-1890. Dans cette période, la très rapide extension de l'industrie charbonnière a exigé la fourniture de biens d'investissement en quantités croissantes :
 - profilés fournis par la sidérurgie,
 - aciéries de moulage,
 - constructions métalliques,
 - matériel roulant.

La stagnation de la production charbonnière après 1920 (malgré les programmes d'investissements réalisés pendant la courte période 1954-1958) a stoppé le développement de ces branches industrielles, surtout quand elle s'est doublée d'une crise sur les marchés d'exportation (matériel roulant).

- b) La situation ancienne de ces entreprises qui travaillent surtout comme fournisseurs de grandes entreprises (les mines, la sidérurgie) a peut-être fixé les caractéristiques d'une partie d'entre elles :
 - dimension faible,
 - faible recherche technique,
 - faible recherche commerciale.

- c) Il faut noter qu'après la grande prospérité charbonnière, il ne s'est pas trouvé d'entrepreneur dans la région pour introduite dans la région avec succès, les grandes nouveautés techniques du xxe siècle :
 - la chime organique (mis à part le développement de la Carbo-chimique et la fabrication de P.V.C. à Jemeppe),
 - l'automobile,
 - la mécanique de précision et la machine-outil,
 - les industries connexes à l'énergie atomique.

On citera par contre, l'exemple de l'électronique et des A.C.E.C. Le développement de cette société a constitué en fait la seule innovation vraiment importante dans la région depuis une cinquantaine d'années.

d) Il en résulte que de nombreuses activités régionales traversent une crise structurelle, et sont plus ou moins inadaptées aux exigences nouvelles de la compétition économique.

2. Les principaux problèmes qui se posent aux entreprises

Les difficultés dues à la nature de leur activité.

Pour les secteurs en décroissance ou en moindre croissance, la compétition sur les marchés d'exploitation des pays sous-développés se fait plus âpre, et devient presque impossible. La seule possibilité dans ces secteurs consiste en une réduction et une concentration de la production, accompagnée d'une modernisation des équipements et des méthodes.

Les difficultés dues aux causes individuelles.

Les entreprises de la région sont caractérisées par une faible pénétration des innovations récentes en matière d'organisation, études de marché, gestion nouveautés techniques. Elles ont peu participé au mouvement général de modernisation, auquel elles avaient pourtant accès autant que d'autres.

3. L'orientation générale des solutions envisagées

De tout ce qui précède, il résulte qu'on aurait intérêt à concentrer l'effort sur quelques entreprises reconnues capables d'assimiler rapidement, et de les aider en leur proposant à frais partagés l'intervention de l'organisteur, du spécialiste en engineering, du spécialiste en études de marchés, de façon à faire aboutir quelques cas concrets de reconversion. Pour le reste, on peut compter sur l'esprit d'imitation si ces méthodes sont couronnées de succès.

D'autre part, il faut éviter :

- de traiter les problèmes dans un cadre trop général qui rend les solutions difficiles (rajeunissement des cadres par exemple),
- de localiser trop d'interventions par des organismes régionaux : les industriels du Centre, par exemple, ont besoin de sortir de chez eux,
- de sauver à tout prix tout le monde : ceci barrerait la route à un rajeunissement réel des structures en raison du manque de maind'œuvre,
- de compter sur des marchés « chasse-gardées ».

En conclusion, la réforme des activités industrielles doit être axée sur :

- la revitalisation de quelques entreprises (études ou prises de participation,
- l'appel à des spécialistes extérieurs à la région. Le but doit être de créer dans la région un type nouveau d'animateurs par contact avec des spécialistes très divers par leur origine, et au courant des méthodes industrielles modernes.

4. Le choix des points d'action et des problèmes à résoudre

Il résulte de ce qui précède que l'action à envisager doit être très sélective. Elle devrait s'exercer sur des secteurs spécifiques, et plus encore sur des entreprises déterminées. Les critères de sélection sont :

- existence de problèmes sérieux menaçant à terme l'existence de l'entreprise,
- capacité de l'entreprise de s'adapter et de participer activement à l'opération (financièrement et techniquement),
- possibilité si nécessaire de trouver des fabrications nouvelles,
- pour une branche industrielle rencontrant des difficultés, possibilité de réunir la totalité ou partie des industriels pour élaborer une politique de réorganisation de la branche (fusion, diversification, harmonisation de politiques commerciales ou techniques, etc.).

Il n'est pas possible dans le cadre d'un rapport largement diffusé de présenter la liste des points d'application proposés. Mais les rapports industriels établis dans le cadre de l'étude, le rapport sur les produits nouveaux et la connaissance des problèmes acquise au cours des enquêtes permettent à S.O.C.O.R.E.C. de la dresser aisément. On signalera cependant dès maintenant, que les secteurs suivants semblent mériter une intervention :

— fabrication métalliques et mécaniques,

- gobeletterie manuelle,
- céramique et terre cuite,
- carrières de petit granit,
- confection (ce secteur très important pour l'emploi féminin méritant une attention spéciale).

Le coût annuel des études à entreprendre pourrait être de 5 millions par an.

5. Les implications institutionnelles

Des résultats importants pourraient être atteints au terme d'un effort de 3 ou 4 ans, en vue de rénover, sur les bases exposées plus haut, l'exercice dans la région des fonctions de recherche, d'organisation et de relations.

Recherche économique et technique.

Connaissance de l'évolution des marchés, des innovations techniques, accès aux Centres de recherches scientifiques, techniques, économiques.

Organisation des entreprises.

Formation complémentaire pour cadres supérieurs et techniciens; accent mis sur la connaissance de l'étranger et notamment des méthodes de gestion (production et système de vente) et des fabricats nouveaux, développement de contacts entre jeunes patrons et jeunes cadres, liaisons entre eux et des organismes similaires à l'étranger.

Relations.

Avec les candidats investisseurs étrangers, les personnalités influentes des marchés en développement, les séthodes et les mentalités nouvelles dans le tiers monde.

Il conviendrait de prévoir la constitution d'un fonds régional qui servirait à couvrir 50 à 60% des frais nécessités pour assurer le développement au bénéfice d'un petit nombre d'entreprises de ces fonctions de recherche, d'organisation et de relations.

Chaque travail pourrait être effectivement réalisé par des organes spécialisés (sociétés d'études et d'organisation, laboratoires, universités, etc.).

La gestion du fonds devrait provisoirement être assurée par une société capable d'orienter l'entreprise vers les organes spécialisés.

Le contrôle de la gestion de ce fonds serait naturellement assuré par les pouvoirs publics nationaux ou supranationaux qui en assumeraient le finan-

cement. S.O.C.O.R.E.C. a déjà l'expérience d'un certain nombre de procédés d'assistance de ce type.

Toutefois, un progrès considérable sera réalisé le jour où ces fonctions de promotion industrielle pourront s'appuyer sur l'existence d'une société régionale d'investissement. Celle-ci ne doit pas revendiquer le monopole de l'assistance des entreprises, car elle ne sera amenée à s'intéresser qu'à un certain nombre d'affaires dans lesquelles elle devrait pouvoir jouer un rôle actif, ce qui appelle la formation d'états-majors techniques et administratifs.

Il serait cependant intéressant que ces états-majors puissent être mis à la disposition d'entreprises qui le souhaiteraient, même si la société régionale d'investissement ne prend pas de participation dans le capital de ces entreprises.

Il semble, en tout cas, préférable de faire exercer un certain nombre de fonctions par des organismes disposant d'un pouvoir de décision au sein des entreprises.

Le choix des études à effectuer, le sérieux avec lequel on les accomplit, bénéficient du fait que le responsable peut et doit lui-même en appliquer les conclusions.

A notre sentiment, il conviendrait d'avoir une société régionale d'investissement pour l'ensemble du Hainaut (rien n'empêche qu'elle déborde d'ailleurs sur le Brabant Wallon et l'Entre-Sambre-et-Meuse). Cette société devrait avoir le caractère d'un organisme d'économie mixte, à la manière par exemple, des sociétés françaises de développement régional.

C₂. — Le développement d'activités nouvelles

1. L'objectif visé est de maintenir pour 1965 le niveau de l'emploi tel qu'il s'établissait encore en 1961. Cet objectif postule la création de 30 000 emplois supplémentaires par rapport à l'évolution prévisible.

Toutefois, si en 1965 il subsiste encore des activités charbonnières importantes dans les régions du Centre et du Borinage, l'objectif pourrait être réduit d'autant.

Il a été exposé plus haut que le programme de construction de logements permettrait un emploi supplémentaire de 14 000 personnes environ jusqu'en 1965, date à laquelle ce programme de construction pourrait être ralenti.

Il faut, d'autre part, tenir compte de l'effet direct des travaux de grande infrastructure dont le rythme de réalisation serait doublé et des effets indirects sur l'industrie régionale de la réalisation du programme de logement. C'est pourquoi nous considérons que l'objectif devant être assigné en matière d'emploi au développement d'activités industrielles supplémentaires dans

la région se situera, pour l'ensemble de la période 1961-1965, aux environs de 12 à 15 000 personnes.

Dans nos calculs de l'emploi, il n'a pas été tenu compte des projets de développement industriel décidés en vue d'une implantation dans le zoning de Ghlin-Baudour. Les projets en cours de réalisation comprennent la verrerie « Verlica » à Ghlin, la Brasserie de Ghlin, la cartonnerie « Wayerhauser », une entreprise d'électronique créée en association par A.C.E.C. et Philips et, probablement, l'usine de pâte à papier « Parsons et Whitemore ».

L'ensemble de ces réalisations représente environ 3 000 emplois nouveaux. Nous retiendrons donc le chiffre d'environ 10 000 emplois industriels supplémentaires à créer.

Comme il s'agira, pour la grosse partie, d'entreprises nouvelles, nous croyons devoir envisager un coût d'investissement plus élevé que la moyenne nationale, et prévoir environ 400 000 francs belges par emploi supplémentaire

L'effort de développement industriel pendant la première phase de relance de l'économie hennuyère s'établira donc au total à 4 milliards environ. Le chiffre réel pourrait cependant être inférieur à cette prévision dans la mesure où l'effet indirect de la relance économique se sera manifesté rapidement.

2. L'implantation d'industries nouvelles postule un équipement susceptible d'attirer les investisseurs.

Il s'agit notamment d'amènager des terrains à usage industriel en manière telle qu'ils soient prêts à recevoir les bâtiments industriels. Cela pose des problèmes de raccordement par route et par fer, d'installation pour l'usage des voies d'eau, d'adduction de l'eau, du gaz et de l'électricité.

Dans certains cas, il pourrait être intéressant de construire des bâtiments polyvalents qui seront offerts en location.

Toute cette politique doit être ordonnée et tenir compte du déplacement des centres de gravité économique de la région, en fonction du renouvellement de son infrastructure et de son habitat.

L'installation d'industries nouvelles soulève des problèmes, notamment au point de vue de l'emploi. Elle doit s'accompagner d'une politique de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre locale que le programme envisage d'affecter à des tâches nouvelles.

Au point de vue de l'emploi industriel, il est notamment recommandé d'orienter les secteurs suivants vers les régions de Charleroi, du Centre et du Borinage, en reprenant l'énumération de la page 130.

Les annexes 2 et 3 apportent des précisions au sujet de ces industries qui sont intéressantes, soit parce qu'elles se développent d'une manière particulièrement rapide, soit parce qu'elles permettent un accroissement important de l'emploi féminin.

D. — La politique charbonnière

Nous estimons que le soutien de la production charbonnière ne pourrait raisonnablement se concevoir que dans le cas de la production d'anthracite à Charleroi. Mais il faut noter que cette politique ne doit être considérée que comme une alternative au reclassement des mineurs dans d'autres secteurs. Il semble que l'on soit placé devant un choix entre deux options pour l'emploi de ces mineurs:

- entreprendre un programme de construction de logements dont le coût annuel serait de l'ordre de 2,8 milliards de francs, mais qui créerait dans la Zone un investissement de nature à favoriser un développement ultérieur.
- subvention de certains charbonnages.

Le problème des minéurs de surface âgés de plus de 45 ans pose un problème particulier qui pourrait être résolu par une aide aux entrepreneurs acceptant d'employer ces mineurs. On pourrait faciliter l'entrée de certains d'entre eux dans les Administrations.

E. — Récapitulation des mesures proposées et coût de développement

La récapitulation des mesures proposées aux divers paragraphes de la troisième partie est faite au Tableau XIX. On voit que le coût du programme proposé serait de 6,9 milliards de francs belges par an.

Pour apprécier ce chiffre, il faut le rapporter au produit national brut, et à la formation brute de capital fixe pour 1962, année moyenne du programme.

Le produit national brut était en 1958, égal à 578 milliards de francs belges suivant les estimations du groupe d'étude de la comptabilité nationale (cahiers économique de Bruxelles, oct. 1959). Pour un taux de croissance de 3,9% par an, il serait en 1962 égal à 670 milliards environ.

Un taux moyen de formation brute de capital fixe de 18% par rapport au produit national brut paraît pouvoir être atteint, si la priorité à l'investissement a laquelles les Autorités belges paraissent attachées, est respectée. La formation brute de capital fixe serait en 1962 de l'ordre de 121 milliards. Le programme proposeé pour la région représenterait donc un investissement égal à 5,7% du total national.

Il n'est pas possible dans le cadre des études entreprises, de dégager la formation brute de capital fixe qui sera réalisée par les entreprises et par l'Etat en l'absence d'intervention, et qui doit être ajoutée au coût de l'intervention pour une comparaison sur le plan national.

On doit cependant insister sur le fait qu'en ce qui concerne le programme d'infrastructure, il ne s'agit pas essentiellement de modifier le programme des investissements prévus dans la région par le plan décennal, mais d'en accélérer la réalisation.

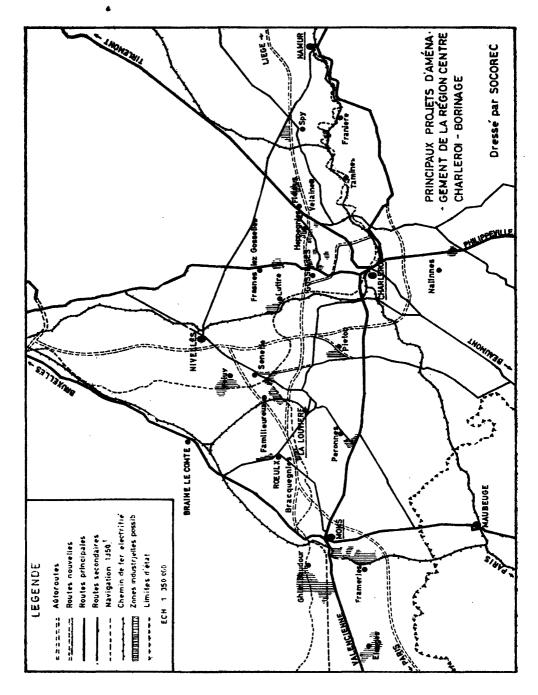
D'autre part, il faut noter qu'après 1965-1966, le chiffre annuel d'intervention descendrait à 5,6 milliards de francs 1960, et que la priorité que nous jugeons nécessaire pour le Hainaut pendant la période 1961-1965, pourrait être reconsidérée pendant la période suivante. Cette priorité accordée pendant la période 1961-1965, permettrait par contre d'éviter une accélération irrémédiable du déclin économique du Hainaut industriel.

Tableau XIX

Récapitulation des mesures proposées dans le rapport de synthèse de l'étude Charleroi. Centre. Borinage

Mesure recommandée	Маітав р'флуав	6C) COUT ANNUEL MM F BELGES	Durés du programme	RÉPÉRENCE PAGE RAPPORT DE SYNTHÈSE
Propagande pour l'accueil des étrangers.	Autorité régionale d'amé- nagement.	10	1961	120
Politique de logement des étrangers.			1961	
Politique de naturalisation des étrangers.			1961	120
Politique d'immigration non liée à un contrat charbonnier.			1961	120
Programme de grande infrastructure, canaux, routes, fer.		2 500	1961-1965 et années suivantes	·

Publicité pour la région.	Autorité régionale d'aménagement.	10		123	
Programme supplémentaire de logements.	Autorité régionale d'amé- nagement.	3 100	1961-1965 et années suivantes	126	BAL L
Programme de parcs industriels.	Autorité régionale d'amé- nagement.	250		127-128	enarum ca
Etudes de rénovation d'entreprises.	S.O.C.O.R.E.C.	20	1961-1965	134	D UNE POI
Investissement dans les industries existan-Société régionale d'inves- tes.	Société régionale d'inves- tissement.				ALIQUA DE DE
Création annuelle de 2 500 emplois nouveaux dans l'industrie.		1 000	1961-1965		'VELOFFEREN'
TOTAL		6 890			REGION
					1.0



PRODUITS NOUVEAUX



Pour que l'étude sur le développement des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage aboutisse pleinement au résultat espéré, il était nécessaire que des recherches approfondies soient faites sur les possibilités de développement de productions nouvelles.

Le choix des productions à développer doit dépendre évidemment de critères variès et en particulier de leur adaptation aux conditions régionales de production.

Le schéma d'une étude complète de produits nouveaux permettant la sélection d'activités destinées à relancer une économie régionale en régression se compose normalement de trois phases qui sont les suivantes :

- 1. Détermination des produits en expansion dans le cadre international et national et dont la production n'est pas assurée dans la région.
- 2. Sélection d'un certain nombre de produits dont l'étude plus approfondie devrait être entreprise; cette sélection se faisant sur la base de critères tels que :
 - Quantité, sexe et qualification de la main-d'œuvre à mettre au travail
 - coût des investissements nécessaires ;
 - effets induits possibles dans la région;
 - avantages comparatifs pouvant favoriser la production dans la région envisagée plutôt qu'ailleurs.
- 3. Détermination du marché possible des produits envisagés, choix de la technologie de la fabrication, détermination de la taille optimum et de la rentabilité des investissements projetés, recommandation sur les méthodes de commercialisation des produits.

Dans le cadre des moyens disponibles pour l'étude Charleroi — Centre — Borinage, seule la première phase de l'étude complète a été réalisée. Une sélection des productions recommandées et des études complémentaires approfondies sur les produits retenus seront indispensables pour passer à la réalisation.

L'étude générale de sélection des produits a été basée sur le schéma suivant :

a) Etude des statistiques de productions américaines permettant de dégager une liste de 1 500 produits environ classés au sein de 106 catégories

d'activités en forte croissance pendant la période 1947-1956. Le choix de cette période est lié d'une part aux statistiques disponibles et d'autre part est justifiée par l'écart temporel entre la diffusion d'un type de consommation donné sur les marchés américains et européens.

- b) Etude des statistiques de productions et de commerce extérieur pour les six pays de la Communauté Economique Européenne visant à dégager les produits dont la production est rapidement croissante et pour lesquels ces pays ne suffisent pas à leurs besoins.
- c) Examen des statistiques de productions et de comerce extérieur belges permettant de dégager, dans le cas belge, les produits dont la production est nettement inférieure à la consommation et pour lesquels les importations sont largement croissantes.

L'étude a été réalisée pour l'ensemble des activités industrielles à l'exception de la sidérurgie et de l'énergie atomique.

Elle est divisée en douze titres correspondant aux différentes activités industrielles. La liste des produits retenus par cette sélection est la suivante :

Industries alimentaires.

Confiserie, chocolaterie; conserves de viande; produits de boulangerie; préparations et conserves de légumes.

Industries du textile et du cuir.

Production de fibres artificielles et de fibrane; tissus nylon; tissus pour lingerie et vêtements de nuit ; tissus enduits: maillots de bain féminins : sous-vêtements pour femmes et enfants; vêtements enfants: vêtements de cuir pour femmes et enfants; tapis en fibres artificielles; rideaux et tentures; feutres pour automobile; sacs de couchage; chaussures à montage soudé; chaussures à semelle vulcanisées sur les tiges; porte-documents cuir; anneaux graisseurs en cuir.

Industries du bois et de l'ameublement.

Mobilier de cuisine avec revêtement plastique; mobilier par éléments démontables.

Industries chimiques.

Produits pétroliers, en particulier huiles de graissage;
matières plastiques, en particulier polystyrènes, phénoplastes, polya
mides;
couleurs céramiques, peinture, émaux, laques, vernis;
produits bactériologiques, antibiotiques;
produits mouillants;
sels aliphatiques;
produits divers en caoutchouc (disques, rondelles, clapets, patins
courroies de transmission;
caoutchouc synthétique.

Constructions métalliques.

Armoires frigorifiques; appareils d'éclairage; articles sanitaire; couverts; robinetterie en acier allié; feuilles d'aluminium.

Machines électriques.

Pièces détachées pour automobiles (chemises, ventilateurs, climatisation, pare-chocs, pièces de carrosserie, pompes distributrices d'essence;
machines à couler sous pression;
presse à injection pour matière plastique;
presse automatique rapide;
ascenseurs et monte-charges;
machines de bureau;
routes dentées;
machines-outils;
matériel des travaux publics;
machines pour travailler le plastique;
machines pour industries alimentaires;
machines pour blanchisserie industrielle.

Matériel électrique.

Rasoirs électriques; appareils d'électricité médicale; tubes cathodiques; appareils de télévision; appareils de mesure et d'enregistrement; appareils de réglage, coupure et distribution du courant; condensateurs de moins de 100 g.

Papiers et cartons.

Papiers imprégnés; boites en carton.

Appareils scientifiques et connexes.

Appareils d'optique; appreils de contrôle; dispositif d'horlogerie pour minuteries, interrupteurs automatiques et dispositf d'alarme.

Industries diperses.

Jouets; fournitures de bureau; bijouterie en métaux communs.

Comme il a été dit plus haut, une sélection devra être opérée parmi les produits en question sur la base des avantages comparatifs de la région et, en particulier des possibilités de conversion des entreprises existant vers ces activités. Des études de marché et de rentabilité devraient être entreprises pour les fabrications retenues.

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ OCCUPANT PLUS DE 50º/o DE FEMMES



ANNEXE II

Catégories et sous-catégories d'activité collective occupant moins de 50% de femmes (France 1954)

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ COLLECTIVE EMPLOYANT PLUS DE 50% DE FEMMES (classification à 2 chiffres)	Sous-catégories D'activité collective occupant plus de 50% de femmes (classification à 4 chiffres)	% femmes Dans la Main-d'œuvre Employés
Industries textiles :		53%
	filature lin et chanvre	63
	tissage	55
	préparation-filature coton	61
	filature-tissage coton	56
	tissage	53
	filature laine	54
	filature-tissage laine	55
	tissage	52
	tapis	53
	filature soie	66
	tissage	66
	tissus fibres artificielles	63
Industries annexes des textiles :		66
	bonnetterie.	7 5
	dentelles	73
	rubans, tresses, passementerie	[*] 71
	filets	71
Habillement et travail des étoffes :		81
	vêtement et lingerie sur mesure	- 80
	vêtement et lingerie	84
	chapellerie	77
Pelleties et fourrures :		53
	fourrures.	56
Industrie de la conserve :		53
	conserves fruits et légumes	53
	conserves poissons.	7 3
	conserves N.D.A.	65
	confitures	61
Jeux, jouets, articles de sport :		51

Catégories et sous-catégories d'activité collective occupant moins de 50 % de femmes (France 1954)

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ COLLECTIVE EMPLOYANT MOINS DE 50 % DE FEMMES MAIS DONT CERTAINES CATÉGORIES EMPLOYENT PLUS DE 50 % DE FEMMES	Sous-catégories d'activité collective occupant plus de 50 % de femmes	% femmes dans la main-d'œuvre employés
Construction électrique :	matériel d'installation et éclairage lampes d'éclairage.	50 % 64
Précision, horlogerie, optique :	orthopédie, prothèse	54
Céramique :	céramique d'art	51
Industrie chimique :	industrie pharmaceutique	65 62
Travail desgrains :	pâtes alimentairesbiscuiterie	55 60
Industrie du cuir :	ganteries	7 4 61
Industrie du papier-carton :	transformation du papier	54
Bijouterie, orfèvrerie :	bijouterie fantaisie	53
Brosserie, tabletterie, articles de bu-	articles de bureau	57

COLLECTION D'ÉCONOMIE ET POLITIQUE RÉGIONALE

2. Programmes de développement et de conversion.

Auteurs divers :

- 1. Etude du développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage (Belgique).
- II. -- Etude sur la zone de Piombino (Italie). à paraître
- III. Possibilités de développement d'activités dans le domaine de la chaudronnerie en acier inoxydable. à paraître
- IV. -- Etude du développement industriel de la région de Montceau-les-Mines (France). en préparation
- V. Etude régionale sur l'Ombrie (Italie). en préparation

